
U d'/of OTTAWA
39003001472652



PIERRE SÉGUIN

LIGUEUR, RECLUS & ÉCRIVAIN

1558-1636.



D'après les Documents originaux annotés par
MM. Am. Margry et l'abbé Eug. Muller,
Vice-Présidents du Comité Archéologique.

1896.

(Extrait des Mémoires du Comité Archéologique de Senlis).



SENLIS
IMPRIMERIE EUGÈNE DUFRESNE,
4, Rue du Puits-Tiphaine, 4.

1896

PRÉFACE

§ I.

I. — Le dossier précieux dont nous avons la bonne fortune d'éditer les pièces principales et des extraits, nous a été confié par Monsieur Vernois et le baron Ed. de Pontalba, son gendre. Nous leur devons une vive reconnaissance. M. Vernois et les siens l'ont toujours traité comme une relique et un palladium de leur foyer, à côté du portrait de Pierre Séguin, œuvre sincère et peinte sur nature, du bahut à dessins gravés qui servait de siège à l'anachorète et de la discipline qui rappelle ses impitoyables austerités. Ils pressentaient de plus quel appoint ces documents pouvaient fournir, parmi les chroniques senlisiennes, à l'histoire complexe de la fin du XVI[e] siècle.

II. — La *Biographie* de Pierre Séguin est le fonds même de cet ouvrage. Elle a été écrite avec une loyale simplicité par son frère Charles, procureur du roi en l'élection de Senlis, et surchargée de quelques additions par son neveu Charles. Nous la donnerons presque *in extenso*.

Dans la deuxième partie, Pierre révèlera lui-même son âme, et la sincérité des biographes trouvera une surabondance de preuves. Là prendront place des spécimens choisis dans une volumineuse correspondance, un libelle imprimé du Ligueur et des opuscules de piété tout débordants de mysticisme.

III. — Il nous reste à justifier l'étendue de plusieurs notes. La vie de Pierre Séguin se partage en deux périodes de durées presque égales : le ligueur et le reclus. Or pour la première

période, les biographes, tandis qu'ils surabondent dans la peinture de ses mortifications, laissent dans l'ombre les dix années, 1578 à 1589, durant lesquelles il fut l'un des agents actifs de l'*Union*, son coup de main sur Senlis (1589) et les missives désolées qu'il écrivait du milieu des factions qui déchiraient Paris (1590-1594). Le but unique, en effet, que s'était donné son frère, était de proposer à des religieux un modèle d'abnégation et de sainte persévérance. Cette réserve lui était commandée par l'exemple même du solitaire. Ne le verrons-nous pas, le jour où s'effondrera l'édifice de ses rêves politiques, jeter résolûment au feu presques toutes les épaves de sa vie d'agitation? Vaincu, il acceptera les conseils de la sagesse chrétienne; réfugié en Dieu, il détruira tous les souvenirs qui auraient pu enchaîner encore son âme à la terre.

Les *Mémoires* recueillis par le chanoine Afforty et publiés par Adhelm Bernier,[1] nous ont fourni, pour suppléer à ces omissions, trois récits de la campagne de Pierre Séguin. Il n'est point de notre sujet d'analyser ici, à la suite du même Adh. Bernier, les partis plus ou moins contradictoires qui prétendaient chacun à leur façon, servir l'intérêt de Dieu et de la nation; les responsabilités des Huguenots, des Guisards et des Politiques dans cet amoncellement de fléaux, « cupidités de « dominer, larcins, meurtres, villes et châteaux rédigés en « cendres, provinces demeurées désertes, » qui se sont abattus sur la pauvre France. Nous répèterons seulement, à la suite de l'abbé Laffineur dans son *Essai biographique sur Guillaume Rose*[2] que « les excès sont la lie impure que les passions « humaines mêlent aux idées les plus pures, aux tentatives les « plus saintes. »

IV. — L'on sait « l'atmosphère embrasée, orageuse, saturée « d'électricité et de feu[3] », au milieu de laquelle nous conduit notre dossier. Seulement, le drame dont il nous fournit le cadre et le livret, affecte à son début les allures de l'Idylle. Dans le silence recueilli de ce temple domestique que l'on appelle le

---

[1] *Monuments inédits de l'Histoire de Senlis,* 1835.
[2] *Mémoires Arch. de Senlis,* an. 1867.
[3] Ibid.

foyer, le procureur Philippe Séguin enseigne à sa nombreuse famille la crainte de Dieu, le dévouement au roi, l'amour de la patrie ; déjà, il voit poindre pour lui et sa sainte compagne, la vieillesse et ses infirmités, mais les agitations du dehors ne réussissent point à troubler leurs âmes : n'ont-ils point armé la conscience des leurs pour les grandes luttes ?

L'instant des séparations arrive pour chacun, et bientôt même pour le jeune Pierre que des protecteurs confient à l'un des capitaines de l'*Union;* des lettres nous permettent de suivre ces envolées et d'assister à la mort des vénérables vieillards, qui clôt ce prologue. Désormais le récit change avec les décors; tout l'intérêt se concentre sur Pierre Séguin emporté, comme tant d'autres, par « cette terrible frénésie des « croyances, qui explique leurs actes de politique moitié « nationale et chrétienne, moitié inhumaine et désordonnée [1]. »

C'est elle qui entraîne notre Ligueur à Blois, à Senlis, à Paris; et le jour où s'évanouissent ses espérances, c'est encore elle qui lui dicte ce cri digne d'un apôtre : « *Heureuse la tem- « pête qui nous sauve et nous meine à bon port !* » Ce port est la pauvre et isolée chaumière dans laquelle va se réfugier le blessé de la vie : pendant 38 ans, il y consacre à Dieu seul l'énergie d'un cœur dont certaines erreurs de jugement n'altèrent point la franche loyauté, ni les déceptions, la tendresse généreuse.

Spectacle étrange en vérité et qui défie les objections du scepticisme, comme les sarcasmes de l'incrédulité! Vaincue dans les batailles, l'*Union* triomphe à Saint-Denis par l'abjuration d'Henri-le-Grand. Dans tout le royaume, éclatent ces fébriles ardeurs, ces renoncements héroïques; un Saint-Simon se fait hermite ; nous en citerons d'autres, au Mont Valérien, à Ognon près Senlis, à Pont-Sainte-Maxence, puis à Beaumont-sur-Oise.

Pierre Séguin dépasse les uns et les autres par une charité vraiment chrétienne et jamais démentie, par une éloquence pleine de charme, malgré sa prolixité, par ses écrits qui mettent hors de conteste la pureté de sa doctrine, les abondantes

---

[1] Laurentie : *Mélanges,* p. 237.

ressources d'un esprit cultivé et la logique serrée d'un penseur éminent.

Il y a quelques années nous nous exprimions ainsi à une Réunion des Délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne :

« Le ligueur et reclus, Pierre Séguin, sur lequel nous dési-
« rons arrêter un instant votre attention, est l'une de ces
« figures étranges que les époques de guerres politico-reli-
« gieuses poussent jusqu'à l'excès même de leur manière,
« comme une résultante et un type concret des passions
« ambiantes.

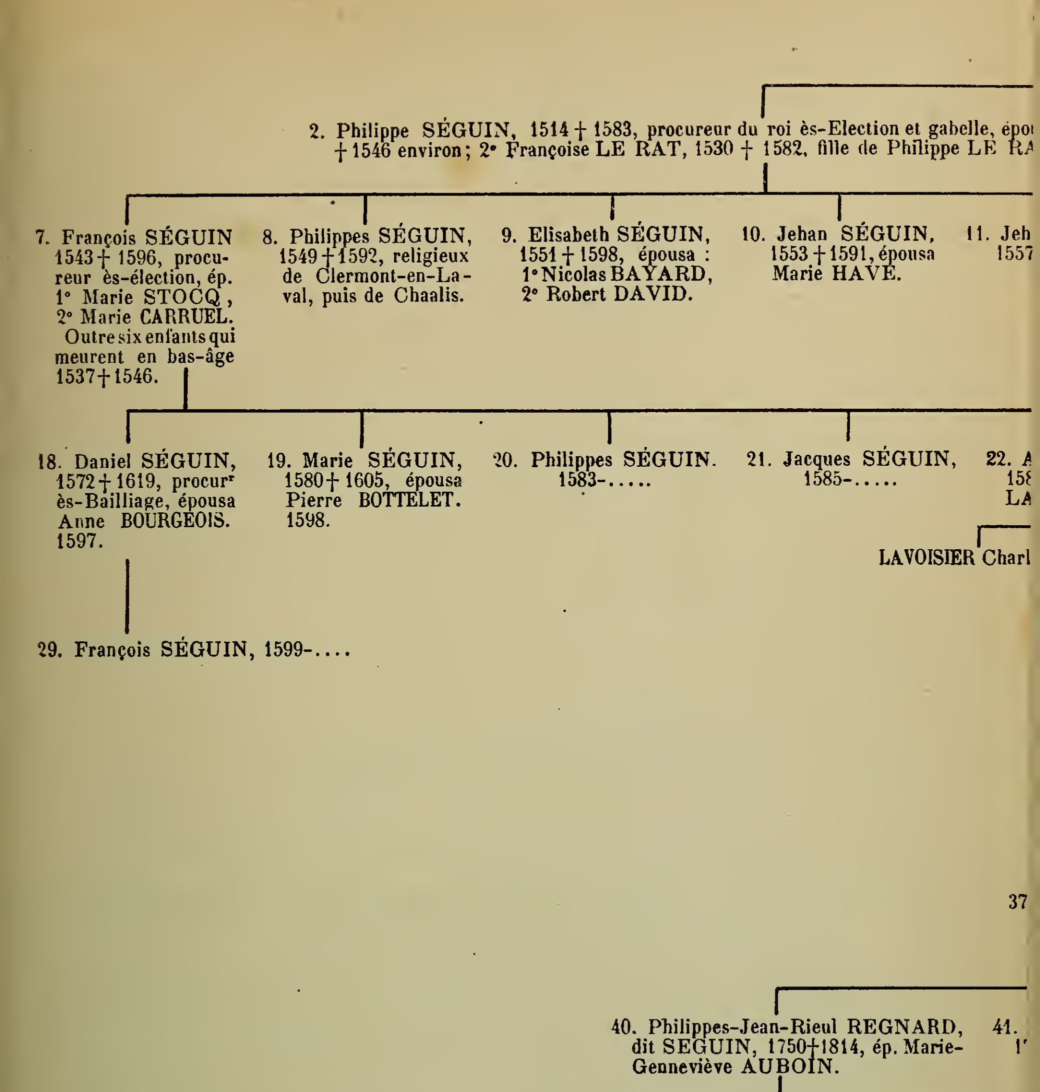
« Il nous a semblé que cette vie pourrait intéresser les esprits
« sérieux. Outre qu'elle offre un noble sujet d'étude psycho-
« logique et, pour employer le langage des anciens, le spectacle
« d'un grand caractère en lutte avec les évènements, elle
« fournit plus d'un détail notable sur des noms ou des faits de
« l'histoire de la France ou de nos pays, et amène des pages
« où les sentiments les plus purs de l'honnêteté sévère et de la
« religion éclatent en une forme parfois exquise. »

Le journal *le Monde*, à la date du 14 juin, nous faisait l'honneur d'écrire :

« *M. Léon Gautier* félicite M. le chanoine Eugène Müller
« de son travail sur le reclus Séguin. On a publié sur les reclus
« d'excellentes monographies, mais il reste encore beaucoup à
« faire, et M. Müller vient de donner un excellent exemple, qui
« sera certainement suivi. »

Ce sont, avec l'amitié de nos chers collègues du Comité, les encouragements précieux que M. le Rapporteur et M. Léon Gautier ont bien voulu accorder à notre modeste communication de ce jour, qui nous ont décidé à mener à fin notre travail.

A. M. et l'Abbé Eug. M.



40. Philippes-Jean-Rieul REGNARD, dit SEGUIN, 1750†1814, ép. Marie-Gennevièvе AUBOIN.

41. 1'

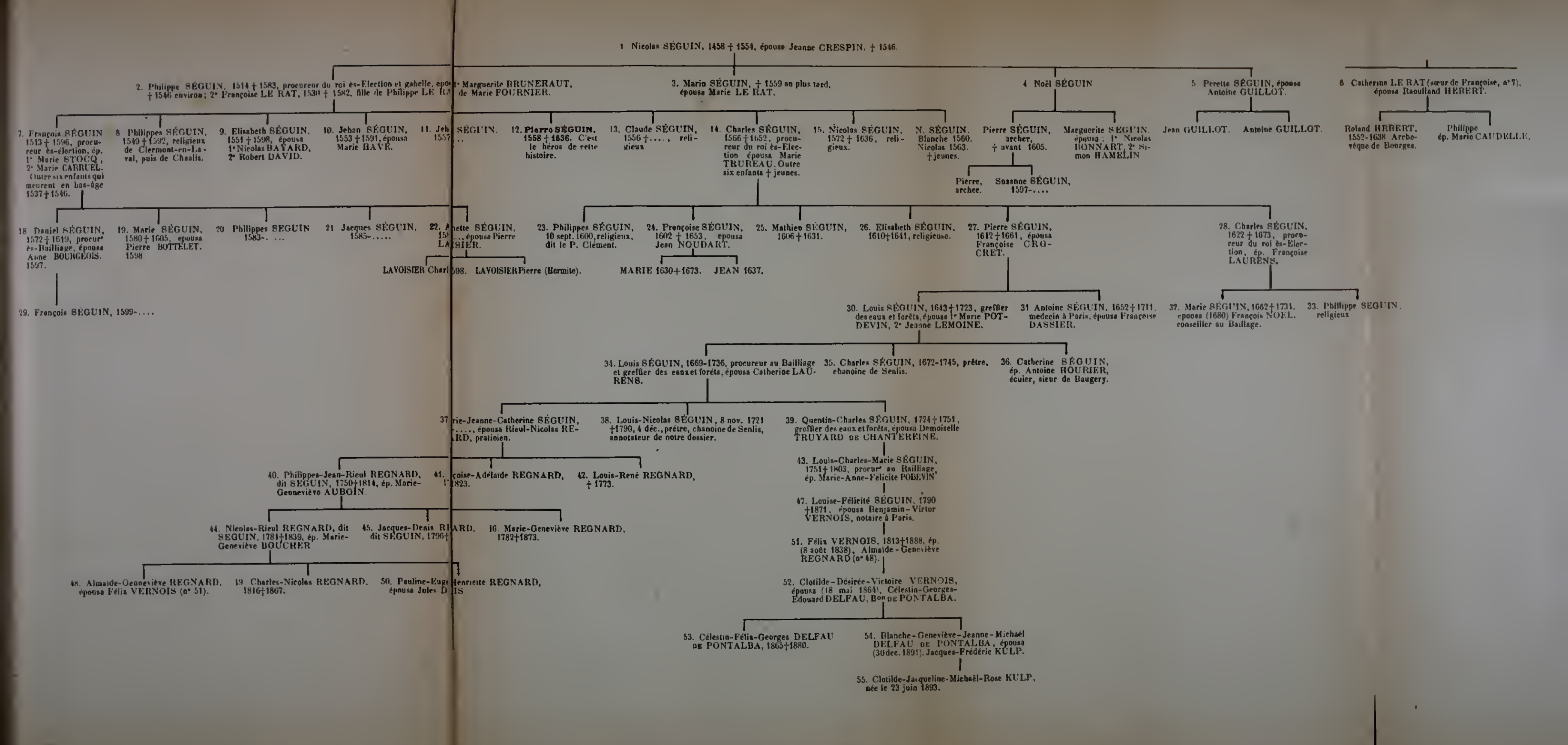
44. Nicolas-Rieul REGNARD, dit SEGUIN, 1784†1839, ép. Marie-Geneviève BOUCHER.

45. Jacques-Denis R] dit SEGUIN, 1796†

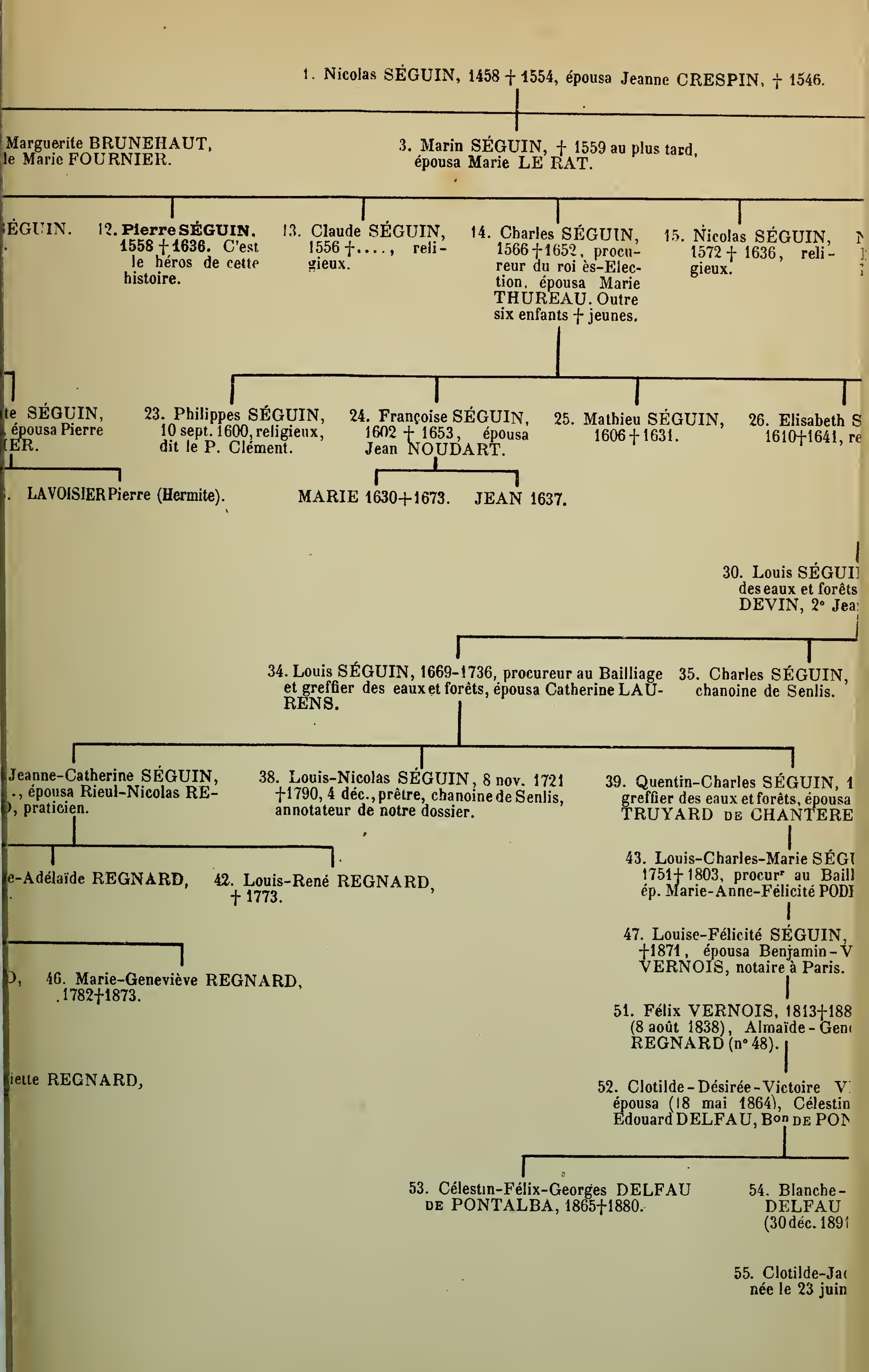
48. Almaïde-Gennevièvе REGNARD, épousa Félix VERNOIS (n° 51).

49. Charles-Nicolas REGNARD, 1816†1867.

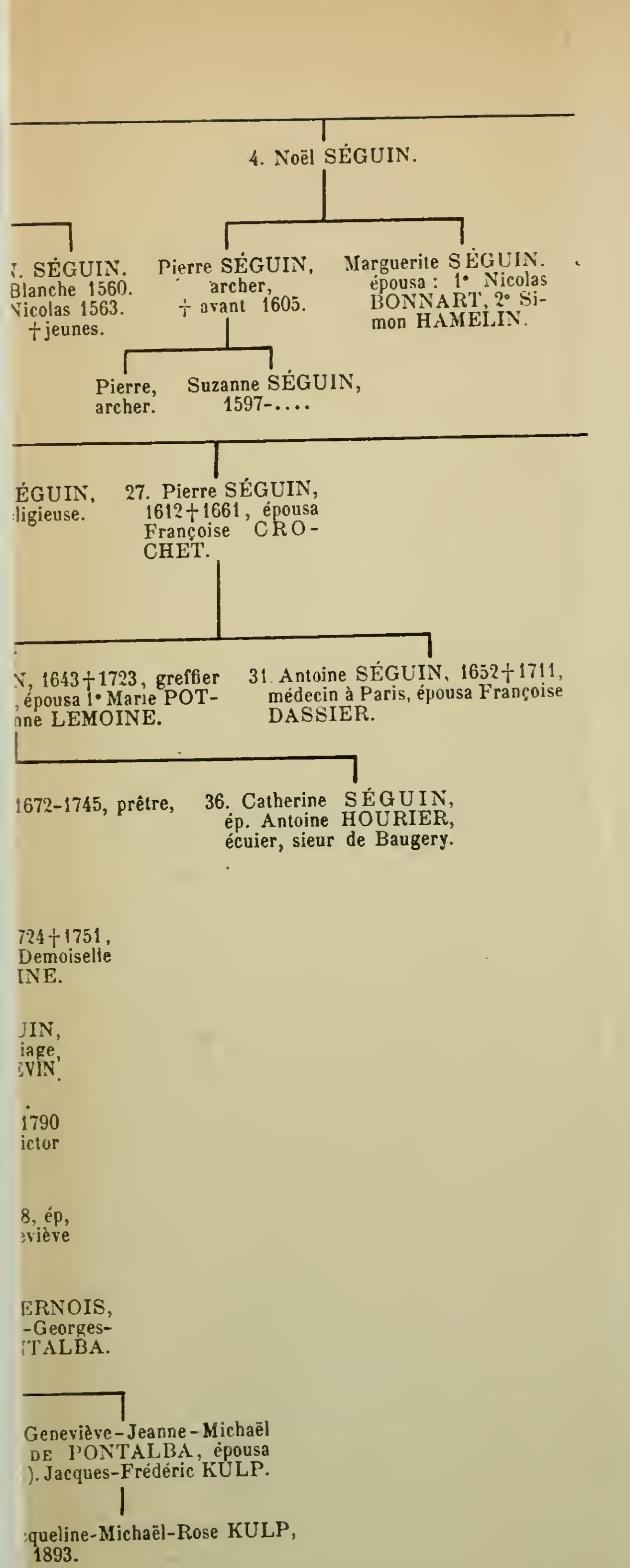
50. Pauline-Eugé épousa Jules D



1 Nicolas SÉGUIN, 1458 † 1554, épousa Jeanne CRESPIN, † 1546.
2. Philippe SÉGUIN, 1514 † 1583, procureur du roi ès-Election et gabelle, épou… Marguerite BRUNERAUT, † 1546 environ; 2° Françoise LE RAT, 1530 † 1582, fille de Philippe LE RA… de Marie FOURNIER.
3. Marie SÉGUIN, † 1559 au plus tard, épousa Marie LE RAT.
4 Noël SÉGUIN
5 Perette SÉGUIN, épousa Antoine GUILLOT.
6 Catherine LE RAT (sœur de Françoise, n° 7), épousa Raoulland HERBERT.
7. François SÉGUIN 1513 † 1596, procureur ès-election, ép. 1° Marie STOCQ, 2° Marie CARRUEL. Outre six enfants qui meurent en bas-âge 1537 † 1546.
8 Philippes SÉGUIN, 1549 † 1592, religieux de Clermont-en-Laval, puis de Chaalis.
9. Elisabeth SÉGUIN, 1551 † 1598, épousa 1° Nicolas BAYARD, 2° Robert DAVID.
10. Jehan SÉGUIN, 1553 † 1591, épousa Marie HAVÉ.
11. Jeh… SÉGUIN, 1557…
12. Pierre SÉGUIN, 1558 † 1636. C'est le héros de cette histoire.
13. Claude SÉGUIN, 1556 †…., religieux
14. Charles SÉGUIN, 1566 † 1652, procureur du roi ès-Election épousa Marie TRUREAU. Outre six enfants † jeunes.
15. Nicolas SÉGUIN, 1572 † 1636, religieux.
N. SÉGUIN, Blanche 1560. Nicolas 1563. † jeunes.
Pierre SÉGUIN, archer, † avant 1605.
Marguerite SÉGUIN, épousa: 1° Nicolas BONNART, 2° Simon HAMELIN
Jean GUILLOT.
Antoine GUILLOT.
Roland HERBERT, 1552-1638 Archevêque de Bourges.
Philippe ép. Marie CAUDELLE.
Pierre, archer.
Suzanne SÉGUIN, 1597-….
18 Daniel SÉGUIN, 1572 † 1619, procurr ès-Bailliage, épousa Anne BOURGEOIS. 1597.
19. Marie SÉGUIN, 1580 † 1605, épousa Pierre BOTTELET. 1598
20 Philippes SEGUIN 1583-. …
21 Jacques SÉGUIN, 1585-….
22. A…ette SÉGUIN, 15… épousa Pierre LA…SIER.
LAVOISIER Charl… 598.
LAVOISIER Pierre (Hermite).
23. Philippes SÉGUIN, 10 sept. 1600, religieux, dit le P. Clément.
24. Françoise SÉGUIN, 1602 † 1653, epousa Jean NOUDART.
MARIE 1630 † 1673.
JEAN 1637.
25. Mathieu SÉGUIN, 1606 † 1631.
26. Elisabeth SÉGUIN, 1610 † 1641, religieuse.
27. Pierre SÉGUIN, 1612 † 1661, épousa Françoise CROCRET.
28. Charles SÉGUIN, 1622 † 1673, procureur du roi ès-Election, ép. Françoise LAURENS.
29. François SÉGUIN, 1599-….
30. Louis SÉGUIN, 1643 † 1723, greffier des eaux et forêts, épousa 1° Marie POTDEVIN, 2° Jeanne LEMOINE.
31 Antoine SÉGUIN, 1652 † 1711, medecin à Paris, épousa Françoise DASSIER.
32. Marie SÉGUIN, 1662 † 1731, epousa (1680) François NOEL, conseiller au Bailliage.
33. Philippe SEGUIN, religieux
34. Louis SÉGUIN, 1669-1736, procureur au Bailliage et greffier des eaux et forêts, épousa Catherine LAURENS.
35. Charles SÉGUIN, 1672-1745, prêtre, chanoine de Senlis.
36. Catherine SÉGUIN, ép. Antoine ROURIER, écuier, sieur de Baugery.
37 …rie-Jeanne-Catherine SÉGUIN, …., épousa Rieul-Nicolas RE…RD, praticien.
38. Louis-Nicolas SÉGUIN, 8 nov. 1721 † 1790, 4 déc., prêtre, chanoine de Senlis, annotateur de notre dossier.
39. Quentin-Charles SÉGUIN, 1724 † 1751, greffier des eaux et forêts, épousa Demoiselle TRUYARD de CHANTEREINE.
40. Philippes-Jean-Rieul REGNARD, dit SEGUIN, 1750 † 1814, ép. Marie-Geneviève AUBOIN.
41. …çoise-Adélaïde REGNARD, …1823.
42. Louis-René REGNARD, † 1773.
43. Louis-Charles-Marie SÉGUIN, 1751 † 1803, procurr au Bailliage, ép. Marie-Anne-Felicité PODEVIN
44. Nicolas-Rieul REGNARD, dit SEGUIN, 1784 † 1839, ép. Marie-Geneviève BOUCHER
45. Jacques-Denis RI…ARD, dit SEGUIN, 1796 †
46. Marie-Geneviève REGNARD, 1782 † 1873.
47. Louise-Félicité SÉGUIN, 1790 † 1871, épousa Benjamin-Victor VERNOIS, notaire à Paris.
48. Almaïde-Geneviève REGNARD, épousa Félix VERNOIS (n° 51).
49 Charles-Nicolas REGNARD, 1816 † 1867.
50. Pauline-Eug… Henriette REGNARD, épousa Jules D…IS
51. Félix VERNOIS, 1813 † 1888, ép. (8 août 1838), Almaïde-Geneviève REGNARD (n° 48).
52. Clotilde-Désirée-Victoire VERNOIS, épousa (18 mai 1864), Célestin-Georges-Édouard DELFAU, Bon de PONTALBA.
53. Célestin-Félix-Georges DELFAU de PONTALBA, 1865 † 1880.
54. Blanche-Geneviève-Jeanne-Michaël DELFAU de PONTALBA, épousa (30 dec. 1891), Jacques-Frédéric KULP.
55. Clotilde-Jacqueline-Michaël-Rose KULP, née le 23 juin 1893.



1. Nicolas SÉGUIN, 1458 † 1554, épousa Jeanne CRESPIN, † 1546.
Marguerite BRUNEHAUT,
le Marie FOURNIER.
3. Marin SÉGUIN, † 1559 au plus tard, épousa Marie LE RAT.
ÉGUIN.
12. Pierre SÉGUIN, 1558 † 1636. C'est le héros de cette histoire.
13. Claude SÉGUIN, 1556 †...., religieux.
14. Charles SÉGUIN, 1566 † 1652, procureur du roi ès-Election, épousa Marie THUREAU. Outre six enfants † jeunes.
15. Nicolas SÉGUIN, 1572 † 1636, religieux.
te SÉGUIN,
, épousa Pierre
ER.
23. Philippes SÉGUIN, 10 sept. 1600, religieux, dit le P. Clément.
24. Françoise SÉGUIN, 1602 † 1653, épousa Jean NOUDART.
25. Mathieu SÉGUIN, 1606 † 1631.
26. Elisabeth S
1610 † 1641, re
LAVOISIER Pierre (Hermite).
MARIE 1630 † 1673.
JEAN 1637.
30. Louis SÉGUI
des eaux et forêts
DEVIN, 2° Jea
34. Louis SÉGUIN, 1669-1736, procureur au Bailliage et greffier des eaux et forêts, épousa Catherine LAURENS.
35. Charles SÉGUIN, chanoine de Senlis.
Jeanne-Catherine SÉGUIN,
., épousa Rieul-Nicolas RE-
, praticien.
38. Louis-Nicolas SÉGUIN, 8 nov. 1721 † 1790, 4 déc., prêtre, chanoine de Senlis, annotateur de notre dossier.
39. Quentin-Charles SÉGUIN, 1
greffier des eaux et forêts, épousa
TRUYARD DE CHANTERE
e-Adélaïde REGNARD,
42. Louis-René REGNARD, † 1773.
43. Louis-Charles-Marie SÉGU
1751 † 1803, procur au Baill
ép. Marie-Anne-Félicité PODI
47. Louise-Félicité SÉGUIN,
† 1871, épousa Benjamin-V
VERNOIS, notaire à Paris.
46. Marie-Geneviève REGNARD, 1782 † 1873.
51. Félix VERNOIS, 1813 † 188
(8 août 1838), Almaïde-Gen
REGNARD (n° 48).
iette REGNARD,
52. Clotilde-Désirée-Victoire V
épousa (18 mai 1864), Célestin
Édouard DELFAU, Bon DE PON
53. Célestin-Félix-Georges DELFAU DE PONTALBA, 1865 † 1880.
54. Blanche-
DELFAU
(30 déc. 1891
55. Clotilde-Ja
née le 23 juin



4. Noël SÉGUIN.
. SÉGUIN.
Blanche 1560.
Nicolas 1563.
†jeunes.
Pierre SÉGUIN,
archer,
† avant 1605.
Marguerite SÉGUIN.
épousa : 1° Nicolas
BONNART, 2° Simon HAMELIN.
Pierre,
archer.
Suzanne SÉGUIN,
1597-....
ÉGUIN,
ligieuse.
27. Pierre SÉGUIN,
1612†1661, épousa
Françoise CROCHET.
N, 1643†1723, greffier
, épousa 1° Marie POT-
nne LEMOINE.
31. Antoine SÉGUIN, 1652†1711,
médecin à Paris, épousa Françoise
DASSIER.
1672-1745, prêtre,
36. Catherine SÉGUIN,
ép. Antoine HOURIER,
écuier, sieur de Baugery.
724†1751,
Demoiselle
INE.
JIN,
iage,
EVIN.
1790
ictor
8, ép,
eviève
ERNOIS,
-Georges-
TALBA.
Geneviève-Jeanne-Michaël
DE PONTALBA, épousa
). Jacques-Frédéric KULP.
queline-Michaël-Rose KULP,
1893.

§ II.

Tableau généalogique annoté.

Ce Tableau, comme les Notes qui suivent, résume l'une des liasses de notre dossier, ainsi décrite par le chanoine Louis Nicolas Séguin :

« Essay de Généalogie des Séguin, tiré d'un papier-journal, ou registre de Charles Séguin, ainsi intitulé par lui au f° 128. « — *Extrait du papier-journal de feu Philippe Séguin, mon « père, ledit registre contenant, en 176 feuillets, l'état des « biens à lui appartenans par acquisitions ou successions « ainsi qu'à ses cohéritiers, des détails de filiations, de ses « offices, des remarques concernans sa famille, etc.* Item, « extrait du registre de Pierre Séguin, frère dud. Charles. « Item, extrait de l'Etat et Inventaire des titres et papiers « laissés ès mains de Louis-Nicolas Séguin, chanoine de « l'Eglise cathédrale de Senlis. Lad^e^ Généalogie commencée « par lui dresser en 1762 et dont il a formé un Registre. »

Le chanoine Louis-Nicolas Séguin trouvait dans ces travaux quelque diversion aux ennuis que causaient à la partie saine du chapitre, c'est du moins son jugement, [1] Malherbe de Fontenay, Nicolas, François, Pierre, « insolent jusqu'à la grossièreté « et avare », et les champenois Rouyère et Hérart.

2. — Philippe Séguin « procureur du Roy es élection et « gabelle » de Senlis, charge qu'il avait achetée 100 écus d'or sol en 1551 [2], et gouverneur de la Commune, avec Jean Carruel en juillet 1568, transporta à cette dernière date, son domicile en l'hôtel dit « la *Commanderie de S. Jean.* »

---

[1] « Anecdotes sur le Chapitre de Senlis depuis le mois de janvier 1745. »

[2] Afforty, t. VIII, p. 4241, t. XXV, p. 773 et suiv., où « suitte » des Procureurs du Roy au siège de Senlis.

[3] Catalogue des Echevins, ibid p. 89.

Cet ancètre irréprochable, après avoir dirigé ses nombreux enfants dans le chemin droit de l'honneur chrétien, et supporté durant de longues années « sa rude maladie d'estomacq », mourait saintement le 11 avril 1583. Son caractère pratique, sa tendresse de cœur et sa vive religion se révèlent dans des lettres intimes, dont plus d'une est véritablement remarquable. Le dossier contient l'original de son testament, son brevet d'affiliation à l'Ordre de Saint-Victor, etc.

« Il fut inhumé à Saint-Pierre, dans le chœur, avec dame « Lerat, vis-à-vis leur place habituelle. » [1]

3. — L'on ne voit pas que Marin Séguin ait eu des enfants de Marie Le Rat, laquelle épousa en secondes noces Nicolas Broulart, demeurant à Creil, et décéda le 27 juin 1622.

4. — Il est fait mention de Noël Séguin dans le Cartulaire de la ville en 1593.

5. — Pérette Séguin, c'est une lettre de son frère Philippe qui nous l'apprend, est au service du duc de Levis-Ventadour, au château de la Motte-sur-On (aujourd'hui la Motte-Siroux, canton de Sury-aux-Bois, Loiret).

6. — « Rolland Hébert porta très haut le nom de son père » dit le chanoine Séguin. Né à Beaumont-sur-Oise, vers 1552, Me Hébert, prêtre, réside à Beauvais vers 1592. A partir de 1608, il est successivement qualifié Docteur en théologie de la Société de Sorbonne, Chanoine et Grand-Pénitencier de Paris, Curé de la Magdeleine, de Saint-Cosme-et-Damien, etc. Vers 1612, il est appelé à Bourges par l'archevêque André Fremyot, [2] dont il devient le confesseur ; de 1617 à 1619, il assiste, pendant sa captivité, le prélat, lequel se démettant en 1622, le propose pour son successeur : « Mgr Henry de « Bourbon, premier prince, duc et pair de France, pour l'ex- « poser au jour, l'a faict placer dans le siège le plus élevé de « son gouvernement. » Il est sacré à Saintes, le 16 mai 1622

---

[1] Aff. XII, ad calc.

[2] Frère de Madame de Chantal.

et fait son entrée dans Bourges le 25 dudit mois. Il y est décédé le 21 juin 1638, dans une grande réputation de sainteté.

7. — François Séguin et son beau-père, Claude Stocq, marchand à Senlis, se montreront d'ardents champions de la Ligue et seront, en 1589, les utiles auxiliaires de Pierre. L'on trouvera de l'active correspondance de François, plusieurs spécimens aux Pièces justificatives.

9. — Elisabeth, née le 30 septembre 1551, épouse, le 22 janvier 1572, Nicolas Bayart, sergent à cheval, d'où : Etienne Bayart qui épouse Jeanne, fille d'Antoine le Jongleur, (échevin, 1546) et de Marie Collart; et Marie, femme de Claude David.

Nommé tuteur de Charles Séguin, son beau-frère, le 7 avril 1582, Nicolas décède le 6 octobre suivant et est inhumé à Saint-Pierre.

Le 12 décembre 1583, Elisabeth Séguin, sa veuve, épouse Robert David, marchand tanneur et échevin en 1602, d'où Jean David, etc.

10. — Jean Séguin, marchand drapier, épouse, le 10 septembre 1576, Marie Havé, fille de Jean Havé, marchand tanneur. Il est aussi nommé parmi les plus ardents ligueurs de la ville en 1589.

« Au mois de juillet 1591, ayant été blessé et fait prisonnier « en combattant vaillamment, près Beauvais, à l'encontre du « sire de Mouchy et sa troupe huguenotte, et renvoyé à Beau- « vais sur sa parole, il y est décédé, regretté des gens de bien; « il a été enterré dans l'église des Cordeliers de Beauvais, avec « un concours de nombre d'habitans... ».

Sa veuve se remarie à Félix Panthou. Elle avait eu de sa première union, Pérette Séguin qui épouse Claude Thiremant; Christine, morte sans alliance (1603); et Anne Séguin, mariée à Jean Antheaume, en 1614.

11. — Jeanne Séguin, née le 10 août 1557, demeurait à Gonesse, où elle était appelée *la grande Jeanne.* Le nom de son mari est inconnu.

12 — Pierre Séguin. La 3e liasse du dépôt de ms. où nous

avons la bonne fortune de puiser, a pour titre : *Etat et Inventaire des papiers* concernant le dit [Pierre] Séguin. Voici les documents que nous croyons devoir y signaler d'abord :

1558. — « Extrait baptistaire ainsi libellé..... Augustus 1558.
« Petrus filius Philippi Seguin, procuratoris regii in Electione
« silvanectensi, et Francisce Le Rat, baptisatus fuit 26ª augusti.
« Cujus susceptores fuerunt Petrus Le Rat, Et Medardus
« Leborgne. Et Maria Fournier.

1581. — « Reconnoissance par led. Pierre, en date du 9 juin « 1581, envers Philipes Séguin, son père, au sujet de l'office « de procureur du Roy en l'Election et gabelle de Senlis, à lui « résigné. »

1582. — « Lettre de M. de Mondreville, [1] en date du 24 may

---

[1] Grâce à l'*Intermédiaire,* XXV, 311, 567, nos recherches sur M. de Mondreville nous ont donné des résultats satisfaisants. M. Decauville-Lachénée nous indique comme références : Dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie,* t. XV, une étude sur les Duval de Mondrainville, par M. Gust. Dupont, d'après le manuscrit n° 113, in-f°, de la Bibliothèque de Caen ; 2° D'Hozier, *Armorial général*, Reg. Iᵉʳ, 2ᵉ partie, p. 592. — De ces sources, combinées avec nos propres documents, il sort ces conclusions :

Dans les actes, les signatures sont tantôt *Du Val de Mondreville,* et tantôt *Duval de Mondrainville;* mais cette dernière forme parait la plus correcte. Etienne Duval de Mondrainville, riche commerçant de la ville de Caen, rendit de grands services à ses concitoyens et à l'Etat sous les règnes de François Iᵉʳ et Henri II ; il en fut récompensé par des titres et des emplois importants; il fleurit surtout en 1530, et mourut en 1578 (Vaultier. *Histoire de Caen,* p. 358). En but à des jalousies féroces, il fut emprisonné (1539), bientôt justifié et ennobli par le roi (1548). De son union avec Louise Malherbe, parente du célèbre poète, naquirent deux fils ; Jacques et Nicolas, lesquels tiennent une grande place dans la vie de Pierre Séguin.

Jacques, né en 1545, reçoit une brillante éducation ; apprend le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'allemand ; se destine aux armes et parcourt l'Europe. Accueilli avec faveur par Charles IX, il est nommé trésorier général des guerres, puis ambassadeur près l'empereur Maximilien. En 1573, il tue en duel l'italien Sardini, qui injurait les Normands, et se réfugie près du duc de Deux-Ponts, jusqu'à ce que son père lui obtienne des lettres royales de rémission (1576). Il est placé sous les ordres du duc

« 1582, à M. de Malmédy [Malvedy], par laquelle il lui mande
« d'aider Pierre à obtenir un Etat de secrétaire du Roy, dont
« ledit Sgr de Mondreville vouloit gratifier ledit Pierre, devenu
« son secrétaire. »

1585. — « Constitution de 41 écus 2/3 de rente sur l'hôtel de
« ville de Paris, au profit dud. Pierre, procureur du Roy en
« l'Eslection et Gabelles de Senlis, moyennant 500 écus d'or
« sol par luy payés au Prévost des Marchands : en date du
« 19 oct. 1585. [1]

1588-1593. — « Lettres portans provision de l'Office de
« controlleur ordinaire de la Maison de M. Henry de Loraine,
« duc de Guise, en faveur dud. Pierre Séguin, en date du
« 23 avril 1588. — Item, pareilles Lettres, confirmatives des
« premières, données le 6 aoust 1593, par Charles [III] de
« Loraine, duc de Guise.

1595 et suiv. — « Lettres dud. Mgr Charles de Loraine, duc
« de Calabre : l'une du 2 mars 1595, portant certificat que led.

---

de Guise, qui a mission de chasser Condé de la Champagne, et reçoit, près de Châlons, seize blessures dont il ne fut jamais bien guéri. Rappelé à la Cour, il devient en peu de temps, gentilhomme ordinaire de la chambre, chevalier des ordres, maître d'hôtel de la Reine-Mère, conducteur et commissaire général des Rêitres, gouverneur de Sainte-Menehould. Il n'en reste pas moins attaché aux princes Lorrains puisqu'il est, en 1589, l'un des 14 membres que Mayenne ajoute au Conseil de l'*Union*. (*Sat. Ménip.* II, 306). A la mort de son père (1578), il prend le nom et les armes de Mondrainville, et épouse Anne de Bossut, qui lui apporte les comtés de Dampierre et de Hans : de cette union naquirent quatre fils et deux filles (v. d'Hozier, loc. cit.). Notre dossier nous dira, en outre, quel fut son dévouement aux Guises, sa fuite en Lorraine après la tragédie de Blois (1588), sa captivité et autres douloureuses épreuves dont Pierre s'efforcera de le consoler ; nous le verrons enfin sortir de prison, après paiement d'une énorme rançon qui le ruine ; sa mort même, en 1601, nous sera annoncée par l'un de nos correspondants (*P. J.* XVII).

Le manuscrit supra de la Bibliothèque de Caen, en partie, nous écrit M. Decauville-Lachenée, de la main d'Etienne Duval, est terminé par son second fils Nicolas, abbé de Moiremont.

[1] C'était le premier emprunt public fait par souscription volontaire. L'édit royal est du 11 août.

« Pierre Séguin est a son service ; l'autre, du 7 sept. 1597, par « laquelle Charles de Loraine, duc de Mayenne, certifie que « led. Séguin, cy-devant controlleur ordinaire de Mgr le duc de « Guise, son frère, a *continuellement porté les armes pour le* « *parti de la Maison de Loraine*, et qu'en vertu du traité de « paix, il s'est comporté en fidèle sujet du Roy ; une troisième « par laquelle led. duc de Calabre certifie, le 12 janvier 1598, « que ledit Séguin est employé aux affaires concernans led. « seigneur.

1598. — « Ecrits passés pardevant notaire, en datte du « 16 nov. 1598, portans descharge envers led. Pierre Séguin, « par le Sgr de Mondreville de toutes les gestions dud. Séguin : « avec un extrait desd. comptes.

« Plusieurs pièces qui sont des alphabets et chiffres servans « au tems de la Ligue.

« Trois liasses de lettres tant dud. Reclu à divers, que celles « à lui écrittes ou à autres de sa famille.

« Vie dud. P. Séguin en un cahier de 215 pages.

« Règles des Reclus dud. Hermitage.

« Ouvrages de piété écrits par led. Reclu. »

13.— Claude Séguin lequel avait « la lèvre fendue » entra en religion. Plusieurs lettres du dossier nous le montrent en Bretagne à la poursuite d'un bénéfice qu'il convoite avec une ardeur fébrile jusqu'à ce qu'il obtienne, en 1580, d'être prieur de l'abbaye de Clermont-en-Laval.

14. — Charles Séguin, né le 10 août 1569, baptisé en l'église Saint-Pierre par Mre Jean Darouet, vicaire : parains, Charles Miquignon, greffier au Bailliage, et Médard Dupuis ; maraine, Géneviève Havé, femme de Nicolas de Cornouaille.

Charles devint de bonne heure le confident de son frère Pierre qui le tenait en grande estime ; il resta son unique gérant et principal conseiller après la mort de François (1596). C'est dès cette époque que le *journal* ou *livre de raison*, tenu par lui, enregistre minutieusement les faits qui concernent toute la famille. Il succède à Pierre dans la charge paternelle, fait un riche mariage, réussit à doter libéralement ses enfants,

et donne, ce qui vaut mieux encore, l'exemple de toutes les vertus. Ses lettres et son testament attesteront la droiture de son esprit, la bonté de son cœur et sa grande religion.

Son testament, daté d'avril 1652, contient de ces détails : « L'on fera aporter les torches de la Confrérie de Notre-Dame « de Liesse. » Il mourut le 27 juillet 1652, rue du Grenier-aux-Pois où était son domicile. Un chambranle d'une cheminée en marbre de cette maison n° 6, porte encore son écusson.

15. — « Nicolas Séguin, né le 23 janvier 1572, a été Relligieux « en l'abbaye de Moiremont, près Sainte-Menehouts, en laquelle « il a mis la réforme; y a chanté sa première messe le 12 may « 1596. » Le 7 septembre suivant, il transporte à son frère, Charles tous ses droits dans la succession paternelle. Dans le même temps, son frère le Reclus, résigne en sa faveur le prieuré de Saint-Gondon (dioc. de Troyes), dont il se démet bientôt. Cet acte de résignation se trouve dans les cartons.

18. — « Daniel Séguin, procureur, épouse (sept. 1597), Anne Bourgeois, fille de Nicolas Bourgeois, marchand à Paris. Ce mariage fut célébré en septembre 1597, en l'église des Saints Innocens, à Paris.

« Au mois de septembre 1604, » dit le Journal de famille, « l'état de jaulgeur, à Montataire, fut adjugé aud. Daniel, et « par lui transporté au sieur Velly, le 11 juillet 1606. Il décède « le 21 décembre 1619, à Bury, dont il est receveur; il est « inhumé en l'église dud. lieu. »

22. — Antoinette Séguin épouse Pierre Lavoisier, sergent à cheval au Bailliage. Pierre Lavoisier, tuteur de ses deux jeunes beaux-frères, reçoit du Reclus, par les mains de son oncle Charles, 100 liv. avec les arrérages pour subvenir à l'apprentissage de Philippes, et pareille somme, quelques années plus tard (1602 et 1608), pour Jacques. Pierre Lavoisier, second fils de Pierre Lavoisier et d'Antoinette Séguin « a pris l'habit d'her-« mitte en un hermittage près Nancy, non loin de son grand « oncle, qui semble le tenir en médiocre estime. » (*P. J.* XXXI).

23. — « Philippes Séguin, en religion le père Clément, né le « 10 sept. 1600, baptisé à Notre-Dame de Senlis : parin, Jean

« Thureau, aïeul maternel de l'enfant; marine, Marie Le Rat, « grand'tante et veuve en premières nopces de Marin Séguin. » Le 13 juin 1616, son père le conduit à Paris et le confie à Me Hébert, le grand pénitencier; au mois de may 1618, le le jeune homme, déjà tonsuré, est mis au collège de Bourgogne.

Le 15 mars 1642, nous le trouvons Gardien des Récollets à Metz. Il écrit à son père une lettre très intéressante : il va partir pour Nancy où il recueillera tous les renseignemens demandés sur l'exécution des dernières volontés de *son Oncle le Reclu*; de là, il espère pouvoir se rendre prochainement à Senlis; il lui tarde d'être délivré du joug de la pénible supériorité. Ses vœux ne tardent pas à être exaucés sur ce point, puisque, dans son testament, Charles Séguin prescrit des mesures pour déjouer la vigilance du nouveau Gardien auquel est soumis ledit père Clément, son fils.

24. — Françoise Séguin épouse, le 23 octobre 1627, Jean Noudart, praticien, puis procureur du roi en la Gabelle, à Senlis, duquel mariage sont issus : Marie, mariée à Jean Laurens, d'une famille originaire du Beauvaisis; et Jean Noudart.

25. — « Mathieu Séguin, baptisé à Nostre-Dame, le 17 sep- « tembre 1606 : parin, Me Mathieu Heurtin, docteur en théo- « logie, théologal de Senlis; marine, Isabelle Thureau, tante « de l'enfant dans la ligne maternelle et femme de Jean « Lemoine, marchand drapier ». Tonsuré le 27 octobre 1619, il entreprend le voyage de Rome; il est tué à Vérone, en 1631, dans une lâche aggression, dont son père nous fera le touchant récit dans la (*P. J.* XXXV).

26. — « Elisabeth Séguin, supérieure au couvent des Ursu- « lines de Gisors. »

27. — Pierre, conseiller du prince de Condé, épousa le 10 novembre 1642, Françoise Crochet, fille de Louis Crochet, lequel avait le même emploi.



PREMIÈRE PARTIE

VIE DU SOLITAIRE PIERRE SÉGUIN[1]

I. — Lettre d'envoi[2].

Aux Pères mes chers frères les hermites[3] de Sainte-Marie du Reclus, proche Nancy.

Il y a quelque dix ou XII ans qu'un très honneste homme demanda a feu mon père de luy envoïer le pourtray de frère Pierre Séguin, premier Hermitte de vostre hermitage qui estoit son propre frère et mon propre oncle et de lui mander ce qu'il scavoit de sa vie, parce qu'il n'y avoit personne qui en sceu plus de particularités, que luy ayant esté ensemble dans le monde un longtemps et l'ayant visité plusieurs fois dans la réclusion, ce qui fut cause qu'il en escrivit

---

[1] Cette Vie est surtout l'œuvre de Charles Séguin père; son fils n'y a guère d'autre part qu'un petit nombre de corrections que nous signalerons.

Une lettre ou *Biographie abrégée* due à MM. Simonin et Marande, curés, l'un de Saint-Epvre, l'autre, de Saint-Sébastien de Nancy, nous fournira quelques variantes.

[2] Cette lettre d'envoi occupe les deux dernières pages du ms. de cette Vie. Nous croyons devoir la placer ici comme un préliminaire naturel.

[3] Frère Hilarion prêtre; Nicolas Génard et Sébastien Grillot.

un petit abrégé que je vous envoie, dans lequel j'ay seullement entrelassé quelques uns de ses escrits qui donnent plus de lumière pour voir comme il a vescu et quy feront en même temps connoistre la haute estime qu'il avoit de la solitude et la constance avec laquelle il y a persévéré, nonobstant les obstacles et les persécutions qu'il y a soufferts qui n'ont pas esté petites.

J'espère, mes très chers frères, que vous ferez quelque estime de ce petit recueil, à cause qu'il n'est rempli que des propres parolles de celui qui a establi vostre demeure et qui a fait tout son possible pour rendre immortelle, au lieu où vous estes retirés, la profession que vous avez embrassée.

J'estime que vous trouverez peu d'art et beaucoup de fautes de ma part dans ce petit escrit, parce que, dans le désir que j'avois de satisfaire votre pieux désir je l'ay un peu précipité, pour vous l'envoier par la voie de mon beau frère, carme déchaussé, soubz prieur du couvent de Metz [1]; vous avez trop de charité pour ne pas en excuser les manquements.

Je vous prie de me faire scavoir, à vostre commodité, l'estat de nostre hermitage pour lequel j'ay un tendre amour, à cause de feu mon oncle qui l'a tant aymé. Je ne scay quy joui à présent du revenu. Je croi que Dieu en aura disposé pour le mieux, ainsi que de ses livres et escrits, qu'il a laissé en assez bon nombre.

---

[1] « Du dit Me Philippe Laurens et Géneviefve de Soublemontier sont « issus : 1. François, Carme déchaussé; 2. Philippe, greffier de Chantilly, « marié à Marie Noyal; 3. Louis, advocat, marié à Catherine Decroizette, « puis à Françoise de Turmenyes; 4. Françoise, femme de Charles « Séguin; 5. Geneviefve, femme d'Estienne de la Fosse, sieur d'Aubermont. » *(Généalogie des Laurens dans le dossier Séguin).*

Je me recommande et ma petite famille à vos sainctes prières qui suis,

De Senlis, ce 8 Juin 1664,

Votre très affectionné serviteur

C. Séguin.

II. — Utilités spirituelles de cet écrit.[1]

J. M. J.

Monsieur,

Je crois que Dieu a permis que vous m'aiez demandé que je vous envoiasse par escrit ce que je scavois de la vie du solitaire duquel je vous ay envoié le pourtraict, pour m'exciter et ceux quy verront comme il a vescu, à combactre généreusement nos passions, car nous sommes plus touchés par les exemples que par les parolles. Aussy ne sont elles proférées que pour nous porter d'en venir aux effects, et je trouve que cet ancien avoit grande raison de dire qu'il y avoit un grand cahos entre le dire et le faire. C'est pourquoy nous devons avoir beaucoup de vénération pour ceux quy nous monstrent par leurs œuvres les moïens de plaire à Dieu, et, lorsque nous sommes tombés, comment nous devons nous relever de nos chutes, ainsy que nostre solitaire a fait.

III. — Naissance de Pierre, son pays, sa famille.

Il naquit en la ville de Senlis distante de dix petites lieux de celle de Paris, le 26e Aoust de l'année

[1] Ces titres sont une addition des éditeurs. Ils ont cru bon aussi de compléter la ponctuation, toutes les fois que la commodité de la lecture l'exige, de faire des coupures que l'on reconnaîtra aisément au pointillé, etc.

1558 [1], de parens assez qualifiés; mais la belle qualité qu'ils avoient est qu'ils estoient craignant Dieu et que dans ceste crainte ils elevoient leurs enfans [2].

Son père se nommoit Philippes Séguin et sa mère Françoise Le Rat laquelle a eu l'honneur d'avoir pour neveu Mr Raoulland Hebert, [3] Archevêque de Bourges aussy connu par son éminent scavoir que par sa haute et insigne piété, quy est mort dans cette dignité et dans la réputation de saincteté, en l'année 1638.

Ils ont eu plusieurs enfants et entre eux, ceux quy ont embrassé la vertu par une profession toute particulière, ont esté Philippes, qui estoit l'aisné, quy fut religieux de l'Ordre de Citeaux. Il estoit docteur en théologie et a esté emploié à remestre dans l'ordre quelques maisons quy se relachoient de leurs anciennes disciplines, dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle et de fruits. Il est mort prieur de la fameuse abbaie de Chaalit, [4] qui est à deux lieues de la ville de Senlis, le 3e may 1592.

---

1 Pierre fut baptisé le jour même de sa naissance, en l'église paroissiale de Notre-Dame.

2 La maison où Pierre vint au monde et grandit, est la *Commanderie du Temple* dont il nous est resté quelques vestiges du XVe siècle, place de la Halle, n° 38. Cette maison ou hôpital, hantée de légendes contradictoires d'honneur et de buchers et assombrie par le voisinage du vieux beffroi, était un milieu bien propre à agir sur une imagination ardente. (Voir l'abbé Müller : *Monographie... de Senlis* aux mots Beffroi, St Jean. Temple).

3 Voir *Préface* p. 6.

Catherine Le Rat, mère de Roland Hébert, eut pour sœurs, outre Françoise, Jacqueline, mariée à François Stocq; Marie, mariée à Marin Séguin puis à Nicolas Broullard de Creil; et Jeanne, mariée à Etienne Roussel.

4 Canton de Nanteuil-le-Haudouin (Oise). Du Ruel parlant d'Amauri, évêque de Senlis, fait cette remarque : « Il comprit », dit un prieur de Chaâlis, Philippes Séguin, « combien il était dangereux de demeurer au « milieu des serpents; il renonça à tout le vain appareil du monde, à « l'âge de dix-huit ans... »

Nicolas est mort Religieux de Saint-Benoist en l'Abbaie de Moiremont, [1] proche la ville de Saint-Menoul, en 1636, [2] après avoir procuré l'établissement de la réforme dans ceste maison.

IV. — Pierre secrétaire de Monseigneur de Mondreville (1578).

Et Pierre qui est nostre solitaire, lequel dès ses plus tendres années donnoit beaucoup de satisfaction à ses parens et faisoit connaître qu'il avoit l'esprit bon et qu'il seroit capable de réussir en ce qu'il entreprendroit dans un aage plus avancé; mais ce quy me fâche en quelque façon, c'est que lors, il ne s'adonna pas à l'estude des bonnes lecttres [3], car sy il y eut emploié sa jeunesse, nous pouvons dire avec assurance, voyant ce qu'il a fait sans cette assistance, qu'il eut fait un grand progrès [4]. Mais Dieu ne l'a pas permis pour l'humilier davantage et pour luy faire connoistre, que toutes les connaissances et les lumières qu'il auroit, venoient de luy seul et de sa propre grâce, tellement qu'au lieu de prendre lors le train de l'étude des lettres, il prit celui des affaires et se mist bien avant dans les intrigues du monde, et, par son esprit et son adresse, n'étant aagé que de dix-huit ans, eust connaissance du seigneur de Mondreville,

---

[1] Moiremont, ou Miremont, canton près de Ste-Menehould.

[2] Le 29 août.

[3] Dans des lettres à Hébert, datées du 17 janvier 1614, Pierre présentera « ses recommandations » ou salutations respectueuses à ses anciens maitres du Val et Gamaches duquel l'Etoile dit qu'il « était homme de « bien et des plus suffisans de la Sorbonne. »

[4] Le texte primitif portait qu'il eust été « un grand homme de son « temps. » Le neveu a passé un trait sur ce texte qui lui aura paru quelque peu emphatique.

comte de Dampierre et barron de Hans [1] qui estoit grand homme d'Estat et chef du Conseil de M. le Duc de Guise, qui reconnaissant sa capacité, le fit son secrétaire, et après le fit le dépositaire non seulement de tous ses biens qui estoient grands, mais aussy de tous ses secrets.

Il luy fit donner [2] une charge de controlleur ordinaire de la maison de M. de Guise. Il fut presque sept ans dans cet emploict durant lesquels il avoit

---

[1] Philippe, ayant appris par une lettre que lui a remise le Conseiller Mallet, de Senlis, l'entrée de Pierre chez M. de Mondreville, le félicite et l'encourage par de nobles et religieuses recommandations. « Depuis la « présente escripte, » c'est le *post scriptum*, « Monsieur Chevallier « (? le Président Nicolas) m'a escript que Monseigneur de Mondreville « a de grands moyens et qu'il ne se espargnera à vous enseigner « tous les moyens que Dieu lui a donnés. Je vous recommande de reco- « gnoître Dieu et la Vierge et Saincts et d'estre humble envers chacun, « depuis le grand jusques au plus petit. » (3 juillet).

Dans une seconde lettre du 11 juillet, Philippe remercie M. de Mondreville de l'honneur qu'il fait à sa famille en prenant Pierre à son service. (P. J. I).

Néanmoins une lettre de Pierre du 18 décembre 1579 revêle que ces rapports de confiance subirent à leurs débuts une crise passagère. (L. T. I).

M. de Mondreville demeurait rue des Bourdonnais en l'hôtel de Monseigneur de Villeroi (Nicolas ou son fils Charles de Neufville), ainsi qu'il appert de suscriptions de lettres expédiées à Pierre Séguin en 1581. Le dossier contient un billet en belle écriture et sans date que nous croyons devoir lui attribuer. (P. J. III).

L'on verra aisément à la correspondance et aux épanchements de Pierre que le grand seigneur avait conquis par l'éclat de son talent et ses vertus éminentes, l'estime totale de son jeune secrétaire et sut la garder à travers les désenchantements de la politique.

[2] Ce fut le 23 avril 1588 que le duc donna ces lettres « pour le bon et « loyalle rapport qui nous a esté fait par le Comte de Mondreville l'un de « nos plus spéciaulx serviteurs, de la personne de Pierre Séguin et de « son sens, suffisance, fidélité et bonne diligence. »

Nous avons antérieurement à cette époque, du 24 mai 1582, une lettre de M. de Mondreville, expédiée de Hans, (P. J. IX), par laquelle il demande à M. de Malvédy, docteur régent en la faculté de médecine d'aider Pierre à obtenir un état de secrétaire du Roy. Pierre était pourvu aussi de l'office de Receveur des Epices du Greffe de Ste-Menehoult.

toutes choses à souhait. Il n'y avoit pas un seigneur à la Cour quy ne le connut et quy ne lui porta de l'affection.

V. — Inconvénients de la prospérité.

Mais la prospérité fit de luy ce que vous pouvez vous imaginer qu'elle peut faire à un jeune homme bien faict de corps quy se voit dans l'abondance de tous biens, aymé et caressé de un chacun et quy n'a point d'autres exemples que celles de la cour. D'abord il commença par le luxe des habits, estant des mieux couverts et après il se laissa aller à la caiollerie des femmes et il s'engagea si avant dans cette belle passion qu'il luy a fallu donner de furieux combats pour s'en dégager, tant il est vray que ceux quy s'adonnent à ce malheureux péché sont près du précipice. [1]

Mais comme il avoit l'esprit bon et l'âme géné-

---

[1] Je crois qu'il ne sera pas sans quelque profit d'indiquer en note les lettres plus importantes que Pierre et les siens échangèrent de 1579 à 1582; elles aideront à construire le cadre des évènements et des personnages au milieu desquels se détache la figure de Séguin.

Ascension. — De Bayard à Pierre. « Mon frère François Séguin fait « son debvoir de faire valloir vostre greffe (de Baron entre Senlis et « Nantheuil). »

24 Juin. — De Philippe, Religieux à Clermont, à Pierre : Charles est arrivé; de fortes compagnies se sont « eslevées et s'eslèvent par deça de « jour en jour et le bruit est que ce sont gens de la nouvelle religion. « Tous les Huguenots sont partis de Nante, d'Angers, de Regne (Rennes)... « Monseigneur de Laval (Urbain de la Val), marquis, de Sablé qui a un « grand bien pour nous qui sommes ses voisins, ne s'esmeût ne aussy « aucuns autres gentilshommes nos voisins et amys. Nous espérons que « serons en nostre abbaye en lieu de refuge.... Mandez souvent de vos « nouvelles et du bruit de la guerre. »

15 Novembre. — De Philippe le Procureur, à sa sœur Perrette Guillot, à la Motte-sur-On : Détails intéressants sur une peste très meurtrière qui désolait alors Senlis. (P. J. IV).

reuse, il ne fut pas longtemps sans faire réflexion sur luy-même et sans regarder au fond de sa conscience en quel estat elle estoit..... Dieu luy fit considérer non pas superficiellement, mais à fond, la lacheté d'une âme quy par sa faute s'est mise hors de cette grâce, le peu de temps que nous vivons, et néantmoins comment, dans ce petit espace nous gagnons ou perdons une félicité éternelle..............

---

2 Décembre. — De François à Pierre, pour le déterminer à un mariage que toute la famille désire vivement.

8. — De Philippe le Procureur à Pierre « derrière St-Innocent. Le « seigneur de Mondreville veut avoir du lin de ces pays »; il faut envoyer un expres à Tracy près Compiègne.

1581. 25 Janvier. — De François à Pierre. Il est de nouveau question de l'office de greffier de Baron que Pierre parait disposé à vendre 90 livres.

8 Mai. — De Philippe le Procureur à Pierre : « Vostre oncle Pierre « Le Rat a été adverty que M. de Mondreville vous a donné charge de « prendre un jeune filz scachant bien écrire Je vous prie de prendre « votre cousin. J'ay reçu avec ledit sacq (de lettres) le *Mémoire « certain des choses notables passées,* dont je remercie Monseigneur de « Mondreville. »

Cette lettre a conservé le cachet des Seguin : De... à la croix de... cantonnée en chef de deux cœurs.

4 Juin. — De François à Pierre : « J'ay veu entre les mains de un « myen amy, le livre de la *Démonomanie* de Bodin, lequel je prend « grand plaisir de lire et pour ce me ferez ce bien de m'en acheter ung.» Proposition non équivoque de mariage.

9 Juin. — Pierre procureur, « promect de bailler et païer à Charles « Seguin lorsqu'il sera prest à marier, la somme de soixante escus d'or « sol. »

8 Juillet. — De François à Pierre : « Mon père est tombé en danger « de mort; venez bien tost. »

1581. 28 Novembre. — J A Morel Espagnol qui demeurait lors à Lyon, prie son bon ami Pierre de remettre aux seigneurs Aliano et Simon Calvis, Génois « tres sens sinquante escus ». Lettre écrite en un jargon franco espagnol. (P. J. VI).

1581. — De Philippe à Pierre. Lettre d'affaires. Envoiez des citrons et des marrons pour Françoise qui est très malade, malgré les soins de « ung nommé Bel enfant, greffier d'Asnières qui a demeuré à Montpel- « lier. » (P. J. V).

VI. — Changement de vie. Austérités. Ruptures. (1586 et 1587).

Il eust horreur du chemin qu'il tenoit, voyant qu'il n'estoit pas conforme à celui que Jésus-Christ nous a enseigné et il se resolut, estant aagé d'environ vingt-huit ans, d'embrasser une vie suivant laquelle il ne

---

9 Janvier 1582. — De François à Pierre. « Mon frère, l'indisposition « de mon père et de ma mère est si grande que je doubte qu'ils ne la « facent pas longue. Ma mère désireroit que vous vinssiez les visiter. » (P. J. VII).

18 Février. Dimanche 2 heures du matin. Bayard envoie son cheval à Pierre pour le ramener. Leur mère est morte.

De Philippe à Pierre. « Cejourd'huy, M. du Vivier m'a dit que la « semaine prochaine viendrez par deça. Ce ne sera jamais sitot que je « voudrais bien. » (P. J. VIII).

22 Juillet, 12 Septembre, etc. — De Philippe le Religieux à Pierre, le priant d'user de toutes ses influences sur Monseigneur de Montpensier, le Duc de Guise, M. de Rochefort pour l'ayder à obtenir l'abbaye de Villeneuve près Nantes qu'il convoite avec une ambition peu édifiante. (P. J. X, XI, XIII).

1583. 13 Août. — De François à Pierre : Mort de Philippe. (P. J. XII.)

17 Octobre. — De François à Pierre : « Depuys celle eu ce matin, « mon frère Bayard [huissier] est allé de vye à trespas dont nous « recepvons un grand ennuict. Le porteur, M. Anthoine le Jongleur va « vous veoir pour avoir l'estat du siège royal en la ville de Senlis qui « est à Madame de Montpensier. Vous pourrez vous adresser à Monsieur « le Président le Court au nom de Monsieur de Rochefort. »

La capitale présentait alors un spectacle étrange avec les faiblesses honteuses d'Henri III pour ses mignons, l'habileté des Guises à profiter de toutes les fautes d'une cour tarée, la conspiration de Salcède, les dévotions grotesques des pénitents blancs, la fermentation des esprits activée par des prédicateurs violents !

Notre dossier est muet ou à peu près sur les années qui s'écoulèrent de 1584 à 1586.

19 octobre 1585. — « Constitution de 41 escus 2/3 de rente sur l'hôtel de ville de Paris, au profit de Pierre Seguin. »

put pas estre surpris en la disgrâce de Dieu.....[1] Ce quy luy fit lors le plus de peine, ce fut le malheureux attache qu'il avoit pour quelques créatures[2] et sy il n'eust opposé la fuilte de ceste passion, elle auroit sans doute destruit toutes ses résolutions. Dieu lui fit la grâce, par ce moien et par sa mortiffication, d'en venir a bout...[3]

Il est vray que les trois premières années de sa conversion ne se passèrent pas dans tout l'ordre qu'il eut souhaité à cause des troubles qui avoient lors dans le Royaume et M. de Mondreville ayant beaucoup de peine à souffrir qu'il le quitta.

VII. — États de 1588. Assassinat des Guise, les 23 et 24 décembre.

Mesme il fut, durant ce temps, obligé d'aller avec lui à Blois[4] lors des Etats où il vit ceste sanglante

---

[1] Ce fut vers cette époque ou vers son retour de Blois à Paris en janvier 1589, que Pierre commença à transcrire sur un cahier dont le papier porte en filigrane un B dans un blason entre une couronne et un petit cartouche, une liasse de lettres que signale cette indication « Mynultes de quelques lettres missives qui ne rompront sy tost.» Il nous manque six feuillets des 21 dont se composait ce recueil.

[2] Une lettre du 4 août 1587, adressée à une inconnue, trahit, sous le style grave du converti, l'une de ces attaches puissantes que Pierre rompait pour aller, dans la plénitude de sa liberté spirituelle, vers Dieu seul. (L. T. II).

[3] Les privations que Pierre s'imposait dans sa nourriture, sa garde robe, etc., lui permirent quelques économies dont les petits de sa famille, les pauvres et les églises profitèrent. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons, à la date du 25 octobre 1586, une lettre de remerciement de Jean Darouet, curé de Saint-Pierre, pour le don que Pierre avait fait de deux burettes d'argent. « Je ne ferai faulte, « dit Darouet, » de les présenter « demain en vostre nom sur l'autel et d'en faire la prière publique.. « Vostre bon amy Darouet. » Voir sur d'Arouet Coll. Afforty XXV, 468 et 596.

[4] Les noms des députés du Bailliage qui furent élus à Senlis le 8 août,

tragédie qui y arrivoit, et comme Monsieur de Mondreville estoit intimement attaché aux intérêts de M. de Guise quy y fut tué, cette mort renversa toute sa fortune et même il fût contraint de se retirer hors du Royaume, ce quy donna lieu à nostre solitaire de pouvoir facilement exécuter et embrasser un changement de vie et de considérer le peu d'estat qu'il faut faire des honneurs du monde quy sont sy trompeurs.

VIII. — Siège de Paris. Coup de main sur Senlis. (1589 1590).

Il revint de Blois à Paris où voyant que le Roy alloit mestre le siège, il en sortit avec des personnes de condition avec quy il porta les armes [1] le long du siège et durant lequel temps, il apris la langue Espagnole d'un Napolitain, avec une telle perfection qu'il en a traduit quelques livres en nostre langue. [2] Il beuvoit et mangeoit avec ces personnes sans leur faire connoistre son changement de vie. [3] Néantmoins,

---

sont mentionnés dans Bernier, op. cit. p. 148 et 68. L'on y trouve celui de l'Evêque Guillaume Rose.

Pierre fournit à Charles des jugements intéressants sur l'ouverture des Etats et la signature des Edits de l'Union. (L.T. III).

[1] « Après iceux Etats seroit retourné à Paris; et voyant que le Roy le « vouloit assiéger, en seroit sorti avec un sien frère [Charles]; et durant « le dit siège auroient été de la compagnie de cavalerie du seigneur « marquis de Ménelé (Maignelay) seigneur d'Espiègnes (Piennes) gouver- « neur de la Fère et durant tout le temps qu'il a esté en icelle compagnie « buvant et mangeant en la table du seigneur de Brouilly, ne buvoit que « de l'eau..... » *(Biogr. abrégée).*

[2] Infra, l'histoire de N. D. de Montserrat.

[3] C'est ici qu'il faut placer le coup de main que les ligueurs Séguin, de Rasse, etc, firent le 13 février à Senlis, et que Mallet, Vaultier et Séguin lui-même ont rapporté chacun avec leurs opinions diverses de « politiques ou de guisards. » (L.T. V).

il ne laissoit point de s'abstenir de vin entièrement et de jeuner au pain et, à tous les vendredis, de faire beaucoup de bonnes œuvres, donnant l'exemple et entendant volontiers la parolle de Dieu quy est la nourriture de l'âme chrétienne.

IX. — 1590.-1591.
Austérités excessives.

Mais enfin, le siège de Paris estant levé, il rentra dans cette ville, se mit seul en une chambre, à dessein d'y mener une vie plus retirée et plus mortiffiée que celle qu'il avoit menée jusqu'alors depuis son changement et sa bonne resolution. Et parce qu'il avoit reconnu que le plus grand ennemi de l'homme, c'est l'homme mesme, c'est-à-dire nostre propre chair, il voullut la vaincre d'abord en luy refusant tout ce quy la pouvoit satisfaire........ N'est-ce pas là faire une rude guerre à son corps? Mais certainement trop rude pour estre de durée.

Aussy après avoir mené cette vie environ l'espace d'un an, il sentit diminuer ses forces et connust bien que s'il n'apportoit de la modération à ses mortiffications, il se verroit bien viste en estat de n'en plus faire. Jusqu'alors (ainsy qu'il a dit depuis) ce qu'il avoit fait estoit de son mouvement et au plus prest de la vie des sainctz qu'il lisoit souvent et qu'il tachoit d'imiter. [1]

---

[1] « ... En 1590 que le siège fut levé; il rentra le même jour à Paris, « quittant les armes, et commença une vie étroite aultant et plus que « celle qu'il a observé en la Réclusion... » *(Biog. abrégée)*.

Aux tristesses accumulées dans l'âme de Pierre par les décès des siens, s'ajoutaient les pressentiments d'un observateur clairvoyant sur les mécomptes inévitables d'une politique d'intrigues. Ainsi tout semblait aider aux déterminations étranges de son esprit.

X. — Conférences avec le P. Feuardent; le grand Pénitencier; le R. P. Benoist, le P. Innocent. (1591. 1592).

Mais avant que de passer outre dans ses grandes abstinances, il prit conseil de la façon qu'il falloit et qu'il devoit traiter son corps sans le flatter et sans aussy, par indiscrétion, le ruiner...... Il allast trouver les plus pieux et savants personnages de Paris pour se résoudre sur toutes ces difficultés et aussy tost qu'il estoit revenu de leurs conférances, il escrivoit en chiffre, et ce qu'il leur avoit demandé et ce qu'ils luy avoient dit sur ses demandes........

Il dit que le dixiesme du mois de Juin de l'année 1591, il commença à prendre advis du R. Père Feuardant, [1] cordellier et docteur en théologie sans toutesfois luy dire comment il vivoit; mais au mois de Janvier suivant, se trouvant travaillé de..... jeûne,.... il fut encore retrouver ce même Père à quy il descouvrit comme il vivoit [2].

---

[1] « C'était, dit l'Estoile, un cordelier des plus séditieux et l'un des « Prescheurs par billet de la Duchesse de Montpensier. En même temps, « 1610, mourut Feu Ardent, cordelier, homme docte, et qui, sur la fin de « ses jours était assez ardent à la concorde comme devant, il l'avoit été « à la discorde.

[2] L'on verra, aux points de suspension que nous avons fait dans ce chapitre des conférences, de nombreuses coupures ; mais nous avons laissé tout ce qui peut renseigner sur l'état spirituel et le train de vie de Séguin.

Nous avons de cette année 1591 plusieurs lettres d'un grand intérêt.

La première de Pierre à Monseigneur de Mondreville est datée du 4 mars en réponse à celles de M. de Mondreville apportées par un Pere Cordelier ou envoyées par M. de Courcelles. Pierre aurait cédé à son attrait par la vie solitaire, s'il ne voulait pas auparavant ajouter « aux « deux campagnes qu'il a déjà faites, une journée de bataille. » « Les « affaires de la Ligue, ajoute-t-il, sont dans un état pitoyable. » Suit un « alphabet chiffré. (L.T. VI).

..... Le R. P. Feu Ardant luy dit qu'il ne devoit pas se règler tout à fait à la vie des Saints quy estoient pour la pluspart plus a admirer qu'à imiter...., qu'il estoit d'advis qu'il prist conseil de Monsieur le Grand Pénitencier et qu'il fit ce qu'il luy en diroit.

Il fut, suivant ce conseil, trouver Monsieur le Grand pénitencier.....[1]

Peu de jours après, (escrit-il), estant beaucoup travaillé de tentations tant corporelles que spirituelles, il fût trouver le R. P. Benoist, Jésuiste... Environ au mesme temps et sur la fin du caresme de mil cinq cent quatre vingt douze, lequel il escrit avoir passé avec du pain d'orge cuit avec le son et de l'eaue pure, il dit que se sentant fort atténué, il fust derechef aux Jésuites, rue St-Antoine [2] où il s'adressa au R. P. Innocent [3], homme très digne et spirituel.

---

12 Septembre. — Une seconde lettre de Pierre à son frère Nicolas tempère des reproches et des menaces par des excitations pressantes à une conduite plus sage. C'est une page d'une sincère et intime éloquence que nous osons recommander. (L.T. VII).

27 Septembre. — Une autre lettre est adressée à M. de Mondreville, lors de sa détention à Metz. Il exhorte M. de Mondreville à une patience encore plus héroïque. Quant à lui, instruit par l'expérience de l'inconstance des grands, il se réfugie de plus en plus en Dieu. (L.T. VIII.)

Mort de Jean Séguin. (Voir *Préface* § II).

[1] Roland Hébert.

[2] La maison professe des Jésuites rue St-Antoine, leur avait été donnée en 1580, par le Cardinal de Bourbon, et était, dit-on, un rendez-vous fréquent de ligueurs. Les princes de la Maison de Guise avaient leur hôtel dans le même quartier : hôtel de Guise, rue du Chaume et de Paradis; d'Aumale, rue de l'Echelle du Temple; de Mayenne, rue St-Antoine, etc.

[3] Le 22 mars, le 17 avril, en juin et juillet « ce que le dit Père avait « bien agréable. » (*Biogr. abrégée*).

« Les 20 Nov. et 30 Déc., il conféra aussi avec le Curé de St André, « comme aussi avec le Père Bolduc, religieux de St Martin; le Père « Simplicien, capucin; le Père François, des Chartreux, et plusieurs « autres. »

Le père lui conseilla d'abord de retrancher toutes ses austérités, mais toutes fois après il luy dit qu'il se nourrit comme il voudroit, pourveu qu'il fit en sorte que le corps eust ce quil luy falloit, car l'indisposition y estant, il n'y auroit point de mérite.....[1]

Il fut ensuite trouver Monsieur le Curé de St-André des Hars [2] fort habile homme auquel je trouve qu'il demanda aussy quelques advis.....

XI. — Rencontre avec l'hermite du Mont-Valérien. [3] — Ses prophéties.

J'ay cru qu'il n'y avoit rien quy peut mieux vous faire connoître comment il vivoit dans les premières années de sa conversion que de vous dire ce que luy mesme en a escrit. Mais vous verrez par la suitte de sa vie que Dieu luy a donné le don de la persévérance.., car continuant tousiours dans la vie estroite qu'il avoit embrassée et priant continuellement Dieu de ne se pas perdre et de luy faire connoistre ce qu'il voulloit de luy, il luy inspira d'aller voir un bon hermitte quy estoit en le hermitage du mont Vallérian que l'on appelloit frère Jean de Meudon quy a vescu cinquante ans en réclusion. [4]

---

1 Suivent des consultations et des avis sur le temps qu'il faut accorder au dormir, sur le jeûne, sur l'usage de la haire, sur le moment et la durée de l'oraison, sur la messe, sur la nécessité d'instruire le prochain, sur les occupations manuelles etc.

2 Christophe Aubry, « l'un des plus enragés du Conseil des Quarante, dit l'Estoile, qui l'appelle son curé, prédicateur violent, caractère opiniâtre, ami, ce semble, de Guillaume Rose.

3 Paroisse de Rueil.

4 « Même allait souvent voir et conférer avec le père prieur de Meudon, « hermite reclus avec lequel il se rendit si familier que, après son décèss « il a fait un traité de la vie d'icelui, qui mérite d'être lu. Enfin ces Père, « trouvèrent qu'il faisait trop grandes abstinences et trop longues prières « et méditations; même le sieur Lemoine, médecin, lui conseilla de « réformer sa nourriture. » *(Biogr. abrégée)*.

Il prit un sy grand plaisir à contempler la vie que menoit ce saint hermite quy ne sortoit point de son hermitage, quy ne s'occupoit qu'à lire, à escrire, chanter et méditer les merveilles de Dieu, qu'il le visita plusieurs fois et eust avec luy plusieurs conférences. [1]

Et j'ay veu dans un petit extrait que nostre Solitaire a fait de la vie de ce sainct hermite que dans un entretien qu'il eust avec luy, il dit qu'il luy predit avec beaucoup d'exagération que lorsqu'il seroit solitaire, il auroit de grandes difficultés et contradictions de la part des ecclésiastiques quy s'approcheroient de luy, ce quy n'a esté que trop vray comme je vous feray

---

Voici une note que nous extrayons d'une lettre de Pierre à M. Hébert (L.T. XLII).

« Un révérend Père et vicaire des Chartreux de Paris, prestre véné-« rable, nommé François Anjorrant, m'a dit, il y a 17 ans aujourd'huy « que j'escris ceci, douziesme septembre mil six cens et dix, qu'il avoit « pour certain que ledit Père Jean avoit veu en vision le père St Bruno, « leur patriarche, ainsi qu'il l'avoit fort bien recogneu en ses discours.... « Touchant la vision qu'il a eue de la Vierge Marie et des deux chartreux « avant son trespas, c'a esté le père Jean Sébastien hermite, lequel « venant icy dire la Saincte messe et s'en allant à Jérusalem me l'a ainsy « asseuré..... Il me dit que y avoit eu un gentilhomme de la maison de « M. d'Espernon qui s'estoit rendu hermitte. »

Un petit opuscule de Pierre Séguin commence ainsi : « L'ame du R.P. « Jean de Meudon reclu du Mont Vallerian disant adieu en partant de ce « monde, à tous ses confrères hermites, anacorettes et solitaires. »

Un traité du même a pour titre : « La vie d'un ange terrestre ou d'un « homme céleste. La vie du vénérable père Jean de Meudon, hermitte du « Mont Vallerian..... »

[1] L'on constate, à lire cet échange de questions et de conseils, une conscience portée facilement, alors du moins, à la peur de Dieu et aux scrupules, poussant jusqu'à l'excès la mortification des sens, désireuse de lumière et de certitude morale, éprise tendrement de son Sauveur et de la contemplation.

1592, 9 Janvier. Lettre affectueuse de Pierre à Philippe, paieur de Chaalis, lequel est indisposé. (L.T. IX).

12 du même mois. Du même au procureur Charles « pour estrennes. » Il proteste de son estime à son égard, dédaignant les calomnies que ses

voir. Il luy dit encore une chose fort remarquable qui estoit que les plus grandes tentations qu'il avoit eu dans sa solitude luy estoient venues après y avoir esté plus de vingt-six ans, quy furent telles que osté la visitation des diables, l'on n'en peut pas avoir de plus palpables, que si sa porte eust esté ouverte, il croit qu'il s'en fut fuy et qu'après trente ans de solitude, il avoit encore eu de fort violentes et extrêmes tentations contre la foy, mais que Dieu après, l'en avoit délivré.

---

ennemis ont semées. « Mon ame est tellement liée à la votre que ne vous « oublierai jamais. » Il recommande son frère Nicolas. Ses préoccupations pour sa belle sœur, Marie Havé. (L. T. X).

18 Mars. Du même à Nicolas religieux à Moreuil, aujourd'hui à Senlis. Tristesse que lui donnent le silence et la froideur apparente des siens. Son désir de lui être utile, s'il veut être un écolier selon Dieu. (L. T. XII).

Notre dossier contient dans une liasse de cinq missives de Pierre a ce même frère Nicolas, Religieux, un reste de lettre sans date qui est une semonce sévère et le tracé d'une vie moins mondaine que celle qui décourage presque son dévouement passionné. Pierre lui recommande l'énergie dans la foi, mais la discrétion prudente dans ses manifestations. (T. L. XIII).

12 Mai. A M. Patin, prieur de Chalis. Brouillon batonné d'une lettre dont voici le sommaire : Il lui accuse réception de la nouvelle de la mort de son frère Philippe. Il lui recommande « un aultre sien frère (Nicolas), « religieux à présent estant à Senlis et duquel les études sont retardées « faute de commodité. »

15 Mai. Du même à Charles. Excitations à embrasser la vertu. La pensée de la mort aide a conquérir cette véritable sagesse. Quelques considérations sur la fin de leur frère, le prieur de Chaalis et les devoirs des chrétiens à l'égard de leurs défunts. Espérances que donne Nicolas. « A l'avant de cette bataille vous scavez où j'aspire. » Salutations à sa cousine.

C'est à cette époque qu'un Le Rat, marchand de Senlis et cousin de notre solitaire, était assassiné, au rapport de l'Estoile qui dit : « Le « samedi 30 may 1592, Du Jardin, un des pilliers de la foy des Seize, fut « pendu en grêve pour avoir tué Le Rat marchand de Senlis et pour tout « plein d'autres crimes. » *Mémoires,* t. II, p. 74).

Alors aussi, Pierre envoye à Charles une pièce sur la crainte de Dieu,

Je suis bien aise de vous faire remarquer en cet endroit ce que nostre Solitaire dit qu'il repassa plusieurs fois dans son esprit que ce bon hermitte quy avoit commencé à vivre comme un ange, car dès l'aage de treize à quatorze ans, [il] se retiroit dans un creux d'arbre quy luy servoit de cellule...., avoit eu cependant des tentations sy horribles... Ah! que ne dois-je point craindre, disait-il, moy quy suis dans le monde ?.....

---

les peines éternelles, les délices de la vertu, les châtiments de l'Esprit Saint. (L.T. XVI).

17 aout. Du même à Mgnr de Mondreville. Lettre d'une grande vérité de couleur sur le piteux état où se trouvent réduits les affaires de la Ligue et la Capitale. (L. T. XIV).

18 et 24 septembre. Du même à François. Reproches sur le peu d'empressement qu'il a mis à l'informer de la mort de leur frère, le prieur de Chaalis. Conseils pressants à François afin qu'il entoure de ses soins le « petit » Nicolas et les enfants de leur frère Jean. Tracé d'éducation. Il est question dans la 1ère de ces lettres, de M. de Vienne et du Chevalier Bellebrune. (L.T. XV, XVI).

Est-ce de Vienne, Président aux Comptes dont l'Etoile dit (T. II, p. 252 et 343) que son mariage avec Elisabeth Dolu, veuve d'Antoine Guyot, Sr des Charmeaux, servit beaucoup à sa fortune ?

C'est ce jour même, 18 septembre, que le Roi Henri IV entrait joyeujoyeusement à Senlis et recevait de la municipalité le vin de présent. (Aff. XXV, 669). Bientôt des canons destinés au Siège de Paris lui seront donnés.

20 octobre. De Pierre à Hébert, son cousin, à Beauvais. Merci du soin qu'il a de la mémoire et de la famille de Jean Séguin. Sa triste situation. Il supplie Hébert de veiller sur la direction que la veuve donnera à sa vie. Son dégout du monde et des grands qui ne diminue en rien cependant l'énergie de son attachement « dans ceste cause » de la Ligue. (L.T. XVII).

De Pierre à M. Delascour, Conseiller, par le frère de M. Marchois. Remerciements pour le soin que M. Delascour a de son frère (Nicolas) lequel quitte Dreux et retourne auprès de son protecteur.

L'année 1593 nous a fourni ces lettres :

28 janvier. De Pierre à M. de Mondreville « par le sieur Durand qui est à M. de Bassompierre. » Il a répondu à M. le Doyen de Reims, Frizon, en reponse à la lettre de M. de Mondreville du 4 janvier. Il trace avec

Je remarque qu'en suite des conférences qu'il eust avec le bon hermitte, il commença à travailler pour trouver un lieu propre pour s'enfermer et vivre comme luy, ce quy luy fust assez difficile, ne voullant pas estre dans son païs et voullant se soustraire de la compagnie et de la consolation de ses plus proches.

XII.— Pierre sort de Paris avec le duc de Feria. Séjour de cinq ans à Bruxelles. (1594).

Cela fut cause qu'en 1594, ayant eu particulier

---

une sincère éloquence la physionomie des Etats qui viennent de s'ouvrir et du peuple de Paris. Son dégoût de la vie publique. (L. T. XXII).

3 mai. Du même à Nicolas. Il est grandement peiné que Nicolas veuille avancer l'âge canonique pour recevoir la prêtrise. Reproches très vifs. Il engage ses perles. (L. T. XXIII).

6 mai. Du même au même. Même sujet. Cette précipitation exige pénitence. Il attend Charles. (L. T. XXIV).

15 mai. Du même au même. Consulter le Prieur de St-Vincent « car c'est un fort homme de bien et selon Dieu. » « Je suis certainement bien « aise de veoir par vos lettres, vostre esprit assez gentil, mais je vous « prie de ne l'occuper point à mal. (L.T. XXV). »

10 juin. Dito. Critique fine de son genre d'esprit. « Apprenez à plus « aimer qu'à subtiliser. » (L. T. XXVI).

Ces quatre lettres et celle suprà livrent bien l'âme grandement pieuse, ardente, désintéressée, de Pierre.

5 décembre. Du même à M. de Mondreville à Nancy, de Miremont. Joye qu'il a éprouvée à voir M. de Mondreville et à contempler son courage chrétien (L. T. XXVII). Cette lettre indique un voyage que Pierre fit en 1593 à Miremont où Nicolas va étudier, grâce à la protection de M. de Mondreville.

1594. Nous avons à la date du 10 mars une lettre de Pierre à Mgnr de Mondreville. Il le prie de veiller à ce que son frère « estudie et reçoive « près des Jésuites une bonne guide. » (L. T. XXVIII).

Du même à Charles qui est parti en voyage « par delà » c'est à dire à Miremont. Conseils de délicatesse scrupuleuse dans les affaires et de repos en la Providence. « Faites que mon frère estudie ». Mes salutations à M. de Miremont (l'abbé Nicolas Du Val, frère de Mgnr de Mondreville). (L. T. XXIX).

accès au duc de Feria quy estoit lors à Paris, il sortit de cette ville avec luy[1] et allast à Bruzelles d'où il voulut l'emmener en Espagne, lui promettant tout son crédit et toute sa faveur, mais ce n'estoit pas ce que nostre solitaire cherchoit... Les trésors qu'il voulloit amasser estoient du temps et des souffrances, car ce sont certainement de grands trésors pour l'Eternité... Il remercia donc le Duc de Feria de ses offres et de son assistance quy s'en retourna en Espagne, et luy demeura à Bruzelles quelques cinq ans, continuant tousiours la vie austère qu'il avoit commencée et tousiours dans un ferme dessein de s'enfermer seul, aussi tost qu'il trouveroit et l'occasion et le lieu favorable.

XIII. — Pierre à Nancy.
Il se fait accommoder l'hermitage de Sainte-Marguerite. (1598).

Enfin Dieu luy inspira d'aller en la ville de Nancy en Lorraine, où estant il apprit qu'il y avoit à quelque demy-lieue de cette ville, proche le village de Tumblaine[1] l'hermittage de Ste Margueritte, quy appar-

---

[1] Quant à Pierre, il pourra plus tard, en 1616, résumant cette période de sa vie, dire : « Au progrès desquelles guerres le Roy enfin entrant « dedans Paris, de trois françois seullement qui sortirent à l'heure « mesme, avec les garnisons étrangères, j'en fus l'un et fus cinq ans au « pais bas spolié de mes biens où le Duc de Feria me reçut fort charita- « blement etc....» Les convictions de Seguin ne cédaient point devant la force des événements et l'utilitarisme.

L'une des spoliations dont il fut victime nous est révélée par le *Recueil des Arrêts du Conseil-d'Etat, sous Henri IV, n° 721 :* « Arrêt « du 3 mai 1594, maintenant Me Jacques d'Amboise en la place de médecin « au Chastelet de Paris, *non obstant semblable provision (précédem- « ment) accordée par le duc de Mayenne à Me Pierre Seguin* ».

[1] Tomblaine, commune du canton ouest de Nancy, dans une situation pittoresque sur les bords de la rivière.

tenoit aux pères Cordelliers de Nancy, pour eux retirer lorsqu'il arrivoit de la contagion [1]; et l'ayant esté voir, il en fut satisfait, si bien qu'après avoir eu la permission des pères Cordelliers [2] et donné satisfaction [3] à un hermitte quy l'occupoit, il le fit accommoder selon son désir, pour s'y enfermer.....

XIV. — Un dernier tour en France.

Auparavant il revint encore [faire] un tour en France pour disposer de ses affaires [4] où il ne fut que fort peu de temps...... Ayant donc mis ordre...... et

---

[1] « J'y trouvai la contagion » écrit Pierre en 1616, et la vue des pestiférés que le Comte de Salm chassait par files lugubres de Nancy à St-Vaudru, ajoutait ses tristesses aux souvenirs de la guerre civile, ce qui « me faisoit tousiours remarquer la misère du monde. »

[2] Outre qu'il fut encouragé par le P. Ignace, gardien des Capucins, Pierre trouva grand secours en « M. le Primicier, vice-légat, prélat fort « célèbre et vertueux, qui sollicita luy même sa réclusion et obtint, « pour ce faire, l'hermitage de Ste Marguerite des R. P. Cordeliers. » (L. T. XLIX).

[3] « Par une indemnité de 12 lt. »

[4] Voici le dépouillement des papiers plus importants qui concernent cette année 1598.

12 janvier. — Certificat de Charles III, duc de Calabre-Lorraine, en faveur de son « amé et féal » (*Préf.*).

25 août. — Acte passé à Paris, entre Me Pierre Séguin, Procureur, et François Poulaillier, controlleur ordinaire de la maison du Roi, lequel « avoit exercé pendant l'absence dudit Pierre Seguin occasionnée par la « guerre civile, qui déchiroit le Royaume et en particulier la ville de « Senlis. Les troubles estant cessés » Pierre obtient d'être rétabli dans sa charge. (Afforty, t. VIII, p. 4251 et *Monographie de Senlis,* p. 282 et 568).

23 septembre. — Pierre résigne en faveur de son frère Charles dont la provision est accordée « par Marguerite, reine de France et de Navarre, « duchesse de Valois, d'Etampes et comtesse de Senlis, en son chateau « d'Usson. »

Dernier septembre. — Pierre résigne en faveur du même l'office de Receveur des épices du greffe de St Menehoult.

16 novembre. — Décharge donnée par M. de Mondreville et son frère l'abbé de Miremont. Compliments et cadeaux. (P. J. XVI).

seullement retenu de son bien ce qu'il luy en falloit pour vivre sans estre contrainct de sortir de son hermittage pour en demander, n'ayant jamais eu dessein de se faire hermitte à la façon de quelques uns [1] quy, après avoir quitté, ce semble, le monde, le fréquentent davantage que devant, pour demander leur vivre......

XV. — Prise d'habit et réclusion. (3 février 1599).

Aussi tost qu'il fut revenu à Nancy, il s'enferma trois sepmaines dans cet hermitage pour s'y esprouver, et le premier jour de febvrier de l'année mil cinq cens quatre vingt dix neuf, il en sortit, pour aller prendre l'habit d'hermitte de Monseigneur l'Evesque de Toul [2], accompagné de M. Sury, curé de Nostre-Dame de Nancy, lequel luy donna l'habit d'hermitte avec beaucoup de satisfaction de voir la résolution de nostre solitaire et, le troisième jour de ce mesme mois, lendemain de la Nostre-Dame, après de grandes et belles cérémonies quy furent faites dans la chapelle de l'hermitage, il entra et se renferma dedans avec plus de contentement que s'il eust entré dans un pallais de délices.

Il n'y avoit qu'une porte à laquelle il y avoit deux serrures différentes dont son père spirituel avait la clef de l'une et luy, celle de l'autre....

Sy vous désirez scavoir avec quels sentiments de Dieu et de ses péchés il y entra, je puis, en quelque

---

[1] Nous trouvons dans les papiers de Pierre un « escrit faict et leu à « l'un de nos frères hermites sur ce que l'on le troubloit à cause qu'il s'est « réservé sa juste nécessité pour son vivre. »

[2] Christophe de la Vallée (1589-27 avril 1607) lequel, racontera Pierre en 1616, « m'estoit si affectionné qu'il me voulloit nourrir. »

façon vous le faire connoistre, parce qu'il les a mis par escrit et les envoia quelque temps après à une personne de ses proches parents qu'il aymoit beaucoup[1], voiant que ses mesmes pensées et ses mesmes parolles pouvoient exciter à l'amour de Dieu et au regret de ses péchés. Aussy sont-elles sy dévottes que je croirais faire une espèce d'injustice sy, en cette rencontre, je ne vous en faisois part.....

Voicy ses propres termes : [2]

---

[1] Son frère le Procureur.

[2] Nous avons retrouvé parmi les papiers de Pierre la minute de ce tendre épanchement de ses sentiments de contrition sous ce titre : « Regrets pitoiables de l'âme pécheresse qui se convertit à Dieu. »

Nous avons, à la date du 5 août 1599, une décharge donnée par M. de Mondreville, par devant Pelletier, notaire à Nancy, à Pierre Séguin, « des « meubles, bagues et joyaulx que ledit Séguin a eu en sa possession « appartenant audit Seigneur.... Ledit Seigneur et son frère Nicolas du « Val, abbé de Miremont, ont volontairement promis audit Séguin, sa vie « durant, de payer au chapellain qui célébrera les messes pour ledit « Séguin, en la chapelle de Ste-Marguerite, 25 francs, monnoie de « Lorraine, à condition que tous les premiers dimanches du mois, il y « aura une desdittes messes à l'intention dudit Seigneur et de son frère. »

L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, et son neveu Antoine qui devait lui succéder en 1602 « très dignes évesques de Senlis, dit Pierre, de « sainctes vies, lesquels me recommandèrent fort à feu Monseigneur de « Toul, m'ont fait plusieurs visites. Et le dernièrement déceddé (Antoine) « est venu célébrer la messe en nostre oratoire ». (L. T.).

Nous n'avons pas à tracer ici la physionomie étrange de l'impénitent ligueur Guillaume Rose, ni à chercher les motifs secrets qui l'amenèrent en Lorraine en l'année 1600 ou 1601.

C'est durant le noviciat de la vie cénobitique que faisait Pierre à Ste-Marguerite, qu'il écrivit et envoya à ses parents et amis plusieurs opuscules de dévotion que nous croyons devoir indiquer. Il en sortira quelque lumière en faveur de sa « tant chérie » solitude.

1601. — *Le Paradis des Vierges et le désert de l'âme solitaire*, panégyrique enthousiaste de la vie de réclusion. (L. T. XXIX).

C'est vers cette date qu'un noble Espagnol, Antoine Morel, que nous retrouverons bientôt, vint saluer son frère d'armes des rudes journées de la Ligue et « dix ou douze jours après son partement, » que M. de Mondreville, « son grand amy....., decedda, merveilleusement regretté

XVI. — Pierre quitte l'hermitage de Sainte-Marguerite pour celui de Sainte-Marie des Anges. (1605).

Nostre bon hermite demeura six ans et plus dans cet hermitage, après lesquels Dieu inspira Madame Anthoinette de Lorraine, duchesse de Clèves, [1] de luy en faire battir un autre à trois quarts de lieue de Nancy, proche le village de Vendeuvre, lieudit la

---

« d'un chacun. » Dans la *Défense des Reclues,* Pierre évoquera le souvenir des confidences pieuses qu'il avait eues avec ce noble defunt.

1602. Janvier. — *Rozes et fleurs très odoriférantes du sacré repos et de l'oisiveté sainctement négotieuse du Paradis de la solitude, etc.* (L. T. XXX).

1602. — Un cahier dont voici le début : « Damoiselle très vertueuse et « très sage, vefve très dévote, etc. » est une sorte de Traité de la *Viduité chrétienne.* (L. T. XXXI).

25 Juillet. — « A ma bien aimée sœur en J. C. Claude, fille aisnée de « Dame Jehanne Ferry, receveur de Tombleine. « O ma sœur, que vous « estes heureuse d'avoir une mère qui vous montre le chemin de la vertu « et de vostre salut. » Programme d'éducation pieuse. (L. T. XXXII).

1605. — Le premier janvier, de Pierre à Nicolas, religieux à Miremont: « Mon très cher et très aimé frère en J. C., je pense de vous faire « part de ce petit bouquet pour vos estreines, que nous avons cueilly en « ce désert. Sur la détestation du péché.... »

6 février. « *Suitte du bouquet odoriférant* pour consoler et fortiffier « l'âme amoureuse de Dieu à l'encontre des désolations spirituelles. »

C'est cette année 1603 qui amena à la cour de Charles III le joyeux Henri IV. Quel contraste que celui des fêtes qui agitaient alors Nancy et du recueillement qui remplissait la cellule de l'ancien ligueur!

[1] Fille de Charles III, mariée au duc de Clèves. Pierre reçut de cette généreuse princesse, une première fois « 1000 escus valant 4000 f., mon- « noie de Lorraine, » que lui remit Nicolas Gennetaire, maître des monnaies, et une seconde fois, 1251 francs.

Le 29 août 1604, « François Alix, conseiller secrétaire de son Altesse « et garde du Trésor de ses chartes, seigneur de Seroncourt, demeurant « à Nancy la Neufve, se faisant fort de Damoiselle Alix Bonnet, sa « femme, avait donné la terre sur laquelle est basti l'hermitage. »

Pierre Séguin avait cédé à perpétuité « deux jours vaquant de pré « scis auprès dudit hermitage et 112 francs lorrains de rente sur ses « rentes, etc. »

Fontaine d'Anzécour [1], sur une montagne et en ung lieu extrêmement commode pour un hermite. Le battiment de cet hermitage estant achevé, [2] il sortit de celuy de Saincte Marguerite le onzième jour de Juin 1605, assisté [3] d'un grand nombre de Religieulx, d'ecclésiastiques et de peuple, quy furent tous processionnellement jusqu'au nouvel hermitage appellé lors de Saincte Marie des Anges, et depuis Saincte Marie du Reclus, en chantant et psalmodiant tout le long du chemin, des hymnes en l'honneur de Dieu, et estant arrivé à cette nouvelle demeure, après que la Ste messe eust esté solemnellement célébrée et que les autres cérémonies eussent été faictes, il s'enferma dans cette nouvelle cellule pour n'en jamais sortir.

Il n'i avoit, non plus qu'en l'autre, qu'une porte, laquelle estoit de fer, quy estoit dans le cœur de la chapelle, à costé droit de l'Autel, quy fermoit à deux clefs différentes dont l'une estoit entre les mains de ses administrateurs et l'autre, vers luy. Il y avoit, à ceste porte, une petite fenestre de fer par laquelle il se confessoit et communioit.

---

[1] Voir Dom Calmet : *Bibliothèque Lorraine*, col 874-881; Durival : *Description de la Lorraine*, T. III, p. 349; H. Lepage, *Diction. Géogr. de la Moselle*, p. 203; J. J. Lionnois, *Histoire de Nancy*, T. I, p. 576.

Voici comment Pierre dans une lettre du 28 février 1610 à M. Hébert, indique la situation du nouvel hermitage : « Nostre hermitage est au « milieu d'un champ, entre deux villages appelés Vandeuvre et Villers, « distant chacun d'un quart de lieue de nous. Je suis sur le terrouer de « Vandeuvre. » Cet endroit a retenu le nom de *ferme du Reclus*.

[2] Des lenteurs, peut être calculées, désolaient Pierre de qui nous avons, à la date du 30 mai 1605, deux requêtes à ce sujet, l'une à son Altesse de Lorraine, l'autre à Monseigneur de Vaudemont, son frère.

« Son Altesse » c'est une note de Pierre « ayant veu nostre requeste, « commanda à Monseigneur le Gouverneur de visiter la place. »

[3] Pierre était lors vêtu d'une robe de bure que serrait une ceinture de corde, d'un manteau garny sur l'épaule droite d'une croix de Lorraine blanche, et d'un chaperon.

XVII. — Pierre fait batir l'hermitage St-Pierre.

Il fit ensuitte battir un autre hermitage éloingné de quelque quarante pas de celuy là pour servir de demeure aux hermittes quy ne seroient reclus, estant bien aise d'avoir auprès de luy quelques hermittes quy fussent prestres[1], lequel s'appelle l'hermitage de St-Pierre.....[2]

XVIII. — Visites de grands personnages. Discours du Reclu.

Il a esté plusieurs fois visité par le Duc de Lorraine, Madame sa femme et par les princes et princesses de sa Cour quy estoient tellement touchés de sa conversation qu'ils ne sortoient point de sa compagnie que la larme à l'œil. Il leur parloit et à tous ceux qui le venoient voir (avec la permission de son Directeur qu'il falloit auparavant) par cette petite fenestre quy estoit à la porte proche l'autel de sa chapelle, et quelquefois par son tour quy estoit à l'entrée de ceste mesme chapelle, et il faisoit ses petites exhortations avec tant de ferveur qu'elles estoient capables d'amolir les cœurs les plus durs. Aussy prêchoit-il de deux façons, et par son silence et par ses parolles. Lors-

---

[1] Dans un placet de cette époque (1605) au Duc de Lorraine, Pierre exprime le vœu d'avoir pour chapelain le père Parisot, lequel « gouverne « les consciences des principales filles dévotes qui désirent de se reclure. »

[2] Source de tracas infinis. « Le partement de nostre chapellain, en ce « temps d'hiver (1605-1606), m'incommode grandement. S'il eust eu sa « cellule auprès de nous, il fut demeuré, mais estant loin parmi des « ouvriers et en l'eau d'où il falloit qu'il sortit, de là etc. » (Lettre au Cardinal de Lorraine, Janvier 1606).

qu'on le voioit, devant mesme qu'il eust parlé, il avoit déjà fait plus de la moitié de ce qu'il prétendoit, car il avoit une chair que l'on reconnoissoit avoir vieilly dans les jeunes, les haires et les cilices et un visage tellement mortifié que ceux qui ne l'estoient pas, resentoient en eux mesmes une certaine honte de luy estre sy peu semblables. Mais lorsqu'il venoit à parler, sa bouche achevoit la conqueste que son silence avoit commencé.

Voicy à peu près les termes dont il se servoit, que j'ay tiré de ses escrits :

L'on prioit (leur dit-il une fois), un des anciens hermittes du désert de Sichar de faire une exortation à la venue du grand Théophile, Evesque d'Alexandrie, qui s'estoit transporté en ce désert pour visiter les Pères, se consoler avec eux et en recevoir quelque bonne édification. Il refusa de faire cette exortation, disant que si le saint Evesque n'estoit bien édifié de son silence, à peine le seroit-il de ses parolles. Je désirerois en dire maintenant de mesme et souhaiter qu'au lieu de moy les murailles de cette bienheureuse solitude de Ste-Marie peussent parler et dire de vive voix ce que je ne puis vous enseigner comme il faut.....

Entrons dans une pieuse considération que nous sommes au mesme estat que le criminel qui est desia condamné à la mort et lequel avec son arrest on ramène en son pais pour estre exécuté; et comme ce criminel, par les chemins ne s'affectionne pas aux beaux chasteaux et aux choses plaisantes qu'il voit, parce qu'il a la mort présente devant les yeux, de mesme, nous quy sommes déjia condamnés à la mort, comme dit St Paul, devons quitter les affections de toutes les choses de la terre.

Cette vie ne peut estre mieux comparée qu'à une représentation de comédie, le monde estant comme un

grand théâtre sur lequel on voit diverses sortes de personnages ; les uns sont grands et les autres petits ; mais après que la comédie est jouée, tous les personnages sont égaux ; le maistre n'est pas plus que le valet, lequel, s'il s'est bien acquitté du personnage quy luy estoit commandé, il sera couronné et verra cest autre quy n'aura pas bien fait un personnage de conséquence qu'il avoit, dans le mépris [1]. Souvent les grands, à cause de leurs grandes occupations, meurent qu'ils n'ont pas pensé une bonne fois sérieusement à la mort..... Songez qu'à l'égard de Dieu, la noblesse ne vous sert de rien que à vous donner une obligation plus forte pour maintenir ses droicts et faire avec plus de générosité ce qu'il commande.... »[2]

Mais comme je n'ay pu avoir que confusément les discours de vive voix, j'ayme mieux vous envoier seullement ce petit échantillon et m'arrester davantage à vous faire voir quelques uns de ses escrits que j'ay en mes mains dans leurs propres termes.

XIX. — Instruction que Pierre envoya à une personne de condition engagée dans le monde.

Voicy une instruction qu'il envoia à une personne de condition engagée aussi bien que vous dans les embarras du monde, en l'année 1606, environ un an après qu'il fut entré dans l'hermitage de Ste-Marie :

« Ame dévote, généreuse et vertueuse, sy vous désirez

---

[1] Comparaisons saisissantes et vraies.

[2] Cette éloquence de Pierre Seguin possède, si nous ne sommes point trop engoués de notre héros, des qualités maîtresses qu'il nous suffira de signaler : franchise apostolique, clarté, originalité puissante, mouvement, pathétique.....

de plaire à Dieu et faire vostre salut, ayez tousiours Jésus-Christ devant vos yeux comme un mirouer pour l'imiter en sa vie et en sa passion.....

Traitez votre corps avec discrétion, ne le tuez pas, mais aussy ne lui baillez pas des armes pour vous vaincre.....

Vestez-vous le plus simplement qu'il vous sera possible selon vostre estat, car la vanité des habits des femmes mondaines ne doit jamais approcher la femme honneste et vertueuse.....

Promettez, voire vouez s'il en est besoin, que sy vous tombez en quelque faute, comme de mentir ou de jurer, vous donnerez aussy tost une aumosne aux pauvres pour l'amour de Dieu, ou que vous direz un pater et un ave, ou que vous baiserez la terre, ou que vous entrerez à l'heure mesme en une église. J'ay connu une personne quy ayant voué de donner une aumosne aux pauvres pour chacune faute, se retira en peu de temps de plusieurs mauvaises coustumes de pécher.

Lisez les bons livres....., spécialement les livres de Grenade.....[1]

Aidez-vous de quelque signe quy vous fasse tousiours resouvenir de la présence de Dieu. Les uns se servent du son des cloches, les autres de quelque bague ou anneau qu'ils ont au dois.

Abstenez-vous du ris desmesuré et de dire des propos qui puissent s'interpréter deshonnêtement; aiez le geste rare et la contenance posée, la face seraine et tranquille, le regard modeste et honneste aussy bien que le marcher, et, en tout, efforcez-vous de plaire à Dieu et non point au monde.

---

[1] Nous copions un peu au hazard à travers ce règlement de vie qui renferme plus d'un détail à souligner, mais manque un peu d'ordonnance.

Sustentez les pauvres autant que vous pourrez afin que leurs entrailles vous louent et prient pour vous. St Grégoire quy nourrissait ordinairement douze pauvres, St Louis, Roy de France, servoit les pauvres à sa table de ses propres mains. J'ay connu un advocat du Parlement de Paris, de moiens et d'authorité, quy avoit cette bonne coustume que le premier pauvre qu'il rencontroit revenant du Pallai, il le menoit prendre son repas avec luy, et sy le pauvre estoit malade, il le menoit chez un chirurgien, pour le loger et panser à ses despens, il visitoit les hospitaux, consoloit... »[1]

---

[1] Il est fort regrettable que Pierre ait tu le nom de cet advocat modèle et que notre époque vive moins dans de pareilles traditions.

Il convient d'insister sur certains points de ce règlement qui admet à voir Séguin dans une lumière plus complète : il défend à l'âme qu'il conseille tout excès de mortification ; il recommande avec instance les œuvres de charité extérieure, il veut la patience et le rire de la sérénité chrétienne au milieu même des épreuves et des approches de la mort.

A qui Pierre envoya-t-il ce traité dont nous avons retrouvé le texte original avec sa table ?

1606. 7 août. — *Requête* à M. de Vaudemont : « Comme il appartient « au Soleil d'illuminer la Terre, ainsy il appartient à la vertu des Princes « d'assister les pauvres serviteurs de Dieu. » Suit une liste des dévots bâtisseurs d'Eglises, Ste Hélène, St Léon, Charlemagne.

8 août. — *Requête* au Cardinal de Lorraine : « Sérénissime prince, « incontinent après l'arrivée de Madame, le reverendissime abbé de « Clairlieu m'estant venu visiter, m'a promis avec beaucoup d'affection « qu'il me viendroit revoir trois ou quatre jours après pour vous aller « trouver et vous porter l'ordre de nos affaires. »

Clairlieu, clarus mons, dont il n'est demeuré que le colombier, était une abbaye cistercienne au diocèse de Toul. L'abbé de Clairlieu était lors Jean Martin, « amy zellé de la vie angélique et solitaire », avec lequel Pierre nous apparaît lié d'une amitié intime.

Vers octobre. — De Pierre à son Altesse touchant la défense qui lui a été faite par le maire de Vandeuvre de bâtir un hermitage pour son chapelain.

« Des tracasseries forcent à se retirer deux hermites que Dieu avait « envoyés successivement. »

XX. — Monserrat.

Puisque l'occasion se présente, je suis bien aise de vous faire part de l'histoire de Notre Dame de Monserrat, de sa fondation et de quelques uns de ses miracles, que nostre solitaire envoia à cette mesme personne à quy il avoit envoié les instructions que je vous ay cy devant escrites, laquelle il avoit traduitte d'Espagnol en françois et en laquelle vous verrez des évènements sy miraculeux.....[1]

Pour scavoir les fondations et le commencement de la très saincte maison de Montserrat, il est néces-

---

21 novembre. — De Pierre à Mgnr de Vaudemont pour avoir l'autorisation de bâtir une chapelle.

« ..... L'hermitage de frère Briar et tous les autres hermitages ont « des chapelles. »

1606. — *Bouquet du jardin* céleste de Ste-Marie du Reclus. Pour nostre très chère et « très Saincte Sœur en J. C., Marie Thureau », femme du Procureur Charles Seguin.

[1] Nous avons cru devoir omettre cette traduction, laquelle occupe 31 pages de notre manuscrit.

Nous continuerons d'indiquer les traités de spiritualité qui parurent en 1607 et 1608 et quelques lettres de plus grande importance.

1607. — Le jour de St Paul, premier hermite. De Pierre à Mgnr de Malienne (Malines) : « Monseigneur j'ay envoyé à Mgnr le Légat les « mémoires pour l'establissement..... Je désirerois, écrit le même « jour Pierre à Mgnr de Vaudemont, « que ce fut Mgnr de Malienne qui fit « ce rapport, non pour aultre raison que pour ce que je le tiens pour « homme de bien. »

12 septembre. — De Pierre à Antoine Morel. Voici le sommaire de cette lettre : « Laissez eslire à vostre fille sa vocation..... » Encouragements à supporter les afflictions à la façon de « vostre grand amy « feu M. de Mondreville. » Un mot sur le comte de Dampierre, « lequel « estoit parvenu à grand crédit et autorité en faisant la guerre contre « les infidèles. »

Suivit-il le duc Philippe-Emmanuel de Mercœur, petit-fils du duc Antoine, lequel alla recueillir grande gloire en Hongrie ? Quoiqu'il en soit, Henri du Val était tué en Hongrie à l'attaque de Presbourg, le 9 oct. 1620, sous le titre de « général major des troupes de l'Empereur. »

saire, au paravant, de reciter la vie de frère Jean Garin, ainsy que nous la trouvons escrite ès livres anciens, lesquels, à cause de leur antiquité, ont beaucoup d'authorité. Quant est du temps qu'il est fait mention qu'il vivoit, etc, etc.

J'ay cru, mes Pères, que ce que je viens de vous transcrire, quoique long, ne vous seroit point ennuieux, parce que vous avez beaucoup de vénération pour celuy de la part de quy ces escrits viennent.

XXIII. — Plusieurs pensent à se faire reclues.

J'ay remarqué qu'environ au temps qu'il envoia les escrits que j'ay transcripts cy devant, il y avoit plusieurs personnes, et de condition, quy attirés par son exemple et par ses exortations, eurent dessein de vivre solitaires, et sy le zèle et la dévotion qu'ils avaient pour cette saincte vie eust esté favorisé par ceux quy devoient avoir la direction dessus eux, ou pour mieux dire, sy l'ennemy de nostre salut ne leur eut suscité de grandes persécutions et fait naistre de puissans ennemis de la vie reclue, je ne doute point que l'on eust veu autour de Nancy, comme autrefois dans l'Egypte, les montagnes et les lieux escarpés

---

Même date. — A Sœur Julienne Morell à Lyon. Lettre pleine de conseils de piété et de détachement. Un billet annexé à la lettre porte : « Un « baron françois s'est rendu hermite il y a un an et demy en ces quartiers. »

1608. Le jour de l'an. — *Le Jardinet de l'âme relligieuse parsemé des soucis*, etc..... C'étaient les étrennes spirituelles que Pierre avait envoyées à sa cousine Hébert, nièce de Rolland Hébert, carmélite à Charmes. (Diocèse de Toul). (L. T. XXXVI).

1608. — « *La Fontaine de vie et de consolation* contre la maladie, le « péché et la mort, pour réjouir les ames qui sont affligées de maladies « et du resouvenir de la mort.... »

remplis de solitaires [1]. Il y a eu mesme des filles et damoiselles quy, attirées par ce mesme exemple, voulurent embrasser cette vie solitaire, et je vois qu'il y en eust entre autres quatre quy se présentèrent à luy tout à la fois pour le prier de les assister de ses conseils afin qu'elles pussent venir à bout de leurs saincts désirs, et, pour ce faict, il escrivit (le 13 octobre 1608) à M. de Toul, son évesque, la lettre quy suit : [2]

XXIV. — Mémoire à l'Evêque de Toul sur quatre postulantes. (1608).

Monseigneur. Il se présente quatre filles vierges et dévottes servantes de Dieu. J. C. leur fidèle époux entre plusieurs autres, lesquelles ont un très sainct désir de fonder des reclues.....

Elles voudraient embrasser sous vostre obéissance la vie angélique reclue et solitaire, à l'imitation de quatre reclues qui sont au pais bas, dont l'une où j'ay esté est au milieu des champs en une chappelle qui s'appelle Notre Dame du Lac, fermée de bonnes murailles et de bonnes portes, et à l'imitation de la fondatrice de l'hermitage du Mont Vallérien, prédé-

---

[1] Cette époque tourmentée dressait partout des hermitages, à Acy en Multien, à Ognon, près Senlis, à Pont Ste Maxence (Oise), à S. Amand et à St Annobert près de Morienval, à Pierrefont, à S. Nicolas de Courson, à Saintines, à S. André près Plessis sur Auteuil. C'est un phénomène moral qu'il n'est point de notre sujet d'analyser ici.

[2] Dans une lettre du 13 octobre 1608, Pierre prie M. du Boullet, gentilhomme de la maison de Mgnr le Duc du Maine de remettre à Mgnr de Toul la lettre de M. du Boullet, lequel est nommé plus d'une fois dans la correspondance de notre reclus, comme un ami d'un dévouement sûr et infatigable, en 1613, 1618, « au logis de M. le Baron d'Anserville à Nancy. » C'est Louis, de la maison de Guise, prince de Phalsbourg et de Lixheim, marié à Henriette de Vaudemont, très aimé du duc Henri le Bon.

cesseur du bon père reclus quy y est maintenant et laquelle a vescu seize ans reclue sur cette montagne, à l'imitation des reclues de la Ste Mère Thérèse quy sont en une plaine campagne en Espagne [1]............

XXV. — Julienne Morel, fille admirable et religieuse à Avignon.

Je ne vois point toutes fois que ces filles ayent embrassé la solitude, non plus que cest autre merveilleuse et admirable quy se nommait Julienne Morel, espagnolle de nation, laquelle avoit un mesme dessein dès ses tendres années, ainsy que son père l'escrivit à nostre solitaire. C'estoit un esprit prodigieux et une fille à qui Dieu avoit donné beaucoup de lumière.

Voicy ce qu'il luy en mande. Très révérend père, Il y a environ six ans que je passay par ce pais là avec ma fille Juliane, lors aagée de sept ans, nous feumes en ce sainct hermitage où je parlay avec vostre paternité, mais je reçeus beaucoup d'ennuy de ce que

---

[1] Le dossier contient un « Extraict tiré des articles dressés pour « l'ordre de la fondation des reclues, lequel ordre l'on baillera par escrit, « sy l'on admet les reclues des champs. » L'on notera dans cet extraict que le reclu qui est, il y a plus de 40 ans au mont Vallerian, a été aidé par « une reclue fondatrice [Guillemette Fossart], » laquelle avait été là 16 ans [de 1556 à 1561].

« Aucuns disent, » ajoute Pierre dans une *Défense des reclues,* « que l'on « ne permettera pas en Lorraine qu'il y ait des reclues aux champs pour « ce que le peuple y est trop facheux..... L'une des choses principales « de quoy Monseigneur de Mondreville s'aidoit pour m'en dissuader en « ma solitude, ce estoit aussy qu'il disoit qu'il doubtoit que quelque « yvrongne ou quelque heretique ou aultre mauvaise parsonne vint en « ma solitude me coupper la gorge et que luy estoit soingneux de ma « conservation. Mais je luy respondis alors que ce que Dieu gardoit, « estoit bien gardé. J'ay trouvé le peuple merveilleusement bon.... »

je ne la peu point veoir. Je m'arrestay à Nancy quinze jours, avec le Seigneur de Mondreville qui est au Ciel. Puis je m'en allay à Coulongne où je pensois délaisser ma fille dedans un monastaire de religieuses pour estudier; mais à cause des guerres de ce païs la, je n'osay pas l'y délaisser. De là, je m'acheminay à Bruxelle pour recevoir le paiement d'une délivrance où je demeuray quatre mois, et, y estant, Monseigneur le duc d'Aumalle me dit la mort dudit seigneur de Mondreville dont je fust fort fâché. De là, je vins demeurer en ceste ville (de Lion) où j'ay faict continuer les estudes de ma fille avec très grand soin et diligence, et, ainsy que vostre paternité verra par une coppie des thèses de philosophie, il y a environ un an et demy, qu'elle soustint et deffendit publiquement des conclusions en philosophie avec beaucoup d'honneur et admiration des assistans quy estoient les plus excellents personnages de ceste ville. Il y a environ un an qu'elle a achevé son cours en philosophie, et maintenant elle s'exerce aux deux droits et, sy on luy lit la métafisique. Elle est bonne grecque et latine et en ces deux langues, elle peut lire en toute université. Elle compose en hebreu, elle estudie fort et travaille d'ordinaire. Les livres et instruments qu'elle a me coustent plus de huit cens escus. Elle a escrit à deux Papes et à la congrégation des Illustrissimes Cardinaux et au deffunct Cardinal Baronius, duquel elle receut response très favorable touchant un bref qu'elle demandoit pour pouvoir entrer et sortir aux monastaires des relligieuses de Barcellonne et demeurer en celuy qui luy seroit plus agréable. Elle a escrit aux deux Reines et à la Serénissime infante dame des estats de Flandre qui luy fit faire responce. Elle veult estre religieuse solitaire de la vie que vostre paternité a sy sainctement esleue. Elle escrit à vostre pater-

nité ; je la supplie humblement qu'elle luy responde; ce luy sera une grande consolation. Elle est fort dévote et récite l'office divin tous les jours avec celuy du père Sainct François duquel elle porte l'habit. Vostre paternité prie Dieu pour nous lequel je suplie de luy donner sa saincte grâce avec la vertu de patience et persévérance, afin d'arriver à la perfection désirée qui est la gloire. De Lion, ce 13 aoust 1607. Très révérend père, c'est de son fils qui luy désire toute perfection et persevérance. Jean Anthoine Morel. [1]

Je n'ay pas trouvé la lettre que cette scavante fille escrivit à nostre solitaire; mais par une autre que son père luy a escrit six ou sept ans après celle-cy première, il luy mande que la mère du prince de Condé luy ayant demandé sa fille pour estre quelque temps avec elle, elle l'avoit mise contre son gré de luy qui escrit, dans une religion de filles à Avignon où elle estoit en réputation de saincteté. Elle a fait et traduit beaucoup de livres dont elle en a envoié plusieurs à nostre solitaire. [2]

---

[1] Nous avons revu ce texte sur l'original qui nous a été conservé. La notice infrà de la mère de Beauchamps dit que le père de Julienne « se « laissant aller à son naturel violent, l'accabla pendant près d'une année, « des traitements les plus cruels, » puis la déshérita totalement.

La date du 12 septembre 1607 amène une lettre de conseils de Pierre à Julienne Morel. Voir sur cette « femme extraordinaire » ce qu'en ont écrit la Vénérable Mère Marie de Beauchamps, le Père Vincent Baron,etc. (P. J. XVII).

[2] Le 15 septembre 1618, Pierre écrit à Eric de Lorraine : « Ayant « receu les livres de Sœur Julianne Morel, religieuse à Avignon, je vous « en faict présent. Ce sont des exercices et instructions spirituelles « [Traité de la Vie spirituelle] de St Vincent Ferrier qui conduiront les « âmes dévotes à la perfection, traduites et annotées très agréablement « par ceste docte religieuse [1617]. » Elle avait alors 23 ans. (P. J. LIX).

Et le 1er juin 1619, le même s'exprimera de cette façon dans une lettre à M. Hébert : « Je vous faits présent d'un livre qu'une fille a présent reli- « gieuse [Clarisse] a Avignon [au monastère de Ste Praxède] a composé.

XXVI. — Persécutions.

Dans le temps mesme qu'il y avoit tant d'admirateurs de la vie de nostre solitaire et de personnes

---

« Le père de la fille m'en avoit donné quelques uns que j'ay distribués « à Mgnr de Toul, à Mgnr le duc Erric et aultres, et du depuis, j'ay « demandé au libraire de Lion de m'en envoier..... »

L'année 1609 nous fournit encore, comme correspondance intéressante, ces lettres :

22 janvier. — De Pierre à M. Hébert, curé de la Magdeleine de Paris : « ..... Expedier l'affaire tout d'un plein sault à Rome » lui parait « le « plus court et le plus asseuré. » Il ira à Rome, si... » Il s'inquiète peu « des respects (jugements) du monde. » Un mot sur « Catherine, la fille « dernière de feu la princesse de Lorraine, qui songerait à se faire « capucin... » (L. T. XXXIX).

16 septembre. — Très belle lettre de Pierre à la princesse de Clèves : « J'ay pensé qu'il estoit de mon debvoir sy je vous faisois ceste lettre au « milieu de vos afflictions..... »

De la même date. — « Ecrit à la princesse, consolation pour son « veuvage. » Il lui envoie un *Bouquet du Désert* sur la saincte viduité. Il « rencontre des traverses pénibles et va arrester des choses qui le « concernent pour le reste de sa vie; ce lui serait une grande consolation » d'avoir sa visite et ses avis. (L. T. XL).

1610. 28 février. — De Pierre à Hébert..... curé de la Magdeleine au presbitaire de St Cosme. Pour « le frère hermite qui espère de fixer ses « jours près de moi....., sinon de se retirer au Mont de Spolette, il est « arrivé qu'une grande Dame de ce pais qui est fort malade, l'a prié « d'aller faire des noevaines et dévotions tant à Notre Dame de Montaigu « qu'en aultres lieux saints aux pais bas. » Il songe parfois à quitter la Lorraine pour le Mont Valérien où il retrouvera peut être « frère Jean « Flambart, qui est maintenant en la forest de Senart. » Exposé des « ennuis que lui suscite le curé de Vendeuvre qui est de la congrégation « des Jésuistes. (L. T. XLI).

Nous n'avons ni le droit ni les moyens de juger les motifs ni les ardeurs de ces litiges, qui selon la pensée de Pierre, lui faisaient « trouver le monde hors du monde et la guerre à la maison de paix. »

5 mars. — Opuscule les *Sept dons du St Esprit* envoyé à une demoiselle de qualité. (L. T. XLII).

17 mars. — *34e Bouquet du Jardin céleste de Ste-Marie du Reclu.* « Nous debvons rentrer au resouvenir de nous-même, de nostre misère et « de nostre néant et aspirer à nous unir amoureusement avec Dieu. »

qui désiroient l'imiter, ce qui donnoit espérance d'une grande moisson pour J. C., le diable en susci-

---

Aspirations ferventes pour exciter la dévotion avant la Ste Communion, etc. (L. T. XLIII).

Le *Unziesme Bouquet,* il faut penser à la mort et faire un thrésor de bonnes oeuvres, renferme plus d'un exemple de la manière étrange avec laquelle Pierre dramatise volontiers sa pensée. L'histoire du Prince et du fol est marquée au sceau d'une originalité puissante et ramène comme un souvenir des représentations macabres que nos pères étalaient volontiers sur les murs des églises. (L. T. XLIV).

5 mai environ. — De Pierre à Mademoiselle de Montigny. Exhortation à elle et aux religieuses ses filles à imiter dans leurs afflictions tous les jours croissantes, la patience de Job, d'Elie, de Jésus.

Nous avons recueilli cette note de Pierre : « Mademoiselle de Mon-« tigny..... est d'une bonne maison de France. Elle estoit hérétique et « ses parents le sont, et aiant esté fort bien convertie, il y a plus de « quatre ans, dès lors, par l'advis d'un docteur qui la convertit, elle se « retira en ce pais; elle laissa ses moiens à ses parens pour n'estre « persécutée d'eulx à cause de la religion. Elle est comme damoiselle « d'honneur auprès de la dame que vous scavez bien, pleine de dévotion « et d'amour de Dieu. »

Leçons de la mort. Un nota : « Je vous prie d'en donner une coppie « à mon nepveu Lavoisier et à mes aultres nepveux, sy vous pensez « qu'il leur puisse servir.... Il y a tant de fumée dans ma cellule que « quand j'y laisse un pappier, il est incontinent gasté et ma veue en est « toute perdue. »

Une demi-nièce de Pierre, Antoinette, avait épousé Pierre Lavoisier, sergent d'armes, d'une famille alors très nombreuse à Senlis et aux environs. Leur fils Pierre songera, pour des motifs trop vulgaires, à prendre l'habit dans l'hermitage de son grand oncle.

Bouquet de la fuite du monde au désert, par l'âme pénitente et solitaire.

14 septembre. — Visite de la duchesse de Lorraine qui venait probablement demander les prières du reclus pour ses couches.

16 juillet 1611. — Lettre de Pierre à Hébert. — Silence opiniâtre de Hébert. — « Mon frère present porteur, qui m'est venu viziter vous pourra « dire.... l'estat de mes affaires, lequel est médiocre. » (L. T. XLV).

« Vous pourrez retenir le pourparler d'avec le Père Goutery... » On a renvoyé « un chapelain hermite Italien » et semé le bruit facheux que Rome refuserait d'approuver la règle. — « Le baron hermite qui avoit ja « commencé son establissement à S. Nicolas en Loraine est deceddé en « Caresme dernier » apres deux voyages a Rome. — Il lui adresse un « Recueil de ce qu'il a appris de la vie du reclu du Mont-Vallérien. » — Salutations a « nostre maistre Gamache. »

toit d'aultres quy destruisoient et estouffoient, autant qu'il leur estoit possible, le fruit que cette bonne semence devoit produire, les uns par intérest, désirant de s'approprier le lieu où il estoit, se déclarant absolument ennemis de la vie solitaire et hermétique; de telle sorte qu'il n'a que trop reconnu durant l'espace de plus de dix huict ans, la vérité de la prophétie qui luy avoit été faite par le S[t] Hermite du Mont Vallerian, car ce furent des ecclésiastiques et des relligieux quy luy causèrent tous ses troubles et ses traverses et quy empêchoient de tout leur pouvoir la volonté que nostre solitaire avoit de faire approuver par sa Sainctetė ou du moins par Mgnr de Toul, son Evesque, une règle qu'il avoit faite, ny qu'il pût faire un établissement solide au lieu ou il estoit [1], pour luy et pour y avoir tousiours un successeur hermite reclu qui garda ceste mesme règle.

XXVII. — Réponse à un écrit des adversaires de la réclusion.

Il firent d'abord courir un certain escrit pour détourner ceux qui avoient dessein de l'imiter, pour diminuer l'estime que l'on faisoit de la solitude, lequel ayant esté envoié à nostre solitaire de la part

---

[1] Oserons nous dire notre sentiment? Que Pierre vecut en reclus, c'était un fait exceptionnel et édifiant, auquel l'autorité ecclésiastique pouvait, sans inconvénient, donner un pieux encouragement par des bénédictions d'habit, des visites, etc. Mais que Pierre fondât un ordre de reclus, de recluses surtout, c'était un projet né d'une âme plus ardente que pratique, auquel la prudence d'un évêque ne pouvait guère se prêter dans les circonstances. Remarquer, à ce sujet, le long silence que garde Hébert après plus d'une consultation de Pierre, et la lettre fine et mesurée que, devenu Archevêque de Bourges, il écrira après la mort du saint reclus.

de l'un de ceux quy désiroient embrasser une si saincte vie, il y fit une réponse sur le champ qui mérite d'autant plus que vous la voiez que j'estime qu'elle vous fera connoistre la force de son esprit et avoir plus d'amour pour la vie solitaire. En voicy la teneur [1].......

Et pour ce [2], mon cher frère en J. C., je vous conseille de persévérer en vostre saincte résolution et d'aymer la solitude. Car de vous en désister maintenant, outre que vous marquerez vostre inconstance, vous donnerez occasion au peuple de se refroidir de la dévotion qu'il a conceue pour vostre bon exemple. Toutefois sy vous voulez quitter ce haut degré, cette vie estroite et la plus excellente de toutes, pour vous abaisser à un moindre degré, révérez et honnorez la solitude et la vie solitaire et reconnaissez vostre imperfection. Puis suivez le conseil de vostre directeur, car nous ne devons rien faire au dessus de nos forces ; mais malheur à celuy quy peut faire sa part meilleure et quy la fait pire, et quoiqu'il en soit, croïant que voulant estre solitaire, vous aviez esleu la bonne partye, et que vous vouliez espouser une vierge très pure et très chaste, afin qu'au moins, sy vous la laissez, vous ne luy diminuez rien de son honneur et de sa réputation, car encore qu'elle soit mal suivie, mal suivie et pauvre, elle n'en est pas moins vertueuse.......

[1] L'on n'attend pas de moi que je porte un jugement sur la valeur des quatorze arguments que les adversaires ou le champion de la vie de solitude apportent tour à tour. L'on notera cependant la petite pointe de causticité française que Pierre mêle volontiers à sa réplique.

[2] Voici la conclusion, c'est une page, à mon avis, toute pleine d'une éloquence à la fois fière et tendre. L'âme de Pierre y court d'un sentiment à un autre avec une exquise souplesse. Il y a là, sur la vie religieuse plus d'un trait digne des maitres de spiritualité. Le lecteur appréciera.

XXVIII. — Continuation de la lutte. (1613).

Ses ennemis estoient puissants et des premiers du Conseil de son Altesse et de Monsieur de Toul. Ils détruisoient tout ce qu'il pouvoit dire et tout ce que ceux qui luy estoient affectionnés, pouvoient faire à son intention. Ha! combien de combats luy a-t-il fallu rendre de vive voix et par escrit pour garder et maintenir cette sainte et si bien aymée solitude! combien d'opprobres et d'injures luy ont esté faites durant dix huit ans. Je vous serois trop ennuieux sy je vous racomptois la moindre partie de ce que j'en ai trouvé par escrit [1]. Une des principales inventions que ses ennemis trouvèrent, a esté de luy destourner les prestres quy luy disoient la sainte messe, les dimanches et les festes...., tellement que se voiant abandonné de ceux de quy il devoit espérer le plus de secours, dans le fort de sa misère, il adressa sa plainte au duc de Lorraine [2] en cette sorte :

XXIX. — Belle et touchante lettre au Duc de Lorraine.

A Son Altesse et aux Seigneurs de son Conseil privé, princes et princesses. [3]

---

1 1613. 10 mars. — De Charles à Pierre. « M. notre official (de Senlis) « escrivit à M. de Soubz-le Four, laquelle lettre aussy tost il faist tenir a « M. Roussel nostre cousin qui la bailla a M. Le maître des postes, « son ami, pour l'envoyer. » Détails menus qui aident à faire estimer davantage nos modestes facteurs. « Conseils de prudence, il lui envoye « une lettre du Père Pillet. Difficulté qu'il y a de trouver un prêtre « reclus. » (P. J. XVIII).

2 Henri II, dit le Bon.

3 Nous ferons remarquer qu'ayant trouvé parmi les papiers de Pierre Séguin une copie de cette lettre ou mémoire sur les avantages de la vie recluse, nous avons suivi le texte de cette copie de préférence à la version moins fidèle que la Vie de Pierre nous a fournie.

Les princes souverains représentent, ainsy que la saincte Escriture nous l'apprend, la majesté de Dieu en terre, et sont empereurs et rois sur leurs subjets et en païs de leur obéissance et leur debvons-nous toute fidélité, honneur, service et obéissance selon Dieu et, en bien vivant, espérer tout bien et grâce d'eulx, et craindre leur justice, si nous faisons mal. Mais aussy doivent-ils être (suivant la fin principale pour laquelle Dieu les a establis et ordonnés), le rempart et la protection de leurs bons subjets et spécialement du pauvre, de la vefve, de l'orphelin, de l'estrangé et de l'oppressé. C'est pourquoy, encore que ce soit à regret que j'escrive à vostre Altesse, tant pour ne l'importuner point en sérieuses affaires de son estat qu'à cause de ma condition quy requiert que je pleure et prie plustot que d'écrire, si est ce que, l'occasion m'y invitant, je prends la hardiesse de faire celle-ci à vostre Altesse, la suppliant très humblement de la voir de son œil gracieux et bénin.

Votre Altesse considèrera (s'il luy plaît) que la vie reclue est bonne et approuvée ou qu'elle ne l'est pas. Si elle n'est pas bonne, en vain ai-je passé plus de quatorze ans en la réclusion, et me faisant cognoistre qu'elle n'est pas bonne, je suis tout prest de la quitter, car en quelque façon que ce soit, je veulx faire mon salut. Dieu le sait. Mais si elle est approuvée de Dieu et de tous les gens de bien et vrais serviteurs de Dieu et par les vies d'une infinité de saincts, desquels les sainctes communaultés ont tiré leur origine et ont été honorés de les avoir pour patriarches et instituteurs et se servent encore tous les jours de leurs règles, de leurs livres et escrits, l'on ne me debvoit point troubler en icelle et empescher mon établissement pour moy et mes successeurs.

Il y a plusieurs mansions [1] au Ciel et plusieurs voies pour y aller, desquelles la réclusion est l'une. Tel peult faire son salut en la religion et communaulté, qui ne la feroit pas en la solitude et tel le peult faire en la solitude, qui ne la feroit pas en la communaulté. Et ainsy est de toutes aultres vocations et spécialement de celles de ceulx quy s'emploient charitablement des charges publiques. C'est pourquoy il ne fault empêcher aucun de faire son salut en la vocation, en laquelle Dieu l'a appellé.....

Faire banqueroute a la solitude, non certes. Nostre Seigneur loue beaucoup l'énergie de St Jean-Baptiste persévérant.....

Certes cela est rude et dur que l'on m'oste les prestres et confesseurs quy me sont affectionnés et quy veulent résider auprès de moy et qui pourroient me secourir jour et nuit, en toutes occurrances, et que l'on veuille que j'en cherche et prengne qui aillent et viennent de Nancy icy; car la pluspart d'iceulx ne viennent que poussés de sallaire; cent mille empeschemens les retiennent souvent de venir.....

Le reclu du Mont Vallerian qui est nourry et a des messes tous les jours par la charité de la Reine Marguerite, a des confrères prestres auprès de luy, dont il est assisté et au temporel et au spirituel, ainsy que l'estoit son prédécesseur qui a gardé cinquante ans et plus la réclusion, ce qui est une merveille de nostre temps.....

[Pierre expose le sens du texte *serva mandata,* répond au refus qui lui est fait d'avoir des successeurs et de loger un prêtre à côté de lui, rejette la proposition qui lui est faite d'user d'une licence de l'Evêque

---

[1] In domo patris mei mansiones multæ sunt. (Joan. XIV. I.).

de Toul pour entendre la sainte messe hors de chez lui]....

Et quant j'aurois été un infidelle, je pense que l'on ne m'auroit non plus mal traité que je l'ay esté icy, non pas par les gens de bien que j'honore, mais par les maupiteux, et néanmoins j'estime tout cela n'estre rien au regard de mes offences et de ce que je debvrois endurer pour l'amour de Jésus-Christ lequel je supplie de récompenser des joies éternelles de son paradis tous ceulx qui par leurs traverses m'ont apporté occasion de mériter, etc....

De Saincte-Marie, ce 24 mars 1613.

Le très humble et très obéissant serviteur de son Altesse, l'hermite de Ste Marie.

R[eclu] indigne de Ste M. [1]

XXX. — Lettre à la Duchesse de Lorraine.

Pierre écrivit la lettre suivante : [2]

Jésus Maria. A l'Altesse de Madame la Duchesse de Loraine, [3] princesse très généreuse, très vertueuse et très fidelle servante de J. C.

Madame, Dieu vous face saincte.

La saincte Mère Teresse, fondatrice des reclus

---

[1] Ces luttes ou parfois des passions vulgaires s'abritaient peut être avec inconscience, derrière des prétextes plus ou moins byzantins, mettront dans tout son relief la figure puissante de Pierre Séguin, activité merveilleuse qui multiplie les mémoires et les protecteurs, souplesse de diplomate qui sait trouver pour chacun la forme de langage et d'argument qui convient à son caractère, éloquence vraie qui mêle avec un art intime la dignité de la leçon avec l'humilité du reclus, la menace évangélique à la tristesse de la plainte, la foi dans l'honnêteté du but à la docilité, la défense opiniâtre des convictions à l'esprit de charité....

[2] Le dossier en contient une copie originale.

[3] Marguerite de Gonzague, fille de Vincent 1er, Duc de Mantoue.

carmélistes, à la première fondation qu'elle fit à Avila, elle fut aussy maltraitée, persécutée et estroittement renfermée comme sy elle eust mis le feu aux quatre quartiers de la ville, et, oultre ce, elle fut poursuivie en procès au Conseil du Roy d'Espagne, qui dura deux ans, n'estant assistée de nul que de l'évesque Mandosse quy la soutint; mais au bout de de ce temps là, Dieu pacifia tellement toute ceste tempeste que ceulx quy luy estoient les plus contraires luy furent les plus favorables..... Mais de rechef, après qu'elle eust fondé plus de douze monastères, que nostre Seigneur luy eut parlé plusieurs fois..... [de nouvelles persécutions surgirent].....

L'arrivée de vostre Altesse en cest oratoire dévot avec le tesmoignage de vostre bonne volonté, me faict espérer qu'elle me sera comme une belle aurore au milieu des ténèbres. C'est pourquoy j'ay enfin mis la main à la plume et pris la hardiesse de vous adresser l'escrit que j'envoie à son Altesse, vostre très aysmé espoux afin.....

Je me recommande très humblement à vostre bonne souvenance et prie Dieu, Madame, de vous donner, et à son Altesse, vostre très cher époux, et aux princesses vos bien aymez enfans, et à ces honnorables dames qui vous accompagnèrent dernièrement en cest oratoire Icy, en parfaicte santé l'accomplissement de vos saincts désirs et enfin l'assouvissement de sa gloire au Ciel, etc.....[1]

---

[1] Cette lettre contient en note : « J'envoie ce petit chappellet et croix « à la princesse, vostre bien aimée fille, que vous amenaste dernièrement « en nostre oratoire, le 14e septembre 1608 qui fut un peu avant vostre « couche d'icelle princesse. Je vous escriviz et vous envoiay quelques « indulgences et médailles bénistes et vous priay de prier son Altesse « qu'elle eust aggréable de nous envoier le tableau de la Vierge Marie « que l'on m'avoit dit qu'elle avoit faict faire pour nostre oratoire. »

XXXI. — Lettre à Monseigneur de Vaudemont.

Jésus, Maria. A Monseigneur de Vaudemont, [1] prince très généreux et très vertueux serviteur de Jésus-Christ.

Monseigneur, je n'ay pas importuné vostre Grandeur depuis le temps que l'on m'a empesché d'avoir la terre que vous m'avez fait donner pour loger un prestre pour dire mes messes, ayant fait faire depuis, sur un peu de pré que j'ay achepté près de nous, une celulle pour loger ce prestre. Mais maintenant que l'on m'a dit, après une infinité de persécutions, que l'on empes-

---

Voici les indications de deux autres lettres concernant le même sujet: 24 mars. De Pierre à Monseigneur de Vaudemont. Cette formule diffère de celle que les Charles Seguin ont transcrite : « Monseigneur. Un « prince ne vouldroit pas entreprendre une guerre injuste contre un « aultre, ou sy cela estoit, le sachant, facillement s'en désisteroit-il. Mais « ceulx qui me font la guerre et qui ont presque bandé tout le monde « contre moy, la font injustement et la continuent contre leur conscience « dont ils respondront devant Dieu. »

26 mars. — A Mad^e la Duchesse de Lorraine : énergiques et éloquentes protestations.

« Depuis ces lettres escrites, des personnes venues icy avec le Révé- « rendissime abbé de Simier, et plusieurs aultres, m'ont dit que son « Altesse avoit donné aux adversaires de nostre solitude la maison et « oratoire où je suis qui m'appartient à juste titre et à mes successeurs « par la charité de feu Mme la Duchesse de Clèves que Dieu absolve.

« Son Altesse, de son auctorité souveraine me peult oster la maison, « voire la vie, mais comme prince chrétien et serviteur de Jésus-Christ, « je croy qu'il ne le fera jamais sans juste occasion. Dieu ne fut pas « content qu'Achab osta la vigne de Nabot encor qu'il luy en voulust « bailler une meilleure. Les artifices de dire que je suis mort, pour me « spolier de mon héritage, peuvent ofusquer [duper] la veue des hommes, « mais ils sont patents aux yeux de Dieu. L'on ne doit point me traiter « ainsy, car mon règlement est tel qu'il peust contenter tous les bons » serviteurs de Dieu.

[1] François de Vaudemont, frère du duc Henri le Bon.

cherait bien que vous ne fussiez notre protecteur, encore que vous me l'aiez de vostre grâce accordé, je romps mon silence pour vous faire resouvenir de ceste protection.....

XXXII. — Réponse de Monseigneur de Vaudemont. (30 mars 1613).

Responce de Monseigneur de Vandemont :

Frère Pierre, ne vous estonnez pas des inquiétudes et traverses que l'on vous donne en vostre solitude. Dieu vous y scaura protéger et desfendre, sous l'aide duquel vous ne devez perdre courage, et pour mon particulier, je vous assisteray tousiours et tiendray la main que l'on ne vous afflige. L'affection que j'ay pour vostre bonne vie que je loue fort, me fait désirer de vous aller trouver au temps que vous le trouverez bon, accompagné d'un cordelier ou d'un capuchin, ou bien de tels aultres ecclésiastiques que vous vouldrez, afin de scavoir plus particulièrement de vous le soulagement que vous désirez de moi à quoy je me porteray de bien bonne volonté. Et vous tesmoigneray à toutes occasions que je suis, frère Pierre, vostre bien bon amy. François de Loraine à Nancy. Ce 30 mars 1613. [1]

---

[1] Voici un résumé de la correspondance du reste de cette année 1613 :

Billet de Pierre : « Mgnr de Vaudemont embrasse mes affaires comme « nostre protecteur. Nous aurons quatre des principaux de Nancy, vrais « serviteurs de Dieu pour collateurs; en suite nous aurons nostre « despesche [approbation] de Sa Saincteté. Tout nous favoriseroit. « M. Boullet estoit d'advis que je fisse venir le père Claude Pillet (s'il est « homme de bien) tout à faict.....

30 mars. De Charles à Pierre : « Je ne vous ay point encore achepté « les trois livres que m'aves cy devant mandé, assavoir : Icelluy de « Florimont, *de la naissance*, *progrez et descadence de l'hérésie* etc,, le

XXXIII. — 14 juillet 1614.
Acte authentique d'établissement.

Je vois qu'en suitte de ses lettres, nostre solitaire eut un peu de calme, car il recommença d'avoir la

---

« 3° et 4° de *l'Histoire des choses plus mémorables des Indes*, du père « du Jarric, Jésuite, et Icelle des autheurs du Jappon etc. Et ce quy est « cause que je n'ay encor fait ledit achapt, est qu'il y a encore longtemps « que je n'ay esté à Paris, et que j'ay esté mal disposé, »

Pierre du Jarric, né à Toulouse en 1565 et mort à Saintes en 1616, est auteur d'un ouvrage rare et recherché : *Histoire des choses mémorables advenües tant ès Indes Orientales que autres pays de la découverte des Portugais.*

29 avril. Pierre à M. Hébert. — « ... J'ai receu vostre lettre de M. du « Boullet... » Il se recommande aux prières des frères du Mont Valerien· Amitiés a notre Maître de Gamache. Pierre a reçu la visite de M. de Vaudemont. qui en écrira à Sa Sainteté s'il est besoin.

29 avril. Pierre au Père Pillet. Qu'il se prépare à venir prendre les fonctions d'aumonier de Ste-Marie.....

Eloge enthousiaste de la solitude. Il se recommande aux « sainctes « prières de M. le Grand Vicaire (de Senlis), du Révérend père curé de « Lagny le Sec (Oise), et de nostre Maistre Feuchère, prieur de Chaalis, « et de tous les relligieux. » (L. T. XLVI).

Juin. Pierre traversait une crise aigüe de sa vie morale. Sa nature ardente et son jugement excessif furent redevables après Dieu, aux sages conseils d'Hébert, de l'abbé de Clairlieu, de Charles, etc, d'avoir évité, par la patience, la soumission et l'humilité une solution violente. Nous avons, à ce sujet, des lettres et mémoires qu'il serait trop long de relater ici.

La fin de l'année et la première moitié de l'année 1614, s'écoulèrent dans la continuation de ces pénibles débats. Tandis que notre hermite, encouragé par les princes de Lorraine et réconforté par la visite de son frère Nicolas, voulait se désigner un successeur, l'Evêque de Toul, conseillé par les Jésuites, se déclarait peu favorable à la réclusion, « pour le péril qu'il y a », et réclamait le droit de collation.

20 juin. De Pierre à Hébert. Son frère Nicolas est venu lui prêter assistance et conférer avec le chanoine Jullier et M. du Boullet. La situation empire encore. L'Évêque a dit des choses décourageantes.

3 juillet. De Nicolas à Hébert. L'Évêque de Toul estime la solitude périlleuse et veut que Pierre accepte ses conditions. L'hermitage reçoit

messe les dimanches et les festes et mesme que le 14ᵉ jour de juillet MVIᶜ quatorze, son acte d'establis-

---

les visites du prieur des Jacobins et de l'Evêque. Influence des Jésuites. Opinion du père Guibert, recteur des Jésuites, sur la vie très louable et le jugement peu éclairé de Pierre. (P. J. XIX).

Sans date. *Bouquet du désert et de consolation* pour mon bien aymé nepveu Philippe Séguin et ses frères et sœurs.

22 novembre. De Pierre à l'Evêque de Toul. « Mon frère le Procureur « du Roy aux aides de Senlis, doit venir par deça, quand bons l'aurez « aggréable. »

13 décembre. De Pierre à Hébert. « M. Simonin, curé de St Epvre, « docteur et prothonotaire, et qui a toute auctorité à Nancy, pour ledit « Seigneur Evêque, a écrit. » Exposé de la situation, espoir que les affaires s'arrangeront.

1614. 17 janvier. Du même au même. « Monsieur de Soulfour nous a « maltraité. Dieu soit loué qui l'a ainsy permis pour mes péchés. Il m'a « fait perdre l'occasion de bons amis de qualité et de crédit qui furent a « Rome le commencement de l'année passée.

« Les princes et le peuple n'ont pas aggréable que nostre hermitage « qui est proche de Nancy, soit a la disposition de l'Evesque de Toul. « Ils affectionnent cela comme quelque chose qui regarde l'Estat. » Ses griefs contre l'Evêque de Toul. « Je ne pense pas qu'il face rien aultre « chose que ee que les pères Jésuistes qui le possèdent du tout et qui « sont peult estre cause qu'il vous a escrit, luy conseilleront ny que ce « que les princes vouldront ». Pierre se soumet d'avance aux avis d'Hébert.

Vers l'ascension. De Pierre à Mgnr de Vaudemont. Mgnr de Toul rompt avec ses engagements antérieurs et se montre fort difficile. Pierre défend de nouveau, avec une vive éloquence, la cause de la solitude, citant maints reclus et entr'autres vivants « le guardien des cordeliers de « Thor, personnage docte et de grande capacité, qui est maintenant reclu « a Bezancon, deux vénérables religieulx qui sont maintenant reclu a « Vallenain [Vallenay, canton de Chateauneuf sur Cher, Cher], deux « aultres religieulx qui sont aux pais-bas, l'un a l'église St Jacques « d'Anvers et l'aultre auprès de Nivelles; plus de vingt reclues qui sont au « dit pais-bas et divers lieux, deux desquelles estant reclues a N.-D. du « Lac, qui est en un champ a une lieu de Bruxelles, sont assistées, nour- « ries et protégées par Monseigneur le duc d'Aumalle. » Le Révérend P. Prieur des Jacobins de Thoul est venu pour me visiter « de la part de « Mgnr de Toul, le jour de l'Ascension dernière, et pour ce que je ne « scay pas sy nostre hermitage ny ses pareils qui sont en une closture « perpétuelle, sont subjects à telles vizites », j'attends un conseil.

sement[1] se passa autantiquement, en présence des trois curés de l'une et de l'autre ville de Nancy, du premier secrétaire d'Estat de son Altesse et de MM. les Eschevins de Nancy, lesquels aiant été nommés et leurs successeurs par nostre solitaire pour administrateurs dudit hermitage en acceptèrent et signèrent l'administration pour luy et ses successeurs a perpétuité.

Dernier may. De Pierre à Hébert. « Je fus bien aise, au reteur de « M. du Boullet, de scavoir vostre bonne disposition... A présent ce « porteur, qui est le confrère qui réside auprès de moy, s'en allant faire « ses dévotions a Nostre Dame de Liesse et de là s'acheminant en nostre « quartier, pourra donner ordre à quelsques affaires qui luy restent au « monde pour revenir parachever ses jours en la solitude au service de « Dieu. Je vous envoie une copie de la cérémonie de prise d'habits de « nostre confrère. Je vous prie que je sois recommandé aux sainctes « prières de Mademoiselle Cotel et aussy de mon cousin Philippe Hébert, « vostre frère. » Le porteur dont il est parlé est probablement Antoine Charmolue.

Avant juillet. De Pierre à Charles. Vous me manderez les intentions du P. Pillet... Il se fault gouverner « envers les personnes de ce païs « selon que l'on recongnoit leur naturel. Quant je serois engagé avec « un prestre, je vois bien qu'ils me vouldroient changer. » Il y a là une étude de mœurs que nous n'avons pas à contrôler.

[1] Cet acte d'établissement débute ainsi : In nomine Domini. Amen... « Est comparu en personne, à la fenestre de l'oratoire dudit hermitage, « proche de l'autel, frère Pierre Seguin, lequel n'aiant point encore faict « les vœux dits essentiaux et estant libre pour faire et passer ce qui en « suit.

6 octobre. De Pierre à Mgnr de Vaudemont. « Remerciements et demande « d'aide... d'aultant qu'il se présente quelque difficulté sur l'approbation « de nostre acte d'establissement de la part de Mgnr de Toul dont M. de « Marneville a les pièces entre les mains.

12 octobre. De Frère Jean Martin, abbé de Clairlieu, à Pierre. « Je « n'ay manqué faire tenir vos lettee à Monsieur [l'abbé] de Clervaux et « obtenir response que je vous envoiray incontinent. Au nom de Dieu; « n'estimez que cela vienne ny de moi ny des miens, car tant que l'âme « me battra au corps et que Dieu me donnera tant soit peu de moiens, « ils seront en vostre libre disposition.....»

XXXIV. — Nouvelles difficultés. Menaces d'excommunication.

Mais les adversaires de nostre solitaire empeschèrent que Mgnr de Toul n'approuvast cest establissement et luy firent naistre encore plus de troubles que devant, car ils firent en sorte que Mgnr de Toul rendit une ordonnance contre luy, portant injonction de prendre la reigle de l'une des quatre communaultés, en dedans quarante jours, sur peine d'excommunication, ce quy donna beaucoup de tristesse à nostre solitaire, lequel voiant enfin qu'il ne pouvoit rien obtenir de Mgnr de Toul, son évesque, duquel il ne pouvoit pas ravoir sa reigle qu'il luy avoit

---

1615. 19 mars. De Pierre à Hébert. « Je vous escrivis par mon frère à « son partement d'auprès de nous au mois de juillet... pour avoir vostre « bon advis. [Pas de réponse]. Cela me met en peine et la crainte que sy « vous m'avez escrit, que les lectres n'aient esté perdues, car aultant « que l'on en peult descouvrir quy s'adressent à moy, ou on les voit ou « on les retient..... [Il sollicite de rechef ses conseils]. Ces jours « passés le reverendissime abbé de Morimond me vint visiter... Monsei- « gneur de Verdun qui a esté cy devant Evesque et qui tient maintenant « la reigle des Capucins, nous voit assez souvent. Les serviteurs de « Dieu qui m'ont traversé m'envoyèrent ces jours passés deux de leurs « frères, l'un desquels est de Senlis, m'apporter l'écho ou vers dont je « vous envoie coppie avec beaucoup d'offres. Ils feront merveilles pour « moy pourveu que je m'accorde avec eulx et qu'ils soient mes succes- « seurs. Mgnr de Toul a tousiours ma règle....» Pierre se recommande « aux prières de maistres Gamaches et du Val, etc., etc. S'il vous plaict « vous, vous mettez seullement sur les lectres que vous m'envoiez : « A Madame de Widranges, vefve dévote demeurant a Nancy. » Quel est cet *Echo* ou *Vers* dont Pierre envoie copie à son cousin ?

Il existe aux Archives de Meurthe-et-Moselle, sous la cote H. 2383, des copies de De la Ville, lettres écrites à « sœur Bénigne de Widranges, « religieuse à Lunéville, par Pierre indigne reclus, suivies des litanies « qui se chantaient en l'Ermitage du Reclus-lès-Nancy. »

8 juin. « Frère Didier Xempe, Augustin de Pulligny envoie à Pierre » la règle de St-Augustin, « par un porteur allant au monastère de Clair- « lieu, en estant tailleur d'habitz et quasi comme domesticque ».

mise en mains depuis un longtemps, il se résolut d'aller à Rome pour faire, sy il pouvoit, approuver de Sa Sainctеté, et sa règle et son establissement. Il avoit, pour cela, beaucoup de recommandations de la Cour de Rome et, ayant pu obtenir licence de Mgnr de Toul pour faire ce voiage qu'il entreprenoit avec beaucoup de répugnance, à cause qu'il falloit quitter sa bien aymée solitude, il prist la résolution de partir au printemps de l'an mil six cent dix sept.

---

18 juin. Pierre répond à Didier Xempe : Accusé de réception du petit livre. Remerciements. « J'attend bien fort par deça quelques « uns de mes amis de France avec qui je me doibz conseiller... »

14 septembre. De Pierre à Mgnr de Vaudemont. « Je fus bien aise, ces « jours passés, de veoir les princes et princesses vos très saincts enfans, « en notre oratoire. » Il ne veut pas les importuner encore de ses plaintes.

15 novembre. Reçu de Nicolas de Chamagne, maistre macon tailleur de pierres, pour 355 francs que lui a versés Pierre.

1616. 16 janvier. L'abbé de Clairlieu excite Pierre à la persévérance et à la saincte indifférence de l'esprit « scavoir de n'incliner non plus au « sy qu'au non. Aultrement vous seriez frustré du contentement d'esprit « que vous cherchez avec tant d'austerités... »

2 février. Lettre suppliante de Pierre à Mgnr de Vaudemont. « Par « trois diverses fois, Mademoiselle de Tailly (gouvernante des enfants de « Mgnr de Vaudemont) » m'a mandé que vous m'avez faict cest service « pour l'amour de Dieu, de parler à Monseigneur de Toul de mes petites « affaires [à savoir de ma] règle que vous me fistes cest honneur de pré- « senter a feu Monseigneur le Legat qui est au ciel, laquelle il veit en son « conseil et me l'accorda par l'entremise du feu Père Parisot... bien que « non signée par le décès arrivé à Monseigneur le Legat.... Je vous prie « très humblement, Monseigneur, de me rellever par vostre auctorité de « toutes ces misères. »

7 février. Homélie à ma très honorée sœur en J. C. Mad^{elle} de Montigny : C'est une paraphrase de Job V., du Ps. 87, des prophètes.

20 mars. Pierre à M. Boullet sur le choix de son confesseur que « M. de « Toul veut estre pris parmi les trois curés de Nancy, le curé de St Nicolas « et le curé de Vendeuvre. »

Vers la même époque. De Pierre « à Monsieur Boullet très vertueux « et très fidelle serviteur de Jésus-Christ, Au logis de Monsieur le Baron « d'Anserville, à Nancy. — A cause que les gens de bien ne manquent « point de subject d'afflictions parmy les misères de ce monde, je vous « ay faict ceste lettre de consolation, depuis nostre entreveue: vous l'aurez,

Mais auparavant, comme il avoit dans ses traverses, esté le plus favorisé et maintenu par Mgnr de Vaudemont (qui, comme vous scavez, estoit le frère de Son Altesse et le père du Duc de Lorraine d'à présent) il cru estre obligé de ne pas entreprendre ce voiage, sans luy en mander le sujet, ce qu'il fit en ces termes :

« s'il vous plaist, aggréable. Je ne vous recommande point l'affaire que « vous scavez, croiant que vous l'avez en singulière recommandation, « pour l'amour de Dieu; et j'espère qu'il vous en donnera la récompense « au Ciel. »

22 mars. De M. Sury au Procureur Charles. Les nouvelles sont mauvaises. « J'ay pensé de mon debvoir de vous en advertir, afin que selon « la grâce que Dieu vous donne, vous y advisiez de bonheur et en conféiez avec M. nostre Maistre Gobert auquel j'ai escri aussi.

« Le révérendissime abbé de Morimont, » écrit Pierre, « en me visitant « il y a quelque temps, luy quatrième abbé, me dit qu'il n'y avoit rien en « l'église de plus approuvé que la vie recluse et me conseilla de persé- « vérer en icelle. »

Fin de mars. De Pierre..... Projet de discussion touchant sa situation pitoyable. « Quand nostre cousin m'escrit de Mgnr nostre Evesque, il en « parle comme s'il n'y avoit point un souverain pour remédier aux torts « et griefs. » Pierre fera appel à Rome, évoquant le cas d'un curé de « Plugny, appelé Faber, qui est françois et docteur de Sorbonne et grand « prédicateur que l'on avoit desmis de sa cure, qui a eu recours enfin à « sa Sainteté et a obtenu gain de cause à Rome. Il réside à présent à « Rome, aiant mis un vicaire en ladite cure. Sy je vais à Rome et que la « paix sorte, je pourrai passer par Paris pour avoir, de rechef, une règle « signée... Messire Anthoine Laurent, prestre de Nancy a consigné « 3 francs pour subvenir à nos affaires... Cest affaire est un abisme. « J'y ay fortes parties, je prie Dieu d'y apporter son ayde, ainsy que luy « seul le peult faire, afin qu'elle réussisse à son honneur et gloire. » Il arrive parfois dans certaines vies franches, laborieuses et exposées à la contradiction, de ces heures de trouble et d'agonie mystérieuse oú le chemin du devoir vrai est chargé de ténèbres. Abandonner devant telles ou telles oppositions où il est malaisé de voir mieux qu'un jeu des passions humaines, l'œuvre commencée, semble une lâcheté; mais tenir bon ne serait-il pas un attachement orgueilleux à des plans personnels et l'origine de luttes scandaleuses?

XXXV. — Lettre explicative de Pierre à M. de Vaudemont. (29 Mars 1616).

Monseigneur,

Il y a environ trente ans que je délibéroy avec l'advis des Pères Chartreux de Paris et du reclus du Mont-Vallerian et suivant l'inspiration que j'en avais, de me rendre reclu pour servir Dieu et faire mon salut; mais je ne peu lors, effectuer ma dévotion tant pour les affaires que j'avois sur les bras que pour les guerres civilles quy survindrent, esquelles tenant le party de l'Union catholique, j'apportay tout le service que je debvois. (Feu Mgnr le Duc Du Maine entre aultres, depuis que je suis en la réclusion, en a de sa bouche et de son propre mouvement rendu tesmoignage, ainsi que le s[r] Boullet qui estoit à luy et qui est maintenant à M. le Baron d'Ancerville [1], le peust certifier) au progrès desquelles guerres le Roy deffunct entrant dedans Paris, de trois françois seullement qui sortirent a l'heure mesme avec les garnisons estrangères, j'en fus l'un et fus cinq ans au pais bas, spolié de mes biens, où le duc de Feria me reçut fort charitablement, enfin desquels feu Mgnr de Mondreville, en la maison duquel j'avois été eslevé en ma jeunesse, m'escrivant et venant au pais bas, m'offrant toujours sa faveur et sa maison, fut cause que je me retiray à Nancy afin de pouvoir donner ordre à mes affaires de la France, et comme j'arrivay à Nancy au temps de peste, après la guerre et l'exil, ce qui me faisoit tousiours remarquer la misère du monde, je me résolus d'effectuer ma dévotion de la réclusion en ce pais catholique qui est esloigné de mes parens. Dieu et ses

---

[1] Voir supra.

serviteurs me furent favorables en cela, car feu Monsieur le Primicier vice-légat, Mgnr de Mondreville, le père gardien des capucins appelé Ignace, Monsieur le Maistre des Monnoies, Monsieur le Curé de Nostre Dame et M. Pricquet, chanoine, ausquels j'en communiquay, m'y congratulèrent et provoquèrent de toute leur affection et obtinrent des révérends pères cordelliers l'hermitage de Ste Marguerite, tellement qu'aiant laissé de l'argent pour le faire réparer, j'alloy en France donner ordre à nos affaires esquelles Dieu m'assista par sa bonté fort extraordinairement, mais estant icy de retour au cœur de l'hiver, je trouvay que les ouvriers avoient peu travaillé à réparer Saincte Marguerite, mais qu'ils n'y avoient encore rien accommodé pour un reclu, de sorte qu'il me fallut, en mauvais temps, avec grand travail et despense, faire parachever la besoigne, ce que je faisois de bon cœur pour ce que l'on m'asseuroit que les princes et princesses et tout Nancy avoient aggréable ma pieuse délibération et, au commencement du mois de janvier de l'année 1599, de la grâce de Dieu et avec le consentement de feu d'heureuse mémoire Monseigneur le Légat et de feu Monseigneur l'Evesque de Toul (quy me donna en la présence de Monsieur le Curé de Nostre Dame) l'habit, de sa propre main, avec beaucoup d'offres, voir de me nourir, sy j'en eusse eu besoin, je me rendis reclu, estant assisté d'une infinité de gens de bien, aiant tousiours receu de Dieu, en ma réclusion beaucoup de bénédictions, encore que j'en sois indigne.

Or, les dévotions d'un chacun s'augmentans tous les jours vers icelle reclusion, au bout de quatre ans la dévotion de Madame la Duchesse de Bavière fut de faire dire tous les jours une messe à nostre oratoire, et la dévotion de feu de sainte mémoire Mme la Duchesse

de Clèves, nostre bienfaitrice que Dieu absolve, fut de nous faire faire un nouveau hermitage parce qu'elle avoit entendu dire (ainsi qu'elle l'escrivoit) que je désirois d'avoir des successeurs et que Ste Margueritte appartenait aux pères Cordelliers où je ne pourrois pas faire mon establissement; mais tout aussy tost, les troubles me survindrent, car quelques religieux qui m'avoient dit et faict dire par M. le curé de Nostre Dame que leur règle ne leur permettoit pas d'avoir charge ny conduite d'aucun qui ne fut des leurs et avec eux, voulurent néanmoins lors avoir nostre charge et conduite; mais comme il me sembloit que le temporel les poussoit plustost à cela que mon salut, je les remerciay, ce quy fut cause que les messes furent révocquées et que l'on fit ce que l'on peust, afin que je n'eusse point la maison et sortisse hors de ma réclusion.

Et voiant que l'on n'estoit point venu à chef de cela, [1] que Dieu m'avoit fortifié de patience et amené à ceste maison et que Madame la Duchesse de Clèves et vostre faveur, Monseigneur, m'en avoit donné un ample donnation, l'on trouva une aultre invention pour m'empecher, qui fut de susciter un procès [à cause de] la cellule qui se faisoit proche de nous pour loger nostre prestre, de faire eslever la commune de Vendeuvre contre nous et d'envoier signifier des ajournements en nostre tour à l'hermite qui nous assistoit et se debvoit loger en ceste celulle.

[Suit le récit des ennuis que Pierre eut à souffrir, retrait du prêtre qui assistait le reclus, reproche de demeurer lors en réclusion au lieu d'aller dehors assister à la messe, ordre de prendre confesseur et règle dans l'une des quatre communautés].

J'ay rendu à Mgnr de Toul tout le debvoir que

[1] Achefver — achever cela.

je dois. Vous, Monseigneur, vous m'avez fait cet honneur à ma prière, de luy parler plusieurs fois pour moy. De mesme Messieurs les administrateurs. Je luy ai escrit plusieurs lettres avec humble soumission; il m'a honoré des siennes. Je le reçois comme je debvois à sa visite. Je luy ay fait présenter nostre acte d'establissement et ma règle qu'il a veue par quatre fois et l'a encore entre ses mains. Je luy ay fait parler par mes frères venus exprès de fort loin en cette ville et par M. le Grand pénitencier de Paris, mon cousin, ausquels il a promis l'expédition de tout ce que je demande et de m'aider de sa faveur auprès de sa Saincteté. Je luy ai fait encore parler par plusieurs aultres personnes, désirant de luy aggréer selon que Dieu m'y oblige. Mais certes c'est chose du tout indigne de faire signiffier de tels actes à peine d'excommunication à un reclu, car s'il vit mal il le faut chastier ou chasser, mais s'il vit bien selon les hommes, le traiter aultrement et favorablement pour l'amour de Dieu.

La postérité que pourra-t-elle dire et penser que l'on ait signifié de tels actes d'un evesque à un reclu, en la dix-huitième année de sa réclusion? Pourquoy donc le dit Seigneur Evesque me promettoit-il de me donner nostre régle soubz le bon plaisir de Sa Saintеté, laquelle il a encore vers luy signée et certifiée estre selon Dieu de trois célèbres docteurs..... Je pense que l'on ne me peut pas justement faire quitter l'estat de réclusion... La règle du Tiers ordre a maintenant tant de constitutions, de vœux et de bulles, qu'elle est très difficile. Je l'ay leue. Je ne la puis entendre et ne pourrais avec icelle faire mon salut.... Et néanmoins l'on faict acroire à ceux que l'on y veult lier qu'elle est sy facile qu'il n'y a que quelques *pater* à dire..... Suivant les conciles, je dois rendre obéis-

sance à l'ordinaire. Si je me soumettois à une communauté et qu'elle vint à se déformer, je serois subject à leur reformation....

J'ay enfin délibéré à mon grand regret pour éviter cette excommunication et me ranimer de ces longues misères que j'ay patiemment supporté jusques icy, d'aller à Rome et de faire ce que Sa Sainteté me commandera. Je me promets qu'elle me traitera bénignement et raisonnablement et qu'elle ne me contraindera point à ce que Jésus-Christ ne m'oblige pas. L'Eglise est une bonne mère qui traite ses enfans doucement.

Je ne vous demande aultre chose sinon que je vous suplie très humblement que vous me donniez s'il vous plaist, une lettre de faveur à Sa Saincteté, ainsy que vous me les avez quelquefois promises de vostre grâce, contenant sainnement la manière de vie que j'ay menée et la priant de me favoriser et aider selon Dieu dedans ma celule. J'y ay observé du mieulx que j'ay peu une petite reigle que vous me fistes l'honneur de présenter à feu Monseigneur le légat et qu'il m'accorde..... Et sy son Altesse à vostre faveur me voulloit aussy pour l'amour de Dieu, honorer de ses lettres de recommandation à Sa Sainteté, elle m'augmenteroit la dévotion que j'ay, de revenir bientost et m'obligeroit, et vous aussy, Monseigneur, et de plus en plus continuer les prières que je fais tous les jours particulièrement à vos intentions, comme je suplie très humblement sa divine Majesté de donner à leurs Altesses et à vos Excellences parfaite santé, très longue et très heureuse vie et enfin sa gloire. Priez-le, je vous prie pour moy, pauvre pécheur de Sainte Marie du Reclu. Ce 29e mars 1616, vostre très humble et très obéissant serviteur en J. C.

Le Reclu Indigne de Ste Marie.

Le prince vostre très aimé fils vint, le jour de Nostre Dame faire ses dévotions en nostre oratoire. Je luy dis ce que Dieu m'inspira pour tousiours le confirmer en sa dévotion ; nostre Seigneur le veuille maintenir et toute vostre très noble famille en sa grâce [1]....

---

[1] J'ai cru devoir donner cette lettre presque *in extenso* et la ramener au texte original du Reclus à cause de son importance biographique, de sa fière éloquence et de plus d'une beauté littéraire.

Pierre montrait, au milieu de cette recrudescence d'ennuis une merveilleuse et souple activité. En même temps qu'il défendait avec une fougue quelquefois rude sa chère cause de la réclusion, contre les moines, ignorants, le curé de N. D. de Nancy (15 juillet) ou même l'épiscopat, il mettait en œuvre le dévouement de ses nombreux amis. Boullet (30 mars) et Mad^e de Tailly (Despreys) luttaient auprès de Mgnr de Toul contre l'influence de ses guides, les Jésuites; M. Blanchard, aumonier du Duc de Vaudemont, sollicitait du Prince des lettres de faveur auprès de Sa Saincteté (25 juin).....

15 mai. De Pierre à Hébert. Que faire, sinon avoir recours, après Dieu, à Sa Sainteté? « Je vous envoie un petit bouquet pour ma cousine, « vostre niepce, la religieuse : je me suis émancipé de le faire imprimer. »

De Charles à Pierre. Il précise la question et conseille la soumission.

20 juin. De Hébert à Pierre. Sages conseils de modération et d'humilité. « Il me souvient comme ung jour le bon père du Mont Vallerien « me dit comme il avoit eu ung grand désir d'aller à Rome.... et avoit « obtenu permission, fit tous préparatifs, mais comme par la grâce de Dieu « il avoit esté destourné de ce voyage et recongnu clairement comme « estoient les tentations du malin qui le vouloit faire sortir de sa « reclusion.

29. De Pierre à Madem. de Montigny. Les afflictions sont inévitables et pleines d'utilités infinies.

5 juillet. De l'abbé de Clairlieu à Pierre sur les tristesses de la vie.

15 juillet. De Pierre à Madem. de Montigny. Commentaire de Job VII, du Psaume CXXIV et des Machabées IV, 2, et exhortation à la Patience.

25 juillet. De Pierre. *Défense de la vie de Réclusion.* Exemples de notre Seigneur.... Suivent les approbations que lui-même a rencontrées « auprès. . . . des feu Messeign. Rozes oncle et nepveu, qui m'ont « plusieurs fois visité; de feu le saint personnage de Mornays docteur, « et infinis autres qui m'escrivirent et me congratulèrent, du Saint Père « [lequel] envoia des indulgences plenières au reclu du Mont Vallerian. »

28 juillet. De Pierre à M. Sury. Reproches sévères. Apologie de la vie de réclusion. Réfutation du reproche de désobéissance. Exposé de sa

situation pitoyable. Dieu « luy-même opéroit » dans la fondation de Ste Marie. Il ne craint de jugement que celui de Dieu. (L. T. XLVIII).

Le même jour. De Pierre à M. Eschevin qui l'avait visité. Il le remercie et consulte.

29 juillet : Voir page 102.

Dernier juillet. De Pierre à Hebert. . . . Il a reçu deux visites d'un « certain Emmanuel, qui estoit secrétaire de Roy », a pris l'habit d'her« mite à Lyon » et lui promet l'aide de M. le Bossut. (L. T. L).

9 août. De l'abbé de Clairlieu à Pierre, « J'ay appris que Mgnr le Duc « Eric vous doit aller consoler. » Demandez du temps car la date de l'excommunication va arriver. Votre plus affectionné serviteur.

12 août. Sorte de procès-verbal rédigé par Pierre d'une conférence « sur les affaires pieuses » entre le duc Erric, le curé de St Epvre et lui. Un mot sur les Hermites de Lyon, d'Italie. . . Mortification du duc Erric. . . On m'amènera M. de Marneville. A M. Boullet au logis de M. le Baron d'Anserville, à Nancy. (L. T. LI).

18 août environ. M. Desprez trouve « le stille de M. le curé de Notre « Dame un peu aigret » et estime que ceux qui ont donné au reclu [le « conseil d'en appeler à Rome] cherchent sa ruine totale. »

21 août. Lettre de Pierre à M. de Toul. Promesses décevantes de l'Evesque. Plaintes vives de Pierre. « C'est une chose déplorable de « traiter par voie d'excommunication un reclu étrange (étranger) et « volontairement prisonnier pour l'amour de Dieu, sur le subject special« lement qu'il se veult donner du tout à Dieu.

23 août. De Charles à Pierre. Il arrive de Caen. Avis très graves donnés par de Cornouaille sur l'appel comme d'abus au Roi et sur l'appel à Rome. Se soumettre est préférable. La situation du Mont Valérien est fort précaire. Le fils ainé de Charles, étudie à Caen. La lettre porte cette note : Envoyé par le coche de Nancy logé à l'Asne, rue du Bourg l'Abbé.

23 août. De Pierre à M. Boisdax « grand doyen de l'église cathédrale « de Toul. » Il lui demande puisqu'il est ami de son cousin Hébert, de l'appuyer auprès de M. de Toul, pour qu'il lui rende « la règle signée « de trois docteurs », Mon frère a passé à Toul pour vous voir les 17 et « 18 juillet 1614.

22 octobre 1616. « Coppie et extrait de la lettre de Rome. Nx a reçu les papiers concernant l'affaire du reclu... Louanges et inquiétudes. (P. J. XXIII).

24 novembre 1616. Lettre du reclu à un reverendissime personnage près de Sa Sainteté.

Il se félicite de voir les affaires en si bonnes mains. Il envoie des lettres de recommandation de Mgnr de Vandemont, son bon protecteur, et rappelle sa parenté avec M. Hébert.

17 décembre 1616. De Pierre à M. Hébert. Des lettres de Hébert et de

Charles ont été malheureusement perdus « Mgnr mon Evêqne m'a remis « ma reigle, sans y avoir rien ordonné avec sa licence pour aller à Rome « et des lettres de faveur pour Monsieur de Creil et Monsieur le Bossu » « seulement... » Pierre songe, après qu'il aura été à Paris consulter M. Hébert, et à Rome, à se retirer au Mont Vallerien. « Je n'ai plus icy « conseil de personne, un bon personnage qui s'estoit depuis peu fort « porté à mes affaires, estant deceddé tout soudain. Les Pères Jésuittes « ont de nouveau des collèges à Nancy qu'ils appellent le Noviciat pour « les jeunes escolliers où il y a déjà, à ce que l'on dit, plus de trois cens « escolliers.

1617. 1 mars, Pierre à Charles Seguin.

« Mettre sur vos lettres : Jean Penot, marchant, demeurant rue du Moulin « à Nancy. C'est un amy de Mme de Widrange... [Les adversaires de la « vie de réclusion] désirent de rompre le voiage de Rome, maintenant « qu'ils peuvent avoir mes papiers et Monsieur Darbois, lequel Dieu visite « (par la tribulation) et luy a osté sa femme jeune et de bonne disposition, « s'entend, comme je pense, avec eulx de façon qu'il est impossible de se « pouvoir dettrapper (retirer des trappes) renfermé comme je suis des « subtillités et surprises de ces gens icy; plus je les practique, moins je les « congnois et les trouve estranges. Il fault que Dieu seul, s'il luy plaist, y « apporte le remède, sinon tout ira mal. »

28 avril. Lettre de Pierre et envoi d'un mémoire à Monseigneur le duc Erric.

10 mai. De Charles à Pierre. Il a fait son voyage de Caen. Il lui a acheté du drap. Où en est le Mont Valérien ? Il a retiré son fils de chez son cousin de Caen. Pillet est mort. Nous verrons plus loin que le vestiaire du cher reclus avait besoin d'être renouvelé.

5 juillet. Lettre de Pierre à l'abbé de Clairlieu. « Je vous dirai que je « ne désire point d'avoir d'autres supérieurs que Sa Sainncteté et mon « Evesque. »

5 juillet. Réponse de l'abbé de Clairlieu à Pierre. Lettre très encourageante sur les dispositions de M. de Toul et conseils trés affectueux de simplicité, humilité et patience. (P. J. XXV).

18 juillet. De Pierre au Duc Erric, primat. « Monseigneur, vous remporterez la palme. L'on croit que vous ferez service très agréable à Dieu sy « vous estes cause, par vostre charité, auctorité et faveur que ceste « affaire saincte et pieuse sy longtemps traversée et empeschée par la « malice de l'ennemy commun, réussisse. »

10 août. De Charles à Pierre. Il est meilleur que ce soit l'Evesque qui admette l'hermitte qui succédera à Pierre. C'est l'avis de Cornouaille.

Charles a reçu du P. Ange, gardien des Capucins de Senlis des renseignements sur Charmolue qui va être reclus à côté de Pierre : Charmolue a porté avec bonne réputation les armes, est veuf et père d'un garçon qui « est à Compiègne chez ung sien oncle. » Deux de ses frères dont l'un décédé chanoine. Quelques détails sur Nicolas, prévot à l'Abbaye de Moiremont. (P. J. XXVI).

XXXVI. — Préparatifs du voyage de Rome. Offres d'un banquier qui le trahit. Il envoye un petit ermite.

Nostre solitaire eut de son Altesse et de Mgnr de Vaudemont des lettres de faveur [1] vers Sa Saincteté, telles qu'il les pouvait souhaiter et ayant disposé tous ses papiers et ses affaires pour son voyage de Rome, lors un fameux banquier [2] qui estoit à Nancy, le vint trouver en sa celule quy luy dit que, si il luy vouloit donner ses papiers, il avait des intelligences sy grandes dans Rome qu'il se promettoit de luy faire faire toutes ses expéditions sans qu'il y allast, ce que nostre solitaire fit, dans le grand désir qu'il avoit de ne point interrompre sa réclusion, le priant de tenir cette affaire secrète, parce que, infailliblement, sy ses ennemis la scavoient, ils feroient tout leur possible

---

28 août. De Pierre à Mgnr Hébert.

Dernier octobre. « Mon frère, le 16 septembre dernier, je receu la « vostre du XIII aoust avec les médales par les mains de feu M. du « Vivier. » Mort de son fils Charles âgé de XIII ans. « Je vous ay escrit « touchant le s^r Charmolue qui est prest de vous. »

1617. 14 décembre. De Pierre à Hébert. Espérances.

« Il vint ces jours passés un honorable personnage ecclésiastique de « Pont à Mousson me visiter qui venoit de visiter les hermittes du Mont-« Vallerian, comme il a esté par cy devant visiter les hermites d'Italie, « qui me dit que frère Pierre estoit en la réclusion et que tous les « hermites m'attendoient là et mesme que le frère Seraphin auquel il ne « parla point, avoit faict bastir une celulle au pied de la montaigne... »

[1] Nous en avons trouvé le brouillon parmi les papiers de Pierre à la date du 19 avril.

[2] Nous avons, du 22 septembre 1616 une lettre du Reclus « a un révé-« rendissime personnage près Sa Saincteté. Remerciements de M. de « Boisdax qui... a voullu charitablement embrasser ceste affaire pieuse « et se promect que par vostre moien.... j'en recevray... contentement.»

pour le destourner aussy bien que tous les autres qu'il avoit devant entrepris, ce qui l'obligea d'escrire à Sa Saincteté en ces termes :

Très Sainct Père,

Je prends la hardiesse de remonstrer en toute humilité et suplication à vostre Saincteté qu'il y a dix-huit ans qu'avec la licence de feuz Mgnr le légat de Loraine et de Mgnr l'Evesque de Toul que Dieu absolve, je me rendis reclu et solitaire avec Dieu en un petit hermitage désert es environs de Nancy; [après avoir célébré les douceurs de sa retraite il supplie Sa Saincteté d'approuver sa règle].

22 septembre 1616.

Nostre solitaire remercioit Dieu de l'heureuse rencontre de ce banquier dans l'espérance qu'il avoit de voir bien tost son dessein accompli par son moien sans rompre sa solitude, mais peu de temps après il reconnu qu'il n'estoit pas encore au bout de ses épreuves, car l'on lui vint dire que deux de ses principaux adversaires avoient dit qu'ils scavaient le voiage qu'il avoit voullu entreprendre, lequel estoit rompu par le moien qu'il avoit donné ses papiers à ce banquier, tellement qu'il y a tout lieu de croire qu'ils firent tout leur possible pour empescher d'avoir les expéditions; aussy ne receu il qu'une seule lettre de celuy qui les devoit poursuivre laquelle témoignait beaucoup de froideur dans ceste affaire, ce qui fit résoudre nostre solitaire d'envoier à Rome un père hermitte [1] à ses despens pour tacher d'obtenir ses

---

[1] Le chapelet dont vous parlez, écrira plus tard Charles, « il fault que « Sa Saincteté l'ait baillé à ce relligieux pour l'envoïer à feu mon frère.» La famille Vernois-Pontalba a conservé fidèlement un grand chapelet qui est comme une relique du Reclus.

expéditions lequel y fut près de deux ans et lorsqu'il espéroit son expédition, il mourut à Rome, si bien que jusqu'alors il rencontroit tout estre fort contraire à ses intentions.

XXXVII. — Paix après tant d'orages. Protection de Mgnr de Vaudemont.

Mais environ ce temps Dieu permit, pour luy donner quelque consolation après tant de trouble, que Mgnr de Vaudemont et Mgnr le Duc Erric de Lorraine, par devant évesque de Verdun, le priant en lettre particulière, travaillerent avec toute la charité possible à luy donner tout le repos et contentement qu'il pouvoit souhaiter. Mesme Mgnr de Vaudemont luy en donna un acte signé de sa main en ces termes :

Nous François de Lorraine, marquis de Lattour-Chastel, comte de Vaudemont, de Salm, de Challigny, avons pris et accepté de bonne volonté, tant pour nous que nos enfants après nostre decedz et leurs descendans, le reclu de Ste Marie et ses successeurs en nostre particulière et favorable protection sous l'authorité souveraine de son Altesse, promettant de leur donner charitablement toute faveur et aide et à leurs administrateurs selon Dieu pour l'establissement et conservation du dit reclu et de ses successeurs recluz. En témoignage de quoy nous avons signé de nostre propre main la présente. Signé. François de Lorraine...

[Calme après tant d'orages et de tempestes]. Il obtint de Monseigneur de Toul tout ce qu'il pouvoit légitimement en espérer, car le 3e septembre 1617 il donna une ordonnance adressée a Mgnr le Duc Erric de Lorraine évesque de Verdun, par laquelle il le commettoit au soin et direction tant au spirituel qu'au

temporel de nostre solitaire avec pleine puissance et authorité de luy donner les règles et exercices qu'il seroit tenu observer, luy désigner un ou plusieurs confesseurs..... Ce quy donna lieu à nostre solitaire de présenter à Monseigneur le Duc Erric sa règle pour luy faire approuver [il l'avoit gardé 28 ans dont 18 officiellement. La voici].

XXXVIII. — Règle du Reclu et de ses Successeurs. [1]

[Nous ne croyons pas nécessaire de copier ici les chapitres de cette règle.

L'on y trouvera l'obéissance au Souverain pontife et à l'évêque de Toul ; — l'usage fréquent des sacrements : il se confessera et communiera (au moins) tous les dimanches ; — la récitation de l'office de la Vierge, l'oraison et le chapelet ; — l'abstinence de la chair et du vin avec des adoucissements pour ses successeurs]. Tous les vendredis il prendra la discipline le long du psalme *miserere mei deus* et d'un *pater noster* pour Sa Sainteté, pour tous les pasteurs de l'Eglise, pour les princes chrestiens, pour la roialle maison de Lorraine et pour l'advancement et augmentation de la foi et religion catholique, pour la conversion des infidelles et hérétiques et pour le recouvrement de la terre Sainte....... Il se vêtira pauvrement et tout fort nettement selon sa manière de vie heremitique et autant qu'il sera nécessaire pour résister au froid. Il aura une robe, une tunique, un long manteau et deux chapperons ainsy qu'il les a eu depuis 19 ans, la ceinture de corde, deux canessons de thoile, deux

[1] Le dossier contient des règles de l'hermitage de Ste Marie et de l'hermitage de St Pierre, des Exercices de piété, des suppliques adressées au Duc afin d'obtenir de lui l'eau bénite, la réserve Eucharistique, etc.

paires de socques ; le manteau avec les deux chapperons auront chacun sur l'espeule droite une croix blanche grande environ d'un pied, en mémoire de la pureté de la Vierge Marie, sa bonne patronne ; le chapperon sera assez long par bas et passera la ceinture et un peu en pointe par haut. Il ranpiecera si bon luy semble ses habits quy seront d'estoffe grossière et meslé de mesme que celle qu'il a tousiours eues, appellé gros bureau... Il couchera tousiours vestu.

Règle que les hermites de l'hermitage de Saint Pierre..... seront tenus d'observer..... Abrégé des exercices du Reclu. L'hermitte reclu s'éveillera au moien d'un resveil matin, a trois heures trois quarts... Il se couchera à neuf heures un quart.

Approbation de l'hermitage de St Pierre. Nous Erric de Lorraine, Evesque de Verdun.... suivant le pouvoir à nous donné par Monsieur le Révérendissime Evêque et comte de Thoul. 1 sept. 1617. [1]

Approbation de Mons. l'Evêque de Toul Jean des Porcellets de Maillans, 12 mai 1618. [2]

---

[1] 1618. 20 janvier. De Pierre à Mgnr le Duc Erric : remerciements, règlementation. « Je vous supplie très humblement de veoir et corriger « ce petit mémoire d'approbation que je voue envoie. »

[2] 1618, receu le 8 avril. De Pierre à Charles. Brouillon. « Monsieur de « Clairlieu m'est venu trouver, avec lequel j'ay communiquez des diffi- « cultés que vous me mandez. Il est de l'avis de M. de Cornoailles et dit « qu'il ne pense pas que M. de Toul refuse de ratiffier ce que M. le duc « Erric aura faict, parce que au logis des Pères Jésuistes, leur assemblée « ne fut pour traicter de ceste affaire..., d'aultant qu'il est entré en la « place de feu M. le Curé de N. D. (Sury) des religieux qui s'appellent à « Paris de l'Oratoire, aultrement les pères Doeuilletz et qu'il y aura « perpétuellement un curé.... Ledit s^r de Clairlieu dit qu'il estime que « je ferois bien de le prendre pour l'un des Administrateurs en la place « du défunt. Il dit que ces religieux mènent la vie apostolique et ne sont « point liés à aucune reigle. Mgnr verra. » Pierre craint qu'ils ne veuillent s'approprier ses biens. « J'escrits un mot de lettre à Mons. l'Archidiacre « Timard de Meaulx. Le porteur de la présente ne sera que neuf « jours à Meaulx. »

18 Avril. De Charles à Pierre. M. de Cornoaille craint que ce choix d'un Oratorien ne suscite des jalousies.

28 avril. De Pierre à Hébert. Il se retirera au Mont Vallérien, si M. de Toul lui refuse la ratification de l'habit. Il a contre lui des ecclésiastiques puissants. Visite des Pères de l'Oratoire qui lui ont parlé de Mademoiselle Coutel et du désir qu'elle a de le venir « viziter par delâ » ce dont il la faut dissuader comme « d'un travail » grand et inutile. Faut-il prendre un oratorien pour administrateur ?

17 juillet. De Pierre à Hébert, curé de St-Cosme. Il lui notifie l'approbation de l'Evêque de Toul. « J'estime que vous aurez diverty Made-
« moiselle Coutel de venir par deçà, ainsy que les Pères de l'Oratoire
« m'avoient dit qu'elle en avoit la volonté, car elle prendroit un travail
« inutile. Sy elle me vouloit envoier une *Vie des Pères* en françois, de
« celles nouvellement réimprimées, avec les figures des hermites, elle
« m'obligeroit à prier Dieu pour elle. Je pense que la vefve Guillaume
« Chaudron les a imprimées. Veillez à ce qu'elles soient complètes.
« Je serois bien aise d'avoir un bon prêtre hermite auprès de moy, qui
« fut bien porté à la solitude et quy peust y apporter quelque commodité
« pour aider à clore un jardin et subvenir à aultres frais nécessaires. Il
« viveroit icy avec un grand contentement..... Il si en présente quel-
« ques uns par deçà; mais ils sont ou étrangers et peu dressés à la
« solitude, ou bien ils se veulent réserver leur temporel assez ample,
« aiant par ce moyen un pied en la solitude et un aultre au monde avec
« leurs bien. Vous m'en avez de vostre grâce quelque fois offert un. »

1618. 31 juillet. De Charles à Pierre. Sa joie de voir « les choses estre
« sy bien acheminées » comme le désirait tant leur cousin Hébert. Quand la consécration de la chapelle ? Charles serait heureux d'y assister.
« Salutations à M. Charmolue. Le P. Ange, de Paris, à présent gardien
« des capucins de Senlis et cy devant gardien des capucins de Nancy,
« vostre amy de cœur, » se recommande aux prières de Pierre et est mary du décès de M. de Monnoyer.

15 septembre. De Pierre à Mgnr Erric. « Aiant receu des livres de sœur
« Julianne Morel, je vous en envoye. » Remerciements. Demande de quelques services : approuver la règle de l'hermitage de S. Pierre.

24 septembre. De Pierre au procureur Charles. Récit de la dédicace et de la consécration de son oratoire.

18 otobre. De Pierre à Charles. Il parle dans cette lettre des hermites d'auprès de Beaumont (Seine-et-Oise) « qui se trouvèrent fortuitement
« lors d'icelle consécration, d'un père jésuiste de Pont-Sainte-Maxence
« (Oise), du cousin le Grand, lequel a écrit qu'il est appoincté en la maison
« de Monseigneur le Cardinal de Sourdis et bénéficier en l'une des églises
« de Bordeaux..... Frère Paul (Charmolue) vous présente ses bien
« humbles recommandations, et de mesme à son frère le chanoine. »
Pierre se recommande « à M. l'official Pulen, à M. l'advocat du Roy de
« Cornouailles. »

XXXIX. — Dédicace de l'Oratoire. 29 Août 1618.

Comme Monseigneur le Duc Erric avoit beaucoup d'amour et de zèle pour luy, il voullu luy-même faire dédicace de son oratoire......... le 29 août 1618[1], assisté de Monseigneur l'Evesque de Verdun, son neveu, et plusieurs princes et grands seigneurs. Il se trouva aussy grand nombre de ecclésiastiques et un concours de peuple sy grand que l'on tient qu'il ne s'en est jamais veu un pareil dans ce pais. Les cérémonies durèrent quatre heures. Il s'y fit trois processions où nostre solitaire assistoit et alloit après les ecclésiastiques et, pour satisfaire à la dévotion et à l'envie que le peuple avoit de le voir, après toutes les cérémonies achevées, il se fit encore une quatrième procession où nostre solitaire alla de son hermitage à celuy de St-Pierre, et il fallut davantage que, par obédiance de son supérieur il se montra deux jours

---

24 octobre. Une lettre de Nicolas à son frère Charles, renferme ces détails : « J'ay veu nostre frère (Pierre) et sa cellule. » Récit de la consécration du 29 août, « sa robe ne vault du tout rien, ni son manteau. » Un mot sur Charmolue qui a pris l'habit d'hermite la veille de la Pentecoste. Nicolas demande une sotane. J'envoye deux chappe-« lets bénits qui ont touché aux robes de St Nicolas. Ils sont, sy les « vendeurs ont dit vray, d'ambre noir entaillez où il y a des croix en « forme de celles de chevaliers du Saint-Esprit; l'un est pour ma sœur. « l'autre, pour ma niepce Françoise, vostre fille..... » (P. J. XXIX).

[1] Quelques jours auparavant, c'était le 25 août, Erric de Lorraine avait confirmé la règle du père Paul Charmolue, hermite résidant en l'hermitage de St-Pierre. Paul Charmolue appartenait à une famille connue de Compiègne, de Noyon et de Senlis, laquelle a fourni Pierre Charmolue, notaire et greffier des Eaux et forêts à Senlis, marié à Marie Martine; Laurens et Rieul, leurs enfans; Marie Charmolue, mariée à Pierre Martin; Christine Charmolue, mariée à Louis-le-Bel. (Aff. XXV, 296, 649).

durant au peuple. Autrement l'on auroit rompu ses portes et ses fenêtres ainsy que ceux qui s'y sont trouvés ont rapporté.

XL. — Lettre au Roi de France et visite au Duc d'Orléans.

Ensuite de cela, nostre solitaire se renferma dans sa solitude où il a passé le reste de sa vie avec assez de tranquillité, y observant poinptuellement sa règle. Il y a fait quantité d'escripts et traités spirituels fort dévots qu'il a envoiés à plusieurs personnes de condition. Mesme il a escrit au Roy de France Louis treizième [1] et à Monseigneur le Duc d'Orléans son frère, qui a pris la peine de l'aller visiter dans sa solitude

[1] Nous allons, selon notre coutume indiquer la correspondance qui fut échangée à cette époque, et quelques documents qui pourront aider à éclairer ce chapitre.

1619. 22 janvier. De Pierre à Charles. Il est fait mention dans cette lettre de Monsieur Noel, enfant de Senlis, huissier du grand Conseil quy « m'est venu veoir », dit Pierre.

1er juin 1619. De Pierre à Hébert... « Ce mesme personnage (prélat et « chef de religion) me conseilla de mettre dans la règle que mon confrère « rendrait obéissance au reclu. Et néanmoins, comme je me recognois « incapable de commander et que je ne le désire pas, je dis à Mgr le Duc « Erric et austres que je me déportois de commander et que mon confrère « aussi bien que moy, lui rendroit obéissance...

« Je vous prie de veoir et corriger cest escrit a l'honneur de la Vierge « Marie, ma bonne patronne, et d'y mettre s'il vous plaist puis après « avec un de vos amis docteur, votre approbation, car peut être que « nous le ferons imprimer à Paris... Et icy, je ferai faire cela à moins de « frais et l'aultre petit que j'avois fait imprimer que vous avez veu, j'en « ai donné plus de cinq cens. Ils sont faillis et plusieurs m'en demandent. »

18 juin. De Charles aux Ermites de N. D. de Flechinel. « Avec vous je « prie Dieu avoir l'âme de votre bon père, feu M. de Camberonne, frère de M. L. Simon de Rasse, décédé le 28 may.

Il leur enverra quelques nouveaux écrits de son frère le reclus. Il y a, dit-il, deux pères ermites à St-Martin d'Ognon (près de Senlis, Oise)..... (P. J. XXX).

où il emplooit sy bien le temps, qu'on luy a souvent ouy dire qu'il ne s'y estoit jamais ennuyé un quart d'heure.

---

12 Juin. De Charles à Pierre. Il le met en défiance contre leur petit neveu, Pierre Lavoisier « âgé d'environ 18 ans, » lequel depuis un mois « a pris l'habit d'hermite en un hermitage du diocèse « de Laon. » Lui « et un sien compagnon, « sont ermites pour la besasse ». Envoyer une règle aux hermites de Fléchinel.

1 juillet. Discussion sur la règle.

14 juillet. De Charles aux hermites de Fléchinel qui demandent des ouvrages et règle de Pierre. Difficulté d'envoyer les premiers. Ils sont en grand nombre fort longs, « plusieurs d'iceulx, les minutes, très difficiles à « mettre au net à ceux qui ne.... sont stillées à son escriture... Il n'y a « plus qu'un hermite à St Martin d'Ognon. L'autre hermite est allé depuis « peu s'accommoder un autre hermitage vers Pont. » (P. J. XXXI).

1 décembre. « Ma très honorée sœur en J. C., Dieu vous unisse à luy et « vous face un mesme esprit avec luy. » Sur la patience et le support des injures.

Un opuscule dont la copie est envoyée à Charles à la date de 1623, du jour de la St André, sur la passion, porte cette adresse : « Mon très « cher frère en J. C., frère Paul Charmolue, hermitte et fidelle serviteur « de Dieu, malade à Nancy. » Paul Charmolue succombera bientôt.

1624. 16 juin. Brouillard d'une lettre de Pierre à Mgnr l'Archevêque de Bourges, « primat d'Aquitaine, Roland Hébert, prélat très digne, très géné- « reux et très vertueux, à Bourges. »

« ..... Je me suis grandement réjouis que vous aiez accepté ceste charge et dignité.

8 août. Pierre écrit à M. de Vaudemont, Condoléances pour la mort du duc. Ses qualités et celles du nouveau duc. Prière de prendre à son service ou de placer Mathieu Séguin son neveu, auprès du nouveau Duc de Lorraine. Mathieu né le 17 septembre 1606, de Charles le Procureur et de Marie Thureau, filleul de Mathieu Heurtin, qui était théologal de Paris, tonsuré le 27 octobre 1619, fut tué à Vérone en 1631.

1er novembre. Pierre à Hébert. « Puisque Dieu a eu aggréable de « vous appeller à ceste dignité, je crois que vous avez mieulx faict suivant « le conseil de vos amis, de l'accorder, quoiqu'elle vous soit onéreuse, que « de la refuser. Car aiant en vous les bonnes parties requises pour satis- « faire dignement au veu d'icelle pour la gloire de Dieu et au salut des « âmes, la refusant, et y entrant peult estre un aultre incapable ou qui s'en « fut mal acquité, vous eussiez esté cause de beaucoup de mal. » Ce sera porter croix et mériter.... Car quel état de choses ! Quel rôle à remplir !

XLI. — Ses mortifications.

[Mortifications extrêmes]. Il se retranchoit souvent du peu de vivre qui luy estoit envoié par ses Directeurs pour le donner en secret aux pauvres.... Il ne dépensoit pas autant pour sa nourriture, son bois, papier et ancre, que vingt cinq ou trente francs lorrains, et j'ay leu dans l'un de ses escrits où il dit que le reclu qui luy succèdera, peut vivre observant sa règle, pour 27 f. lorrains sans recevoir d'aumosne.... Il s'estoit tellement privé de la consolation et du contentement quy luy pouvoit venir du costé du monde, que mesme il fit boucher une fenestre quy luy donnoit veue sur la ville de Nancy.

1625. Reçu en janvier. De Mgnr Hébert à Ch. Séguin, procureur. Après avoir remercié le Procureur des nouvelles qu'on lui a données de son cher reclus, je craignois, dit-il, que le décès de Charmolue « lui « apporte de l'inquiétude en raison du grand désir et de l'ardente ferveur « avec laquelle je l'ai veu se porter à ung successcur. Il a faît grande « perte de la mort de son prince et de son prélat, mais ils ont plus « d'assurance en ses pais d'avoir de bons successeurs pour les évesches « que nous par decà parce que les études y florissent davantage. » M. de Viennes, secrétaire de l'Evêque. Charmolue succombera comme son frère à la contagion, en 1636.

Cette lettre porte encore le cachet de l'archevêque : Un écusson de... à un rameau de... surmonté de deux croissants...

1626. 19 juillet. De Pierre à Dom Nicolas, prévost de l'abbaye de Moiremont. Conseils de patience et d'affaires. « Madame de Mondreville « est travaillée de maladie et prie de luy escrire ce que je faictz. »

1627. Dernier novembre. Articles accordés par Pierre aux frères Valentin prestre, et Jean, son frère. hermites résidant à présent à Sainte-Vaudru. Ils habiteront les deux cellules bâties sous les vocables de St-Pierre et de St-Paul. Ils auront 240 f. par an.....

1 décembre. Le Codicille du testament de Pierre mentionne parmi le mobilier de la chapelle : un « ciboire d'argent, un soleil, trois grands « reliquaires qui sont sur l'autel, des Agnus dei bénits, deux calices, l'un « d'argent et l'aultre d'estain.... et parmi le mobilier de la chambre du « reclu : sept coffres d'escripts, dont une table des bouquets odoriférants « de la Ste Solitude, estant ensemble dans un coffre, » le livre des

« dialogues de la Voi[ante] [illegible] que, dit Pierre, j'ay traduits de l'Espagnol en « François, le livre pour et contre la vie solitaire de Christ[illegible] d'Acosta, « que j'ai traduit en partie. »

1628. 27 décembre. Pierre à M. du Rideau, notaire apostolique à Nancy, au sujet de son établissement. Pierre avait fait son testament le 1 du même mois. Dans l'addition que Pierre fait à ce testament, le 1 décembre 1630, il dit : « Le s[r] du Rideau, advocat et notaire apostolique, est fran- « çois aagé de IIIIxx ans..... Mon neveu Mathieu est parti d'ici...

1630. 18 février. « Jean Parotez le Vieil, demeurant à la Vostelle, ban « de Fraisse, en l'office de St-Dié, » déclare que « meu d'une affection « particulière qu'il porte à Antoine Parotez, son fils....., il donne à l'hermitage au « proufit d'iceluy, frère Jean Haxaire, natif du Voltin, « présentement hermite en iceluy comme charge expresse du R. père « Reclu Pierre Séguin, la somme de deux mil francs monnoie de Lor- « raine..... à raison de 7 pour 100, et, en outre, la vie durant dudit « son fils par forme de pension, la somme de 60 francs.

10 février. « Articles accordés entre le premier reclu de Ste-Marie et « frère Anthoine Parrotez, hermite à présent résident en l'hermitage de « St-Pierre. » Cet article est signé par MM. Simonin, prothonotaire, docteur et curé de St-Epvre. Marcaud, curé de St-Sébastien, Voullot de Valleroy, conseiller et secrétaire d'Estat de Son Altesse, et d'Attel, maistre eschevin de Nancy, administrateur dudit hermitage de Ste-Marie, en présence de frère Valentin Haxaire prestre hermite, et de frère Jean Haxaire, aussi hermite, son frère, résidents audit hermitage de St-Pierre.

1630. Receu le 17 août. *Le pourtrait au naturel de la mort pourtraite en l'église et maison angélique..... ou le pourtrait de la mort laide, hideuse, affreuse et espouvantable et toutefois bien représentée certaine et inévitable de l'oratoire de Ste-Marie du Reclu.* Suivent 22 pages de considérations sur les devises qui sont aux murs, la faulx, l'horloge, le miroir, etc. (L. T.).

1631. 20 janvier. Un acte de donation que Damoiselle Renée Brunehault, vefve de feu noble Jean Callot, concierge en l'hostel et hérault d'armes de son Altesse, a faite en faveur de l'hermitage de Ste-Marie, d'une rente de 59 f. à l'intention d'Antoine Parrotez....., contient des détails auxquels le nom illustre des Callot donne une importance particulière. (P. J. XXXIV).

Un Claude Callot était lié intimement avec Jacques Brunehault, médecin de grande réputation de Christine de Danemark. De là le mariage de Jean Callot, fils de Claude, avec Renée Brunehault, fille du docteur. C'est d'eux que naquirent Jean et Jacques le graveur qui est la gloire la plus considérable du nom.

22 avril. *Le désert de l'âme solitaire* abrégé. *Paradis des Vierges* et *le désert des solitaires.* « Mon frère, écrit Pierre » je vous envoie un « petit abrégé de l'âme solitaire. Il y a bien vingt ans que iceluy fut fait

« fort ample (voir 1610); vous donnerez ceste abrégé ou la coppie à ma « niepce, sœur Anne de S. Bernard.

Voilà le début de cet abrégé qui n'est point sans charme : « Entrons, « épouses fidelles de J. C., entrons en ce bienheureux désert, en ceste « gracieuse solitude, en ce délicieux paradis terrestre où tant d'hermi- « tages saincts, tant de spelonques (spelunca), tant de grottes, tant de « cavernes, tant de cellules et tant d'oratoires, servent de tombeau « éternel aux folles vanités du monde et d'une libre solitude aux âmes « dévotes et vierges pures qui sont vraiment amoureuses de Dieu. »

Suivent l'éloge de la virginité, une sortie contre les secondes noces, etc.

1631. Août. Lettre très chrétienne et résignée de Charles à Pierre sur la mort de sa femme et la fin tragique de leur fils Matthieu, assassiné deux jours après à Vérone. (P. J. XXXV).

Dernier novembre et 1 décembre. De Pierre à Charles. Lettre de consolation. Eloge de Mathieu qui a été assassiné. Le Seigneur N. est « avec son Altesse en Alemaigne à la guerre pour l'Empereur contre le « Roi de Suède. » Peste à Nancy.

....« Mgnr de Bourges m'a escrit, il me mande que M. son neveu a la « première dignité ecclésiastique après l'Archevesque, et que sy Mgnr le « prince luy voulloit permettre, qu'il luy bailleroit l'Archevesché pour se « rendre reclu....» (L. T. LXIV).

Aucune lettre des années 1632 et 1633 qui amènent le siège de Nancy et la prise de cette ville (24 septembre 1633).

Nous avons, à la date du dernier septembre 1633, une lettre de Pierre « au Roy, monarque très puissant et très fidelle serviteur de Dieu, à « Nancy .... »

Dernier mars 1635. Lettre de consolation de Pierre à Charles : il exprime le vif désir de le voir encore une fois; « mon nepveu Pierre « vostre fils m'assiste toujours de cœur et d'affection... Saluer Mad^{e} de « Monstreau».... Ces vieux bâtiments de nos corps, ajoute-t-il avec une douce mélancolie et soumission, « ne promettent que ruines. Il « nous fault suivre nos pères. Dieu veuille que je sois bien résigné à sa « sainte volonté et à la mort et à la vie, et que le partement, quand il « lui plaira, soit pour aller à tout jamais le servir et adorer en sa « gloire et béatitude avec les bienheureux.... »

21 décembre 1635. De Pierre à Charles. Dernière lettre, c'est une note du Procureur, « dernière lettre par moi repçue le 7 janvier de mon frère, « lequel est déceddé le dimanche 2e jour de mars 1636, en la semaine « Saincte. Dieu luy fasse pardon et à nous la grâce qu'il puisse continuer « de prier pour nous. Amen. »

[Sur un échange de lettres en partie égarées ou volées]. « Celle-cy sera « pour vous remercier affectionnément, et mon nepveu Pierre, votre fils, « de la bonne visite et assistance que vous me fistes »... Monsieur Joubert est mort.... Sa faiblesse extrême. Il est assisté par un bon prestre naguère curé de Crespy en Lorraine. Cellule préservée.

XLII. — Pierre s'affaiblit.

..... Environ dix-huit mois devant sa mort, ses forces estant grandement diminuées, l'on lui ordonna de boire un peu de vin et il fut réduit, manque de forces pour cheminer, de consentir qu'il entra dans sa cellule un ecclésiastique pour l'assister, lequel y fut seullement un mois, durant lequel nostre solitaire voiant sa débilité augmenter, il connut bien que l'heure de la mort approchoit.

C'est pourquoy il s'y prépara avec toute la dilligence qu'un véritable chrétien doit faire. Il receu, durant ce temps, plusieurs fois la Sainte Communion et, en fin, après avoir receu l'Extrême Onction en invoquant le saint nom de Dieu, il luy rendit son âme avec autant de tranquilité et de douceur que l'on voit un flambeau s'esteindre manque de matière pour fournir au feu quy le consomme [1].

XLIII. — Douce mort de Pierre. 2 Mars 1636.

Il fut assisté, en ce dernier passage, de beaucoup d'ecclésiastiques quy se trouvèrent présens à sa mort quy arriva le dimanche, deuxiesme jour du mois de

---

Mgnr Hébert écrivit en mai à Charles une lettre où nous notons ces lignes : « Monsieur et cousin, je ne suis pas estonné de l'heureuse mort « de feu le cousin reclus vostre frère, parce que c'est l'ordinaire que la « fin correspond à ses commencemens et que la mort suive conforme à « la vie précédente. Vostre consolation et la mienne est que ses prières, « à présent, sont encore plus espurées et, par conséquent plus agréables « à Nostre Dieu qu'elles n'estoient durant ceste vie d'exemplaire péni- « tence qu'il a mené en ce monde..... »

[1] Voir aux P. J. XXXVII le récit de MM. Simonin et Marcande et la lettre de l'Archevêque Hébert.

mars [1] mil six cent trente six, environ sept heures du matin, estant aagé de soixante dix sept ans sept mois, dont il en avoit passé quarante huict dans la pénitence, desquels il y en a eu trente huit dans la réclusion. Aussitost que l'on seu, dans Nancy et dans les villages circonvoisins son déceds, l'on accouru de toute part pour tâcher de le voir et lorsque l'on fit ses services, l'on couppa presque toute sa robbe et ses cheveux, chacun désirant d'en avoir un peu.

Il fut enterré solennellement dans la chappelle de sa cellule sur le costé du balustre devant l'autel.

Voilà, Monsieur, ce que je scay de la vie de frère Pierre Séguin. Je souhaiterois qu'un autre plus éclairé que moy eusse eu l'esprit de venir faire ce récit, car il auroit sans doute remarqué dans une si belle vie, beaucoup de choses que j'obmets, faute de lumière pour les connoistre. Je vous prie de vous contenter en cela de ma bonne volonté et de me croire tousiours votre très affectionné serviteur.

C. S.

---

[1] Lionnois dit à tort le 22 mars. Du reste, l'acte de décès du Reclu se trouve aux Archives munic. de Nancy, dans le Registre des décès de la paroisse de S. Sébastien à la date vraie, 2 mars 1636.

DEUXIÈME PARTIE

LETTRES, TRAITÉS SPIRITUELS, FACTUMS, ETC
DE
PIERRE SÉGUIN

I.

1579. 18 Décembre. — A Monseigneur de Mondreville.

Courrier. Nouvelles de Han. Pierre se défend fièrement du reproche de négligence. M. de Matignon le désire à son service.

A Monseigneur... de Mondreville, [1] Conte de Dampierre, Baron de han, Chevalier de l'ordre du Roy et Gentilhomme ordinaire de sa chambre. A Caen. [2]

Monseigneur. Je vous envoie des lettres que j'ay reçeues de la part de monsieur le Conte de Grandpré,[3] de monsieur et madame de Longueval, [4] de monsieur Salle et d'Evreux. Mondit s^r de Grandpré a trouvé que les respons ne luy estoient propres, et pour ce les a renvoiez.

---

[1] Adresse mise au dos de la double feuille, avec deux cachets de cire rouge, dont l'un demeuré intact montre un écusson à un lion, timbré d'un casque et entouré d'un collier ou de branches de feuillages.

[2] Etienne du Val de Mondreville, le père de notre Mondreville s'était fait construire à Caën, un splendide hôtel qui attire encore l'attention des artistes et des archéologues.

[3] De Joyeuse, comte de Grandpré. — Grandpré, canton des Ardennes.

[4] Baronnie du Vermandois.

J'ay esté veoir si Madame voulloit vous escrire : elle m'a commandé de vous faire ses recommandations et vous dire qu'elle ne scait rien de nouveau, et qu'elle se trouve mal disposée.

Le receveur de madame de Longueval est en ceste ville et le doitz accompagner, demain matin, pour aller ché monsieur Dolu, Trésorier des parties casuelles de la Royne d'Escosse [1] affin de recouvrer l'accort touchant les quintz et requintz de Tenorgue [2]. Il a communiqué en ma présence, une lettre à de Caen pour luy monstrer comme madite damé vous prie luy faire faire paiement de C. IIII^{xx} tant d'escuz par les fermiers de Hans, affin de l'inciter à luy délivrer quelques estoffes pour mondit s^{r} de longueval. Par icelle, elle dit ma négligence estre cause de la perte du procès de Colambert : six lettres qu'elle a reçeues à ceste occasion de monsieur Briant, son procureur en Chastelêt, et six aultres que je luy ay escrites, tesmoigneront de mon debvoir, et que la négligence n'a esté aultre qu'elle n'a voullu fournir deniers suivant les mémoires de son dit procureur, ausquelz ny à ses lettres, jusques à ce que le procès feust jugé, elle n'a jamais donné responce. Je n'eusse peu y faire davantaige : le procès estoit produit et sur le bureau, avant que j'en eusse la charge; et de fait il a esté jugé, sa production veue. Je vous supplie que, doresnavant, je tienne seullement la main à voz affaires : quant ce seroit pour acquérir ung roiaulme, je ne vouldrois faire service a personne qui m'apportasse telle réputation. Vostre diamant est entre les mains de m^{e} Gilbert. J'ay fait dresser par ung advocat des lettres roiaulx, suivant le mémoire que vous m'avez laissé : j'espère les avoir expédiées au premier service.

---

[1] Marie Stuart.

[2] Canton de Busancy. Ardennes.

De Caen a délivré à vostre brodeur ung tiers de velour pour parfaire le lit qu'il a entre ses mains, lequel sera fait dedans II ou III jours. Le masson travaille à vostre logis : il vous prie luy mander la couleur de voz armes [1] pour les mettre à une girouette au dessus du petit cabinet. Le procès de monsieur de la Serre [2] a esté aujourdhuy widé à son proffict, sa partie condampnée en mil écuz, pour ses intérestz, et à III^{c} escuz d'amande vers le Roy.

J'ay esté veoir sy monsieur de Matignon [3] voulloit vous escrire : il m'a remis à demain que la Royne sera, comme on espère, de retour, affin que premier il puisse sçavoir des nouvelles. Il m'a dit qu'il a affaire d'un secrétaire : je luy fis entendre la charge que vous aviez donnée à mons^{r} Bonnet et à moy de luy en trouver ung; il me dit qu'il n'en voulloit point d'aultre que moy et que son affection estoit à mon endroit et que, sy je voullois luy faire service, que je ne mancquerois de ses moiens. Je luy ay fait responce que je vous en escrirois et que j'en estois contant, pourveu que vous le trouvassiez bon. Et, d'aultant que je m'asseure qu'estant près de luy, je pourrois vous faire aultant bon et plus signallez services qu'à présent, je vous prie de voulloir vous y accorder; et, s'il vous plaist, je vous bailleray ung homme avec lequel j'ai demeuré longtemps, que je congnois fidelle et aultant et plus commode pour vostre service que je sçaurois estre. Gilles feust party plustost, n'eust

---

[1] Les armes des du Val de Mondreville étaient de gueules à une tête et cou de licorne d'argent posée de profil, quelquefois surmontée d'un chef d'azur chargé de trois croisettes d'or comme on les voit encore sur la porte d'entrée de l'hôtel des Mondreville à Caen. (Note de M. Decauville-Lachenée, conservateur adjoint de la Bibl. de Caen).

[2] De Serres de la maison Lorraine de Lenoncourt.

[3] Jacques de Goyon, comte de Matignon, maréchal de France, etc.

esté que la hacquenée estoit blessée sur le doz, et que le mareschal a deffendu que l'on ne montast dessus avant le jour qu'il est party.

Monseigneur, m'estant très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous donner en santé accomplissement de vos nobles désirs : de Paris ce xviii[e] décembre 1572,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Séguin.

II.

1586. Du 4 Août. — A une inconnue.

Adieux et protestations de dévouement pieux.

Madame, véritablement je partis hier de vostre honneste et gratieuse compagnie tryste et chargé de regrets et d'ennuicts plus qu'auparavant, pour vous veoir ainsy afligée tant à mon occasion que à l'occasion des discours vertueux lesquels, esmeus et inspirés de plus hault que de moy mesme, je vous fis en vous faisant part de mes véritables desseins. Croiez moy et vous persuadez, je vous prie, que ma volonté ne feust oncques de vous offenser, ny moins de vous causer la moindre de tant de larmes que vous jettaste, mais trop bien de vous confirmer que mon désir est de délaisser le contagieux venin du péché qui tue et assassine l'ame ainsy que la morsure de l'aspic meurtrit et empoisonne le corps, pour suivre les vrais biens et les belles vertus chrestiennes, nourrices et amies de l'esprit, guides et conductrices de la béatitude..... Je désire et souhaite infiniment que vous soyez touchée et esmeue de ce mesme esprit, lequel je m'asseure qu'il vous devancera, recongnoissant vostre

bonne inclination et vostre naturel remply de douceur et de piété.....

Vous dites que je ne vous ai jamais veu de bon œil, que je ne vous portois nulle bonne volonté et que ce que j'en ai fait est seulement pour, par un tel subject, me distraire de vostre présence et me trouver en une aultre compagnie plus aggréable. Vraiement j'advoue, et à mon regret, que je vous ay porté beaucoup d'affection selon nos passions particulières et non selon Dieu, ainsy que je le désire faire doresnavant : en quoy je l'ai grandement offensé et dont je me repens aultant comme je le puis. Mais ce que j'en faits, je le vous proteste fidellement que c'est à ceste seulle fin et vraie intention de servir à luy seul,.... me promettant que ma vie, ou plustost langueur solitaire vous en fera telle preuve,.... que vous osterez toutes aultres fantaisies pour croire cela vray que je vous dis..... C'est à vous seulle, après Dieu, madame et sœur, que je découvre ce que j'ay résolu en l'âme, n'ignorant point combien vous este advisée et sage. Je vous prie aussy que vous seulle le sçachiez en ce monde : aultrement cela me tourneroit en un ennui indicible. Et en cest endroy je finiray, vous asseurant que ce qui sera jamais en ma puissance sera à tousjours vostre pour les sainctes œuvres de charité; laquelle je vous prie de vostre part d'embrasser et d'y bien penser, car il y va de plus que langue d'homme ne sçauroit exprimer et que cœur humain n'a peu comprendre. A Dieu, Madame; je prie Dieu d'essuier vos larmes et de vous assister de ses vraies consolations, pénétrantes jusques au fond de l'ame. Ce 4 aoust 1587.

III.

1588. 18 Octobre. — De Blois, à son frère Charles.

Courrier. Commissions. Un mot sur l'ouverture des Etats de Blois.

Mon frère. Voiez les lectres que j'escritz à Monsieur de Saldaine[1] que les fermz avec celle de Mr Gillot, et les donnz audit sieur Saldaine, qui est logé au Chevalier du guet. Et, suivant lesdites lectres, envoiez moy, le plustost qu'il vous sera possible, l'estat du soubz fermier, sans lequel je ne puis avoir d'expédition de ma modération.... Voiez la lectre de Mr Saalle[2]: suivant icelluy faites un mandement terrier pour la baronne de Han; il ne couste point plus de XXXV ou XL sols; s'il fault davantaige, mandez le moy, sans le faire expédier..... A Dieu, mon frère. De Blois ce xviiie octobre 1588. Vostre frère et meilleur amy,

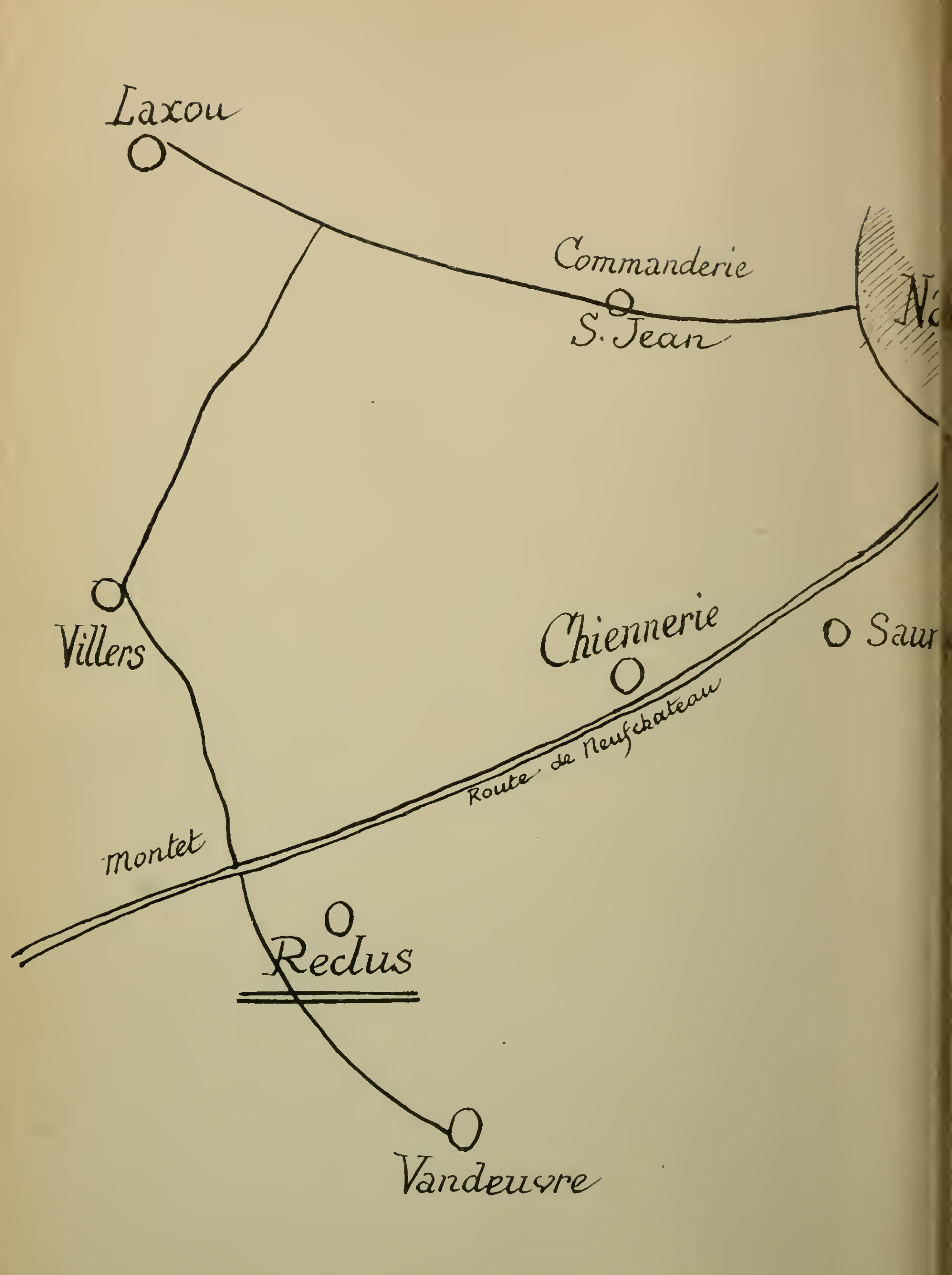
Séguin.

Dimanche dernier feust l'ouverture des estatz, où le Roy harangua et dit très bien : Dieu vueille que l'effect en soit bon. Et au jourd'huy tous les estatz ont esté de rechef assemblés, qui ont, avec sa Majesté, signé plusieurs articles; et entre aultres, cellui de l'Union ; et une loye fondamentalle par laquelle il est dit que nul hérétic ou fauteur d'héréticques, ne pourroit venir à la couronne : et ceste loy sera tenue en semblable effect et force que la sallique. Le Roy va à Tours, Faites mes recommandations à nostre cousin et à la cousine aussy.

---

[1] En marge : « *Saldaigne.* » C'est le comte de Saldagne.

[2] Voir L. T. - I.



d'après un plan de Nancy de 1633

Sancte Marie du Reclu

Sancte Marie du Reclu

Icy aultant pour le logement du disciple come pour le ptre

Oratoire de St Pierre

Allée de 4 pieds

porte

Sallette XVII pieds de long XII de large

fenestres

Nancy

Cheminée

+ Sacqué

Celulle ou estude de dix pieds en carré

Bucher

fenestre

fontaine

Cecy est vide

Court ou jardin

Jardin

Vandeuvre

Modelle de ce qui se faict pour loger le prestre.

d'après un plan de 1613

IV.

Alphabet chiffré.[1]

a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m
ւ	ʃ	﹥	ϭ	ǀ	ƀ	ν	⊢	›	]	···
n	o	p	q	r	s	t	u		st	et
··	⊏	+	⊣	ƶ	Ƶ	H	·Λ		8	ȣ

V.

La Reduction des Villes de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Clermont-en-Beauvoisis et Crespi-en-Valois a l'Union de l'Eglise catholique, etc., à Paris, chez Didier Millot, 1589, in-8°. [2]

Plusieurs villes de ce Royaulme [tout] en ayant encore descouvert que Henry de Valois estoit un

---

[1] Il est rapporté dans la Vie de Pierre Séguin qu'il *écrivait en chiffre* les conférences qu'il avait avec le P. Feuardent, le grand pénitencier et autres.

[2] Bibliothèque nation. Lb 34.

Cette pièce fort rare est d'un grand intérêt pour nous. Outre qu'elle mentionne par le menu, des évènements qui se sont accomplis dans nos murs, elle met en lumière, avec une exagération certes inévitable à une époque de querelles civiles et religieuses, la figure de Pierre Séguin, partisan, orateur populaire, diplomate circonspect, homme à poigne. Nous sommes en 1589. Les trois Etats assemblés à Blois ont décidé les articles de l'Edit de l'Union qui privent du droit au trône tout prince herétique ; les Guise ont été assassinés ; la nation se partage en opinions ennemies de ligueurs, de royalistes et de politiques ; notre petite cité de « chiétifs » qui a toujours penché volontiers du côté des prudents et avisés, s'ingénie à traverser sans prendre feu pour personne, les excitations des guisards et les menaces des « huguenots. » Voilà le cadre où se meut le récit de Pierre Séguin ou de quelqu'un de ses amis.

hypocrite, maintenant congnu pour vray apostat et cruel assassinateur des princes catholiques, se sont fait comme tirer l'oreille afin d'eux joindre en l'Union des vrais catholiques pour l'extirpation des hérésies en ce Royaulme : entre lesquelles estoit la ville de Senlis, tenue en brides par quelques politiques, libertins, ou athéistes d'icelles, ainsy que nous dirons.

Les habitans catholiques de cette ville, estans ordinairement menacés de prison, de massacre, et d'une garnison qu'y vouloit faire entrer le Bailly d'icelle [1], lequel en avoit jà escrit au sieur d'O[2], ainsy qu'on peut voir encores par aucune de ses lettres descouverte et mise en mains de Mr Roze, évesque de la dicte ville, personnage fort zélé à la cause des bons catholiques, afin de secouer le joug et tyrannie des Huguenots et de leurs fauteurs, lesquels prétendoyent jà d'oster la vie à Mr Muldrac [3], docteur en théologie, pour ce qu'il y annonçoit fidèlement la parole de Dieu, et publioyent par la ville qu'il y avoit force ligueurs, qu'on les congnoissoit bien et que, avant qu'il fust peu de temps, ils seroyent tous pendus : résolurent d'eux délivrer de l'appréhension de ces faits tyranniques [4] etc., etc.

---

[1] Nicolas de Livré, seigneur d'Humerolles et de Ravenel.

[2] Gouverneur de Paris et Ile de France.

[3] Chanoine et théologal de Senlis, député du clergé aux Etats de Blois.

[4] L'on trouvera aussi dans Afforty, t. IV, 2919, et dans Bernier, *Monum. Inédits*, le pouvoir dictatorial que Pierre Séguin exerce lors dans sa ville ; les négociations pour la mise en liberté de Mr d'Humerolles ; l'ordre rigoureux de signer la *Sainte Union* ; les services funèbres multipliés pour les âmes des Guise (8 et 12 février et 2 mars) ; Pierre portant au grand Conseil des dépêches datées de Blois, dont le courrier a été sommairement pendu (8 mars) ; la défiance augmentant dans les esprits nonobstant les processions, les sermons virulents, les distributions de

VI.

1591. 4 Mars.

A Monseigneur de Mondreville.

Son attrait pour la solitude augmente. Son dévouement. Situation pitoyable de Paris. Prévisions raisonnées.

Monseigneur, j'ay reçeu vos lettres du XIII[e] du passé, par le père Cordellier présent porteur, et non point d'aultres auparavant, sinon que M[r] de Courcelles m'en envoia trois dans un mesme pacquet, desquelles il y avoit près de trois mois que la dernière estoit escrite.

J'ai esté bien aise, par ce mesme Père, de scavoir vostre bonne disposition. A présent, je ne hante ny princes ny princesses et, pour ce, vous puis bien peu mander de leurs nouvelles. Seullement, je prens peine de m'arrester au seul souvenir de moy mesme, sans que j'aye délibéré de plus me remettre en campaigne comme j'ay desja fait deux fois, quoy que l'on m'ait recherché à cest effect, s'il ne se présente une journée de bataille en laquelle, sy j'ay le moien, j'auray cest heur de m'y trouver. Mais maintenant j'ay tellement espousé Paris et la tranquilité de ma retraite, que je

---

livrets et de médailles et les parades militaires, surtout lorsque les royalistes se racontent à mi voix la réunion à Chantilly des chefs de la Maison de Montmorency.

Le lecteur sait que ce coup de main n'eut guère d'utilité pour la Ligue. Bientôt, c'était le 26 avril, Thoré-Montmorency reprit la ville au profit du Roi. Séguin, profitant d'une brèche qui s'était faite d'elle-même par suite d'un glissement de pierres, sur un terrain tourbeux, entre la porte de Meaux et l'abbaye de Saint-Vincent, s'évada et eut un nouveau sujet de méditer sur la caducité des événements humains et les caprices de la fortune.

l'affectionne beaucoup plus que d'estre le premier et le bien veu en la maison des grands.

Sy ne laisserois-je de vous remercier bien humblement du soin qu'il vous plaist avoir de moy et de l'offre que vous me faites de vostre maison. En cela je congnois que vous continuez à m'aimer et, pour récompense, je vous en rendray service où j'en auray le moien.

Paris s'en va au désert, sy Mr du Maine[1] n'y donne ordre; les vivres y sont très cher et l'argent fort rare. Les bons bourgeois s'en vont de jour en jour pour ne pouvoir plus y vivre, après avoir vendu tout ce qu'ils avoient : et pour C livres de bagues[2] ou de meubles, il les fault donner pour douze ou quinze escus et encor moins, desquels on ne peult pas puis après, avoir un septier de bled. Sy Mr du Maine estoit aussy vigillant que l'ennemy, il feroit des courses, il visiteroit la ville, il leur apporteroit secours au besoin et ravitailleroit en cas de nécessité. Mais il semble qu'il séjourne trop où il est; et quelque dessein que luy et le prince de Parme puissent avoir, sy trouvois-je que l'ennemy a beaucoup d'avantaige de mener les mains à son aise tout un an, et eulx seullement trois mois. Et par ce moien, sy Dieu n'estoit pour nous, je penserois du tout une triste fin, quoyque l'on nous promette des forces très grandes. Avranche s'est rendu; Chartre est pressé, et ce peuple catholique est fort zélé; mais il est sy peu secouru et sy ruiné qu'il ne luy reste que l'affection et les cœurs. Le Pape promest beaucoup, et Dieu, par sa saincte grâce pourvoiera, s'il luy plaist, à tout : auquel je prie de vous tenir en parfaite santé, très longue et très heureuse vie.

---

[1] Le duc de Mayenne. — [2] Coffres ou bijoux.

VII.

1591. 12 Septembre. — Pierre reproche à son frère Nicolas sa paresse et son inconduite.

De la sévérité dans l'éducation.

. . . . .[1] aiant mis une petite partie entre vos mains, de veoir qu'elle vous a fait desja perdre le goust du travail et a peu vous engoufrer aux vices : en quoy je ne doubte point que je n'aie failly. Sy tant estoit que vous puissiez veoir des yeulx de l'entendement, vous verriez..... que ce n'a pas esté sans occasion que jusques icy j'ay eu tant de soin de vous. Et toutesfois, si je n'ay meilleur odeur de vos comportemens, je sçaurai un jour vous dire que vous serez indigne de mon amitié et de ce que je vous avois destiné, et les pauvres n'en seront oubliés, encores qu'avant eulx nous debvions avoir soin de nos pauvres parens, s'ils sont gens de bien. Vraiement, vos jeux m'estoient assez notoires et, si j'eusse esté bien sage, après vos jeux de Montmorency et Crespy, je vous eusse laissé jouer à vostre aise, sans vous donner occasion d'y retourner, en me rendant, pour vous, misérable en l'extrémité de mes maladies. Mais quoy ! mon affection en vostre endroit estoit si grande qu'elle me faisoit oublier moy-mesme.

....Je le vous ay une autre fois escrit : je n'é eu jamais de commodité de feus mes père et mère, que ce qui est encor à présent dans Senlis, comme perdu puisque je ne m'en suis et ne peulx nullement m'en aider. Et un jour, comme j'estois fort esloigné d'eux, leur

---

[1] Cette lettre dont le commencement est en déficit, paraît être adressée à Nicolas son plus jeune frère, alors âgé d'environ 19 ans. On peut suppléer ainsi : et quant à ma fortune personnelle, je suis fort en peine, en.....

demandant seullement deux escus, ils me refusèrent et mirent hors de toute espérance, sans que depuis, je le peux dire, que j'ay esté party d'auprès d'eux, ils m'aient aidé d'un sol : à peine donc m'eussent ils donné équipage de XL ou L écus. Mais cela fist que je n'eusse fait jusques à ne desdaigner de nettoier les soulliers. Je confesse que j'é, du depuis, fait beaucoup de folies desquelles il ne me reste que le regret et, si elles estoient à faire, plustost moureroi-je que de les faire ; mais ç'a esté sans qu'il y allast de celluy de l'aultruy.

..... Je vous prieray que l'amendement de vostre vie passée me donne quelqu'occasion de consolation à l'ennui que vous m'apportez, sinon, je me résouldray de ne penser que de moy-mesme. Car desja avez-vous aage de discrétion et pour juger du bien ou du mal : laquelle [vie] je prie Dieu de tellement assister de son sainct esprit que vous demeuriez perpétuellement à sa saincte et digne garde. Ce XII[e] septembre 1591.

VIII.

1591. 27 Septembre. — Mynutte d'une lettre envoiée à Monseigneur de Mondreville lors de son emprisonnement à Metz. [1]

Ses grandes peines. Combien il prend part aux maux de son Seigneur. Dégout croissant du monde.

Monseigneur. Je supporte les afflictions qui, pour mes péchés, me pressent et peult estre aultant et plus que nulle aultre chétive créature, par l'entière perte des faulx biens de fortune, longues et ennuieuses

[1] En marge est écrit : « Nota de mettre au nect ceste lettre qui mérite d'estre leue. »

maladies, révolte généralle d'amis, faux et simulés rapports, des menaces oultrecuidantes, calomnies et injures des ennemis, mort et prison de parents, depuis trois mois, deux de mes frères aiant esté tué et une de mes sœurs mieux aimée déceddée, avec aultant de patience que je n'eusse osé lors de la prospérité mondaine, cruelle marastre des chrestiens, me le promettre, me consolant en Dieu seul qui chastie ceux qu'il aime.

..... Sy est-ce que je vous puis asseurer que sans la même grâce...., la douleur de vostre désastre, aultrement insupportable, m'a tellement combatu qu'il m'eust vaincu et entièrement désespéré, brisant l'esquif de ceste mienne résolution. Or, sy je vous dis cecy de mon particulier, ce n'est point que je veuille adjouster à vostre tribulation... Que les prières de la plus infime personne qui soit au monde soient oïes de ceste incompréhensible Divinité, vous aurez liberté, contentement et assistance, affin que les affaires de la religion ne soient retardées, que vostre patience dure encore, que vostre famille ait paix, que le public soit soulaigé. Et sur ceste espérance que comme un bon père, par sa miséricorde, il vous donnera ce qu'il congnoistra trop mieulx vous estre nécessaire spirituellement, pour le salut de l'âme, je finiray en vous baisant les mains, priant la souveraine bonté d'accomplir vos saincts désirs.

Escrit le XXVIIe Septembre 1591.

Il n'y a rien que je désire tant que de vous servir en ceste cause, après le bien d'estre tant honoré que d'y emploier la vie ; et Dieu seul le sçait. Mais, je trouve toutes choses, auprès des princes, sy à contre piet et esloignées de charité et de raison que je me suis bien résolu, s'il n'y a changement en bien, de servir seullement à celluy en la maison duquel j'ayme

mieulx estre le dernier que le premier à celles des grands, jusques à ce qu'il m'inspire ce que j'auray affaire, ne manquant point par sa grâce, de couraige et de volonté,... pour deffendre le lieu où je me trouveray rester. — Je baille un chappelet, à ce présent porteur, pour vos étrennes, que Mr de Truny m'avoit laissé.

IX.

1592. 9 Janvier. — A Philippe son frère, prieur de Chaalis.

Protestation de dévouement.

Monsieur mon frère. Jé esté infiniment triste quant je sceu vostre indisposition, et encores que, durant mon affliction qui a esté très viollente et toutesfois supportée par la grâce de Dieu, je n'aye point esté digne d'avoir de vos nouvelles,.... je désire que vous sçachiez qu'il n'y a point d'amer en mon cœur, et que..., de ce qui me reste de commodités, vous en pouvez disposer toutesfois et quantes que l'occasion s'en offrira, et vouldrois très vollontiers les emploier pour vostre convalescence : laquelle je prie de bon cœur le souverain créateur, Monsieur mon frère, de vous donner en tout heur et prospérité selon vos saincts souhaits. Ce 9 janvier 1592.

Vostre frère, parfait amy, et fidelle serviteur.

X.

1592. 12 Janvier. Au Procureur Charles Séguin.

Protestation d'attachement absolu. Pierre recommande Nicolas.

Monsieur mon frère. Combien que je n'aie pas eu

cest heur d'avoir de nouvelles, il y a plus de six mois, sy, vous ferai-je ce mot pour vous dire qu'aiant recongnu que vous avez des ennemis par de ça qui vous calompnient à tort et que ce qu'ils m'avoient asseuré de vous, est faulx. Je ne puis que je ne vous loue grandement, et soit [1] à l'advenir que vous me faciez part de votre disposition, laquelle je désire estre à vostre souhait, ou bien que vous ne m'en jugiez pas digne. Sy, vous assurerai-je que mon ame est tellement liée à la vostre que je ne vous oublierai jamais. Et sur ceste vérité je prieray Dieu, de tout mon cœur, de vous assister et toute vostre famille de ses sainctes bénédictions. Ce XII[e] janvier 1592 : pour estrennes.

Faites, s'il vous plaist, tenir icelle à mon frère le prieur. Je suis grandement fâché de son indisposition, et vouldrois luy pouvoir aider. Mais, Dieu le veuille consoler, et extérieurement et intérieurement, de consolatious meilleurs que ne sont celles des hommes.

Je vous recommande mon frère Nicolas : personne ne veult se charger de son breviarum [2]; je désire qu'il ne perde point ce temps si chèr qui se desrobe aisément et ne se ramène jamais.

Donnez II sols à ma sœur Marie et souvenez-vous qu'elle a beaucoup d'affaires avec le cousin Noel, et plus peult estre qu'elle ne peult; et aussy voyez que sont devenues mes lettres, affin que je pourvois pour elle, pour ses enfans et pour ceulx à qui elle aura affaire à l'advenir.

Je vous prie que je sois rccommandé à tous mes parens, spéciallement à ma sœur Ysabeau et à mon

---

[1] Souhaite.

[2] Acte notarié.

frère Nicolas, à tous lesquels en ce que j'en auray le moien, je feray paraistre que je suis frère et parfait amy.

Vostre frère et entier amy, pour vous obéir.

SÉGUIN.

XI.

1592. 8 Février. — A son cousin Hébert à Beauvais.

Joie qu'il aurait à le voir et dévouement.

Monsieur mon Cousin. Je scay, ce que je désire et n'ose quasi me promettre, qu'il y a espérance de vous veoir bien tost par deça. Sy ce bon heur m'arrive, j'en seray infiniment consolé, tant pour jouir de vostre aggréable présence et tirer de vous le conseil et advis qu'un amy peult attendre de son amy prudent et sage, que pour vous rendre, sy l'occasion s'en offre, le service que je vous ay voué, et vous faire preuve, en tout ce qui sera de mon petit pouvoir, que mon cœur est tellement vostre que son seul contentement est de jouir de vous comme de son trésor, cher amy et bien aimé Cousin, et ainsy qu'estant entièrement, Monsieur mon Cousin.

Vostre bien humble amy et obéissant serviteur, S^{in}.

XII.

1592. 18 Mars. — A Nicolas Séguin, Religieux à Moreuil[1], de présent à Senlis.

Reproches affectueux pour le silence et oubli apparent des siens. Il veut faire de Nicolas un « religieux escolier. » Amitiés à sa sœur Marie Havé. « Jean se porte bien. »

Mon frère. Depuis huit mois, je n'ay point eu de

[1] Moreuil, aujourd'hui chef lieu de canton du département de la Somme, montre encore les restes d'une ancienne abbaye de Bénédictins.

nouvelles d'un seul de mes parens, quoy qu'ils ne se puissent excuser ny de subject ny d'occasion, sinon celles que vous m'envoiaste il y a desja long temps, combien que j'aye escrit et mandé verballement mes recommandations par plusieurs.....

XIII.

Au même.

Conseils de vie meilleure, sincèrement pieuse et prudente. [1]

..... Pour mon regard, je ne vous oublieray pas. Sy la commodité se présente que j'escrive en Lorraine, je sçauray s'il y aura moien de vous y faire aller près vostre abbé, sy aultre commodité ne se présente que je vous puisse subvenir selon mon désir : car je souhaite plus vostre compagnie que vous ne faites la mienne. Et croiez que sy je sçay que vous avez pris piet sur ceste lettre qui est longue, mais il y a du subject pour faire un gros livre..., que je vous en aimeray d'avantaige..., sans que jamais j'aye un morceau de pain que nous ne le rompions en deux. Mais aussy, sy vous voullez tousjours suivre le monde, et comme tel, vous vous mocquiez de ceste lettre qui n'est pas pour gens de telle condition..., vous me donnerez occasion de ne point tant me soucier de vous comme je faits....

Je vouldrois qu'elle vous donnast occasion d'aller faire vos dévotions, et, s'il se peult tous les huit jours,

---

[1] Cette lettre, dont nous n'avons ni le début ni la date, est fort longue; elle contient un excellent sermon à l'adresse du jeune religieux, dont la conduite dissipée ou fantaisiste désole Pierre. Nous transcrivons seulement une partie du postcriptum.

à la Victoire [1] : car j'estime qu'il y a là encor quelques gens de bien, et j'ay grandement suspects ceux qui favorisent l'hérétique, soit de volonté, soit d'effet, pour ce qu'ils sont hors de l'église ; le Saint-Esprit qui vous fait besoin [2], n'est point avec eulx... Cela ne se peult desguiser, malheureusement. Soiez en ce fait, pour l'amitié de vos parents, sage et discret, affin que vous ne leur nuisiez ; mais en vostre particullier, souvenez-vous qu'il vault mieux obéir à Dieu qu'aux hérétiques et plustost mourir que de faire banqueroulte à la foy.

Sy vous avez receu le livre de l'*Imitation de Jésus Crist,* de Gerson, que je vous ay envoié par le cousin Philippe Roussel, lisez-le. S'il y a des librairies par dela, acheptez un petit *Guide des pescheurs,* fait par Grenade ; je vous conseille aussy une *Vie des saints,* des dernières imprimées.... Que personne que vous ne voie ceste lettre. A Dieu...

XIV.

1592. 17 Août. — A Mgnr de Mondreville.[3]

Peinture saisissante de l'état de la capitale, vide, ruinée, divisée, perdue, hormis le miracle, et capable de tout compromis. Supplications.

Monseigneur. J'ay esté bien aise de vostre disposition, de la souvenance que vous avez de moy, et de recevoir de ce porteur celles dont il vous a pleu de

---

[1] Celèbre abbaye proche Senlis : voir Müller, *Rues. Place... de Senlis*, Table.

[2] Besoingner, travailler. (?)

[3] En marge : « XVII• Aoust 1592. Envoiée par un presbtre de Loraine « qui m'a apporté des lettres de Monseigneur. »

m'honorer. Je vouldrois vous obéir et souvent vous escrire tout ce que je penserois estre à l'advencement de nostre party. Mais, j'en suis retenu tant pour la difficulté des messagers qui ne veullent pas se charger de lettres, ceste ville estant tellement bouclée que peu en eschappent sans tomber ès mains de l'ennemy que pour ce, quoy que nous soions justement humiliés, que nous continuons nos mensonges et n'avons jamais icy nouvelles approuvées vraies qu'elles ne soient vieilles partout ; et trop souvent, par l'artifice des mauvais, il y en a de sy faulses que l'on s'estonne... de les avoir crues...

Quant à l'estat de Paris que vous désirez de sçavoir qui subsiste encor par la seulle grâce et providence de Dieu, ce n'est qu'une misère et ne se peult voir qu'avec gémissement profond, une ville naguères sy peuplée, une puissance si grande, une abondance de richesses sy ample, déserte et réduite en sy extrême nécessité ! Les princesses et gouverneurs y sont, sans que l'on remarque rien plus d'eux que ce qui doit demeurer ensevely dans leur maison. Aussy y sont (ce que je dis à regret) les chefs de la justice, et moins respectés, et beaucoup plus pauvres que n'estoient jadis leurs clercs. Je me tairay du reste, qui suit presque de pas esgal et que vous pouvez supléer. Bref, nous ne sommes, ormis une poignée de gens de bien qui implorent sans cesse la divine miséricorde, et par les exhortations, faveurs et bénédictions desquels nous respirons, que chétifs et misérables et ingratissimes des biensfaits en Dieu... Et qui pis est, furieux que nous sommes, nous courons à nostre propre ruine : tellement contrepointant la justice des ecclésiasticques, les politicques surtout, et des gens de bien..., qu'en nous et hors de nous, il n'y a nul accort ; et au lieu d'amender ce que nous avons mal commencé..., la

suite va tousjours en empirant... Et pour ce doubtai-je grandement le précipice de ceste suite d'aveugles... Voila au vray un eschantillon du piteux estat auquel nous... nous trouvons réduits. Et véritablement, nous menons une pauvre vie, et avons bien besoin que l'on ait pitié de nous... qui ne le méritons pas.

Mais, Jésus-Christ, qui nous a rachеptés de son précieux sang, le mérite bien : pour le saint amour duquel et le zèle de sa religion, je souhaiterois que ce grand prince que vous possédez..., advançast sa dextre au secours de ce tant désolé roiaulme... Si le chef ..... n'apporte un courage magnanime, cessant le miracle, le péril nous est éminent. Mais, sy par sa bonté et valleur il nous tire de ceste calamité..., nous bénirons Dieu qui oït et exauce la voix du peuple et le prierons, nous jettans ès bras de nostre amy, protecteur de la patrie, en faisant pour luy plus qu'il ne désiroit de nous.

..... Voicy, Monseigneur, un long et fascheux discours... Quant est de moy, je sçay que je faux et que le silence me seroit plus honneste. Et pour ce, ceste lettre a demy escrite, l'ai-je voulu rompre. Mais, comme je suis entré en considération pourquoy je l'ay faite,... je me suis effrontément émancipé à..... vous faire oïr ma voix passionnée, affin que vous..... appellé à bien approfondir ceste tant pitoiable désolation, que la foy se perd, que les souches les plus fidelles deviennent héréticques, que l'athéisme se sème et a desja pris pied parmi nous, que la pluspart de nous sans Dieu et sans religion nous allons au grand trot frapper de la teste aux portes d'enfer, et que, pourveu que l'on nous donne du pain, jointe quelque ombre de repos temporel, l'idole que l'on commandera d'adorer, sera nostre Dieu... soiez cause, ainsy

qu'un immuable Josué, que Dieu, nostre espérance, terrassera...[1]

Vostre famille demeure en repos et que rien n'empêche qu'une sy belle âme soit réunie à son créateur et colloquée au sein d'Abraham ! Lequel cependant, Monseigneur, je suplie de vous maintenir en prospérité et santé, en vous donnant l'entier accomplissement de vos saincts désirs. De Paris, le XVII[e] Aoust 1592.

XV.

1592. XVIII[e] Septembre. — A son frère François Séguin, par un frère de Gonesse.[2]

Sur ses frères, le prieur défunt et Nicolas.

Monsieur. M[r] De Vermes[3] avoit receu vostre lettre par la commodité du chevallier de Bellebrune. Il a un passeport, et doit devancer celle cy pour vous veoir. Je luy ay fait part de ce que je scay et que j'ay apris de mondit, qui est en bonne santé ; il travaille beaucoup et bien, dont je loue Dieu et me désire près de luy. Je m'estonne de ce que vous ne m'avez point mandé la mort de mon frère..... J'ay de luy une promesse : s'il se pouvoit par le moien de son successeur auquel j'en ay escrit et fait escrire par un personnage d'authorité, en tirer quelque chose, ou des arréraiges de sa cure, il seroit emploié aux estudes du petit....

---

[1] Lacune du texte, dans lequel il était certainement question de la mort d'une personne chère à M. de Mondreville.

[2] Canton de Seine-et-Oise.

[3] M[r] de Vienne.

XVI.

1592. 24 Septembre. — A François.

Pierre recommande d'une manière touchante Nicolas, et insiste sur l'éducation ferme et tendre à la fois que François doit donner à ses enfants.

Sy seullement, avec le pain et le vin, je pouvois subvenir à la nourriture de mon frère Nicolas, je le ferais venir. Mais, en ceste mienne volonté, de laquelle Dieu sçait, je ne puis passer au dessus de mes forces; ceux qui me doivent des sommes assez notables, desquelles j'esperois estre secouru pour son fait, sont à présent hors de ceste ville; ils y ont des maisons, mais on ne peult vendre. C'est nostre frère et nostre sang qui vous doit aimer et tous les vostres, et qui nous feust sy chèrement recommandé par nos père et mère lors de leurs déceds; et la mémoire desquels nous doit estre sacrée, sy nous voulons recevoir le fruict de leurs sainctes bénédictions que j'ay, à mon très grand regrest, trop négligées et pour de quoy je croy que justement Dieu m'a chastié. Je m'asseure que vous l'aimez et que vous luy voullez bien; et aultant qu'il m'est possible, je vous le recommande : vous le voiez délaissé de toutes parts; donnez luy, je vous prie, consolations telles qu'en bon père et vray frère vous cognoissez luy estre nécessaires, et vous ne ferez rien pour luy que vous ne le faciez à moy mesme. Il n'a nul art et ne peult vivre sinon de ce qu'il a et du mien que je tiendray tousjours très bien emploié, s'il l'est pour luy, tout de mesme qu'il s'est une fois confié en moy du sien. Et en cela congnoistrai-je que vous continuez à m'aimer, sy vous l'aimez, et faites que par vostre révérence paternelle il soit aimé de vos

enfans, ses neveux et ses niepces, et qu'ils sçachent que vous ne le tenez point comme serviteur que l'on peult chasser de la maison, et que sa nourriture ne vous tourne point en charge, bien que vous l'eussiez advancée. Et encor que je ne doubte point que vous ne sçachiez de quelle auctorité le père, qui est un roy en sa famille, doit gouverner ses enfans, se faire, après Dieu, craindre et aimer d'eux, et la soigneuse garde qui y est requise, attendu que la jeunesse est fort tendre pour résister aux vices et incapable de recevoir d'elle-mesme conseil, spéciallement à l'endroit des jeunes filles fragiles....., je vous diray que..... vostre amour et vostre auctorité marchent en ce faisant, d'un pas esgal sans que l'une oste rien à l'aultre. Quant aux grands soins et vigilance, il est nécessaire que vous advisiez à ce qu'elles soient humbles, qu'elles vous honorent, qu'elles vous aiment, craignent et respectent, que leurs conversations s'esloignent des flateurs et fuient les langues de ces serpens; qu'elles sondent les cloistres de la virginité....; qu'elles aiment la compagnie de leurs parens et de leur oncle, affin qu'ils tesmoignent tousjours de leurs vertus; qu'elles prengnent plaisir à entendre nos niepces Marianne et Thoinette et Marie, et vos sœurs et frères et vostre mesnage..... Et en ce faisant, elles se conserveront un trésor de vertu et de bonne renommée.....

XVII.

A Monsieur Hébert, son Cousin, à Beauvais.

Remerciements à M. Hébert pour le soin qu'il prend de la mémoire de Jean Séguin et de sa famille. Il ne peut guère aider les siens. Son dégoût du monde.

Monsieur mon Cousin. Jé esté très aise de veoir dans vos lettres..... la vraie et parfaite amitié que vous me portez, par le consentement et union de nos mutuelles volontés. Qui m'eust peu donner plus de contentement

que quant je congnu que vous vous este continué au souvenir de feu mon frère [1] que Dieu absolve, et que, comme amy vray, non seulement vous l'éternisez en son tombeau par les dons et libéralités de vos sciences immortelles, à une mémoire heureuse [2], mais aussy vous vous empeschez de son aultre moitié et de ceulx qu'il luy a délaissés.....

Et ce soin des siens me tient tellement lié à eux, que je n'en n'ay point, après Dieu, de plus extrême. Mais c'est une pitié très grande qu'en ce temps déplorable, les bonnes volontés demeurent absorbées sans que nous puissions les effectuer, non pour, pauvres exilés, subvenir à nous mêmes, n'aiant plus que la parolle de reste pour gémir; trop heureux toutesfois de posséder un trésor très riche, qui est un très grand contentement et consolation en Dieu.

Or, désirerois-je que ma sœur, aux bonnes grâces de laquelle, s'il vous plaist, comme aux vostres, je seray recommandé, ne retournast point avec les hérétiques et politiques. Ce néantmoins, il sera bon, en cas de nécessité, qu'elle suive vostre sage et prudent conseil lequel, par ceste vertu de charité qui vous rend sien, je m'assure que vous donnerez, comme elle le doit attendre d'un parfait amy et parent selon Dieu, selon les occasions et selon les occurances. Car, véritablement, des maux il faut éviter le pire et n'entrer de Charibde en Sila : vous m'entendez; et le sexe veult, fragile chose, estre conseillé, et ne supporte point de nécessité [3].

---

[1] Jean Séguin tué près de Beauvais en bataillant contre les Huguenots. (Préface, Paragraphe II, 10), avait laissé veuve Marie Havé.

[2] Hébert avait probablement composé l'épitaphe pour l'église des Cordeliers, de Beauvais.

[3] Suivent cinq lignes raturées dans lesquelles on peut lire : Je suis en peine d'une bague que j'avois laissé à feu mon frère : sçachez, s'il vous plaist, où elle est; sy elle s'en va, je serois bien aise qu'elle vous la laisse, ou à monsieur Evrard, s'il n'advient inconvénient. Cela me sera intollérable pour ce que je ne la tiens qu'en gaige, et elle est à un grand que je respecte beaucoup.

Je n'ay point esté trouver le prince duquel vous m'escrivez, pour le peu de moien que j'en ay, et pour ce que j'ay les choses de ce monde sy à desdain et les yeux tant offusqués de la fumée des grands de la terre, que j'ay résolu d'estre plustost en toute mésaise, sy ainsy se peult dire, avec celluy qui peult tout, que plein de délices près des monarques. Toutesfois, l'occasion s'en trouvant cy après bien préparée, sy ne veuje pas demeurer des derniers dans ceste cause [1] pour laquelle je voiré ce que je peux. Mais, les choses boulversant comme elles font, soit par volonté divine pour nos péchés, soit par malice ou par ignorance, j'ayme mieux demeurer pour un temps au souvenir de moy mesme que de plus perdre et oppresser aultruy, mon peu n'y pouvant seul, rien. Et cy après, s'il y a ordre ou disposition meilleure, ainsy que Dieu de sa saincte grâce, m'inspirera et m'en ouvrira le moien, j'y apporteray ce qui sera de mon petit pouvoir. Il y a beaucoup à dire la dessus; mais pour ne vous ennuier, je finis priant Dieu, Monsieur mon Cousin.

Ce XXe octobre.....

XVIII.

A Monsieur Delascoux, par le soin de Mr Marchois.

.....Par les dernières de ses nouvelles [mon frère] me mande qu'il quicte Dreux pour retourner avec vous, de quoy j'ay esté très content...., pour le désirer en

---

[1] Qu'elle est cette cause? S'agit-il des finances de Beauvais que la Ligue obérait tous les jours davantage, au point de pousser les habitants dans les bras d'Henri IV?

lieu d'honneur, où il pourra apprendre beaucoup de bien et de vertus. Je vous prie de continuer à luy estre bon père et bon amy et ne permettre point qu'il se laisse aller selon son aage et ses affections, mais de le conduire par vostre prudence selon la raison, en ce sentier de vostre vertu.....

XIX.

Opuscule débutant ainsi :

L'âme du R. P. Jean de Meudon, reclu du Mont-Vallerian disant adieu en partant de ce monde, à tous ses confrères hermites, anacorettes et solitaires.

XX.

Traité portant ce titre :

La Vie d'un ange terrestre ou d'un homme céleste.

XXI.

La Reclue fondatrice qui estoit de Paris, estant deceddée après avoir esté en ce lieu là [Mont-Valérien] reclue seize ans, etc [1].

---

[1] Voir pour ces L T. p. 30 et L T XXXVII. — M. Edg. Fournier dans sa Monographie *Suresnes :* Ch. III et IV, cite seulement parmi les hermites du XVI• Siècle, Guillemette Fossart.

XXII.

1593. 28 Janvier. — A Mgnr de Mondreville, par le sieur Durand qui est à M. de Bassompierre. [1]

Un mot des Estats qui viennent de s'ouvrir. « L'on ne sçait point à qui l'on veult donner la couronne. » Situation des esprits. Son dégoût de la cour.

Monseigneur. Il y a quelques jours je reçeu de vos lettres, des depputés de Reims, envoiées par M. le doyen Frizon [2], ausquelles dès lors, par eulx mesmes je fis response, et à présent, pour vous satisfaire à celles que je reçeus du IIIIe de ce mois.

Les estats furent ouverts et commencés il y a trois jours. On espère que ce peu de depputés qui sont arrivés, feront le deu de leur charge; desja ont-ils ordonné que Mr le Légat y aura scéance, comme représentant sa Saincteté. L'on ne sçait point, et ne dit-on point, à qui l'on veult donner la couronne ; s'il y en a quelque délibération, cela demeure secret ; et ne semble-il point qu'il y ait personne que l'on affectionne en particulier. On a bien quelque opinion, tantost de l'Infant d'Espagne, tantost de Monsieur de Guise, tantost de Mr de Nemours ; mais cela se dit sy lentement et de sy loin, et avec sy peu de passion que, quant il ne seroit point question d'eslire un roy, il ne s'en parleroit pas moins.

Aucuns aussy ont opinion que tout ce qui se fait

---

[1] Comme toutes celles qui touchent de près à la politique, cette intéressante lettre est couverte de barres perpendiculaires qui attestent l'intention de la supprimer.

[2] Frizon, doyen du Chapitre de Reims.

s'en ira à néant et à perte de temps |||||||||||| [1] reste peu de messieurs de la Sorbonne; les Seize ne sont plus ; le peuple de Paris est sy diminué, atténué et sy foullé qu'il se laissera mener et conduire ainsy que l'on vouldra, de façon qu'un prince parmy eulx peult tout et leur fera faire aisément sa volonté. Mr du Maine doit bientost partir pour aller, dit-on, recevoir |||||||||||| [2] n'a point de lieu arresté et n'a rien advencé depuis |||||||||||| [3].

Excusez moy, s'il vous plaist, sy je ne vous escrits plus souvent, sy je ne sollicite Madame de vous escrire, et sy je ne sollicite les lettres que vous dites que vous désirez obtenir ; car, je ne puis y entendre et suis mary que vous ayez soin de moy qui ne le mérite pas ; j'excite et resveille mes esprits premiers, ainsy que vous me le mandez ; je serois, je vous asseure, en mon aise s'ils estoient anéantis du tout ; et pour ce, m'est une gehenne de les resveiller à apprendre et escrire des nouvelles. Car j'en sçay fort peu, m'estant banny de la court et des lieux communs. A Dieu.

XXIII.

1593. 3 Mai. — A Nicolas.

Reproches à Nicolas qui ose devancer l'âge canonique pour recevoir la prêtrise. Il veut engager le reste de ses perles.

Je sçeu que vous voulez prévenir le temps pour avoir le saint sacrement de prestrise ; j'en suis bien fâché et vous advertis de rechef, comme desjà vous

---

[1] Vingt mots barrés avec une très visible intention.

[2] Sept mots effacés de même.

[3] Trois mots idem.

l'avez esté par un personnage d'honneur, que vous ne le pouvez faire que premièrement vous n'aiez attaint l'aage de XXV ans; auttrement vous seriez désobéissant à l'Eglise. Et c'est se mocquer, de vouloir estre ministre d'icelle, et ne croire point au Saint Esprit duquel elle est conduite : obéissance vault trop mieulx que sacrifice. Vous congnoistrez ce qu'elle commande pour cest effet par le saint et sacré concile de Trente, canon XI, section VII. Et sy vous voïez aussy ceulx du par avant, vous trouveriez que personne ne debvoit estre admis aux ordres qu'il n'eut XXX ans. Desjà fistes-vous une faulte, recevant le premier degré: vous sçavez ce que je dis. Et comme une abisme attire l'auttre, je crains beaucoup, pour ce que j'aime vostre âme et l'honneur de Dieu, ceste seconde faulte qui est de merveilleuse importance. Humiliez-vous et ne croiez point vous mesme, mais vostre bonne mère.... Je prie Dieu de vous voulloir bien conseiller ; vous commencez très mal, dont il me desplait plus que vous ne sçauriez penser.....

Informez-vous s'il y a moien de vendre ou d'engaiger mes perles par delà ; je sçay qu'elles y sont de recœuil, et encor que ce soit ce qui m'en reste, je les vous envoirez pour vous aider et vous oster l'occasion de mal faire. J'oubliois de vous dire qu'un presbtre de ma paroisse aiant célébré la messe avant l'aage, encor que ce feust par inadvertance, il est interdit jusques à ce qu'il atteint ledit aage, et luy a-on enjoint une grande pénitence. A Dieu mon frère : auquel je prie de vous donner l'assistance de son Saint Esprit. Mes recommandations à nos amis.

XXIV.

1593. 6 Mai. — Au même.

Nouveaux reproches à Nicolas qui ayant été ordonné prêtre, malgré les canons, veut dire la messe. Espérance.

...J'attents mon frère Charles. Dieu m'est tesmoin sy je pense souvent à vous, et sy vous ne retournez à vostre abbaie, ainsy qu'il me semble que c'est le meilleur, j'espère que, dedans trois mois, il y aura tel changement ou que Dieu me donnera tel secours en mes affaires, que vous aurez moïen de vivre sans que ce soit au préjudice de son honneur et de sa gloire, à la perte de vostre âme et au scandalle de l'Eglise, de vos amis et des gens de bien...

XXV.

1593. 15 Mai. — Au même.

Sur le même sujet.

..... Seullement vous diray-je que, sy à S. Vincent il y a le mesme prieur [1] qu'il y a cinq ou six ans, prenez advis de luy en cela et en toutes vos affaires spirituelles, car c'est un fort homme de bien et selon Dieu...

XXVI.

1593. 10 Juin. — Au même.

Conseils sur la forme de son esprit.

Les sçavantz et les subtilz ne seront pas ceux qui

---

[1] Pierre de Geresme, je crois, le même « qui aurait été averti par « révélation de propager dans l'Eglise le culte de S. Joseph. » Voir *Histoire ms de l'Abbaye de S. Vincent*, par le P. N. Quesnel. (Bibl. du Collège des Maristes à Senlis).

entreront au roiaulme des cieux, mais les vrais amateurs [de Dieu] et pour ce apprenez à plus aimer qu'à subtiliser. Quand vous m'escrirez, que ce soit en français, car ignorant que je suis, je nentendz qun peu de ma langue maternelle. De communiquer vos lettres, il n'est pas besoin, car sy la charité est froide et anème, aultre ne le doit sçavoir. Il est meilleur de porter la peine que de se plaindre. Scandaliser aultruy, ce ne sont pas miracles, mais perte... A chacun, pour satisfaire... à vos objections, le don de prophétie n'est point donné, etc.

XXVII.

1593. 5 Décembre. A M^gnr de Mondreville à Nancy.

Joie qu'il a éprouvé à voir sa patience chrétienne.

..... Je vous baise bien humblement les mains. De Miremont, ce Ve Décembre 1593. Heureuse la tourmente qui nous sauve et meine à bon port!

XXVIII.

1594. 10 Mars. — Au même.

Il le remercie de ce qu'il aide aux études de son frère. Je désire qu'il soit près des Jésuites.

Monseigneur. Vous avez délibéré, ainsy qu'il vous plaist de me le mander, de faire estudier mon frère ; c'est ce que je désire grandement et prie Dieu de vous y assister, car il est jeune et, bien que religieux, il a encor de sa propre volonté..... Sy vous faites cecy, quelque jour, Dieu aidant, sera-il propre, non à luy

seul, mais aussy à ses confrères pour le service de Dieu..... Enfin, il sera bon que mon dit frère soit près des Jésuistes parce que, tout grossier que je suis, je l'ay gousté tel qu'il a besoin d'une bonne guide.....

XXIX.

1594. 10 Mars. — Au Procureur Charles.

Que Charles passe « fidelle service à Ste Menhou » et veille sur les études de Nicolas.

Mon frère. Quant je sçauray comme vous estes reçeu par delà et ce que vous y faites, je vous escriray amplement. Donnez ordre, sy vous vous y arrestez, que vous aiez gaiges, et vous contentez de ce qui sera raisonnable pour vous entretenir en faisant fidelle service. Comme je vous ay dit par plusieurs fois, pourveu que nous passions ce misérable temps honnestement et que Dieu ne soit point offensé, il nous doit suffire : car il pourveoira au reste et sa providence ne nous manquera point..... S'il y a moien, donnez ordre aux affaires de Sainte Menhou suivant les mémoires; et surtout faites qne mon frère estudie, ainsy que nous avons advisé avant vostre partement. A Dieu. Mes recommandations à M. de Miremont.

XXIX bis.

1601. — Le Paradis des Vierges et le désert de l'âme solitaire.

Je mourray en mon petit nid et multiplieray mes jours comme la palme (Job).

Entrons, Vierge très pure, très pudicque et très chaste, entrons, espouse fidelle de Jésus-Christ l'espoux céleste et le plus beau de tous les espoux, entrons

en ce bienheureux désert, en ceste gracieuse solitude, en ce délicieux paradis terrestre où tant d'hermitages saincts, tant de spelonques, tant de grottes, tant de cavernes, tant de celulles et tant d'oratoires servent d'une perpétuelle prison, voire d'un tombeau éternel aux folles vanités et aux faulx honneurs du monde, etc.

[Suit un éloge de la virginité].

O celulle bénie où l'on jouit plus paisiblement des délices célestes et de la compagnie des anges, ô oratoire dévot où le solitaire reclus vist, prie, règne[1] avec Jésus-Christ, avec Dieu en Paradis.

XXX.

1602. Janvier. — Rozes et fleurs très odoriférantes du sacré repos et de l'oisiveté sainctement négotieuse du Paradis de la solitude, *à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie mère de Dieu, patronne et protectrice des vrais solitaires.*

[*Suite d'exemples de dévots Serviteurs de Marie : S. Jean abbé, S. Jean hermite, S. Marie Egyptienne etc.*].

Bref le cœur royal et virginal, ceste porte de Paradis, ce temple du Dieu vivant, ceste aurore très resplendissante qui illumine tout le monde, ceste Vierge divine et très sacrée, Marie, mère de Dieu, siège de la sapience, cabinet sacré du Saint Esprit et trésorière très puissante des trésors célestes, est sy amoureuse des âmes vertueuses qui la servent.....

---

[1] Anagramme de Pierre Séguin. L'on surprendra en marge cet autre anagramme : je puis régner avec Dieu en Paradis. Ces jeux d'esprit qui étaient dans le goût de l'époque, fournissaient une pieuse distraction à notre reclus.

Sy l'amour de ma mère
Est dans ton cœur gravé
Et sy tu me veulx plaire,
Passant, dis luy *Ave*.

Passant par cy, faire tu dois
A la Reine du ciel homage
Et, pour tribut, un bouquet frais
Apprendre aux pieds de ceste ymage.

Veulx-tu donc scavoir quelle fleur
Les bouquets qu'elle aime, compose ?
Plus un *Ave* dit de bon cœur
Luy plaict que l'œillet ny la rose.

Homme, veulx-tu calmement faire voile
Par ceste mer et puis surgir au por,
Ta nef entière avecque ton thrésor ?
Ne pers jamais de veue ceste estoille.

Je vous salue, o douce et belle
Mère de Dieu, tousiours pucelle ;
Adoptez-moy pour vostre fils,
Car pour mère je vous eslis.

XXXI.

1602. — Opuscule à « Damoiselle très vertueuse et très sage, vefve très dévote, très pure et très chaste et espouse fidelle de l'espoux céleste. » [Jeanne Ferry].

Exemples et conseils formant comme un traité de la viduité sainte. Après avoir fait défiler toute une théorie de saintes veuves, Pierre écrit cette invitation d'une éloquence originale à la solitude.....

Le morceau de pain pris icy en paix surpasse de beaucoup la volupté de voz faisants et de vos perdrix,

et l'eau claire beue dedans le petit vaisseau de terre y a plus de saveur que n'ont vos vins exquis dedans vos coupes d'or et d'argent. Le repos et le contentement que nous recevons la nuit sur le petit aiz couvert de paille, est bien plus doux et aggréable que n'est celluy que vous prenez en vos pavillons et sur vos lits de plumes et de duvetz, ornés et chamarrés d'or et de soie. Le gros bureau, le sacq et la laine nous est bien plus délectable et salutaire qu'à vous vos vestemens de vellours et de damaz qui vous pressent le corps et vous gehennent souvent les consciences. Nous ne disons rien de la sandalle en regard de vos patins qui vous crucient les pieds, vous endurcissent des cors et vous apportent des gouttes intollérables.....

XXXII.

1602. Juillet. — Conseils à « Claude, fille « aisnée de dame Jehanne Ferry, receveuse « de Tombleine. »

..... O ma sœur, que vous estes heureuse d'avoir une mère qui vous monstre le chemin de la vertu et de vostre salut. Il vous la fault bien aimer et imiter le bon exemple qu'elle vous donne.

La Reine Blanche, mère de Monsieur Sainct Lois luy disoit etc.

Je n'ay qu'un cœur : a un seul je le donne.
Il m'a donné premièrement le sien.
C'est bien raison qu'à luy seul soit le mien,
Mon Dieu c'est à vous, à vous seul je l'abandonne.

Et quant vous ferez aussy part de ce discours à

---

[1] Elisabeth Séguin. Voir Préface, paragraphe II, 26.

vostre cousine d'alliance spirituelle, Mademoiselle Elisabeth[1], je n'en seray que bien aise. Elle vous devance et a pris dessus vous en ce qu'elle s'est ja faicte folle pour l'amour de Dieu et s'est vouée à Jésus-Christ..... Consolez-la de la part de son époux et luy dites :

Comme le lys navré de poignantes espines
Fait resentir plus fort sa soefve fleurante odeur,
Ainsy l'âme fidelle afligée de douleur
Rend plus douce l'odeur de ses vertuz divines.

XXXIII.

1605. — Placet au Duc de Lorraine.[1]

La vraie grandeur des princes est d'être l'appui et le rempart des petits. [Il raconte l'état des affaires de sa fondation. Il désire avoir pour chapelain le R. P. Parisot qui aurait] 90 fr. bien asseurés, dirait la messe les dimanches et fêtes et aurait une celulle en un lieu proche... où il y a une belle fontaine.

XXXIV.

1607. 12 Septembre. — A Jean Antoine Morel, « personnage Espagnol et serviteur de Dieu, « estant à présent à Lion. »

Respecter la vocation de sa fille. Sur les afflictions que supportait si merveilleusement M. de Mondreville qui vient de mourir. Un mot sur son fils le comte de Dampierre. Etat de l'hermitage.

..... J'ay esté fort consolé d'avoir de vos nouvelles

[1] L'on trouvera au dossier d'autres requêtes : A M. de Vaudemont (1606, 7 août, 21 novembre, 1607 Fête de St Paul); au Cardinal de Lorraine (8 août); à Monseigneur de Malines (1607, Fête de S. Paul).
Voir p. 40, 44 et 45, notes.

et de sçavoir les grâces que Dieu faict à vostre bien aimée fille..... Et je bénitz Dieu de veoir qu'en vostre affliction vous vous emploiez à une sy bonne et sy saincte occupation que... de luy eslever sy songneusement ceste petite plante pour son service ..... En cest aage tendre où elle est, il est nécessaire qu'elle soit tousjours bien conduite de personnes vertueuses, sainctes et spirituelles, encor que je ne doubte point que Dieu n'en soit le principal conducteur, s'il se veult servir d'elle en la vie que vous m'escrivez. C'est la meilleure partie, mais il fault laisser eslire à vostre fille sa vocation avec l'inspiration de Dieu; puis, sy elle est pour l'amour de Dieu et la solitude, elle y trouvera un paradis; mais, sy aultre chose que l'amour de Dieu l'y attire, elle n'y aura que de l'inquiétude et n'y persèveroit point. Il me semble que ce sera le meilleur que vous donniez ordre à cela durant vostre vie; car, bien souvent, la mort et les accidents apportent de merveilleuses mutations.

Quant â voz afflictions, vous ne doubtez point que le chemin de la Croix c'est celluy de la gloire... Et, comme disoit souvent vostre grand amy, feu Monseigneur de Mondreville que Dieu absolve : sy je n'eusse perdu mes biens, ils me perdoient; et jamais Dieu ne m'a tant favorisé, disoit-il encor, que lorsqu'il m'a envoié tant d'afflictions... Le dict seigneur..., qui décedda dix ou douze jours après vostre partement de ce quartier icy, a faict une fort heureuse fin, et a esté merveilleusement regretté d'un chacun. Je croy que son âme est au ciel et, néantmoins, s'il luy restoit quelque chose à satisfaire à la justice divine, au purgatoire, je vous prie de l'avoir pour recommandé en vos sainctes prières et de faire prier particullièrement pour luy par vostre bien aimée fille.

Le conte de Dampierre estoit parvenu à grand crédit et auctorité en faisant la guerre contre les infidelles, mais il y a longtemps que je n'ay point sceu son comportement.

Je vous remercie de vos images, j'en ay faict part à nos amis. Je ne suis plus à l'hermitage de Saincte Marguerite, qui est maintenant merveilleusement excellent et bien accomodé. Et pour ce qu'il appartient aux pères Cordelliers et que je n'en pouvois pas disposer pour mes successeurs, une princesse m'en a faict bastir un fort beau, où elle a despensé beaucoup, et me l'a donné pour en faire tout ce que Dieu m'inspirera pour moy et mes successeurs : il se nomme Saincte Marie du Reclu ; j'en fais bastir encore un aultre, assez près de nous, pour nostre Chappellain. Mais, ces bastimens et ces changemens m'ont causé beaucoup d'inquiétudes ; je prie à nostre Dieu que tout soit à sa gloire..... Vostre très humble et parfaict amy en Jésus-Christ, Pierre, Reclu indigne de Saincte Marie.

XXXV.

1607. 12 Septembre.
Conseils à Sœur Julianne Morell à Lyon.

Vierge pure, sage et vertueuse, j'ay esté fort resjouy et consolé en Dieu lorsque j'ay receu vos lettres. [Générosités de Dieu envers l'âme qui se donne à lui. Conseils de vie parfaite].

[Deux billets sont attachés à ce cahier lesquels portent] : cecy est au commencement de l'abrégé de la vie de la bienheureuse pécheresse Saincte Marie Magdeleine que je luy ay envoié avec l'image de Sainct Onufrius.

Un baron françois à la fleur de son aage a quitté sa baronnie et sa maison, ses moiens et la court, et s'est rendu hermite il y a un an et demy en ces quartiers. Il avoit ceste résolution long temps auparavant. Il vit bien par la grâce de Dieu et avec contentement.

XXXVI.

1608. Le jour de l'an. — A sa cousine Hébert religieuse carmélite à Charmes[1].

Le Jardinet de l'âme relligieuse parsemé des souciz et des pensées célestes, des litz de virginité, des rozes de pudicité, de la violette d'humilité, de la marguerite de pureté, du laurier de pauvreté et des fleurs de plusieurs précieuses vertuz.

Monsieur et mon très honoré cousin, sur ce que vous m'avez mandé que je vous envoie le Jardinet de l'âme relligieuse pour ma très chère cousine vostre niepce, il n'est pas faict pour des premiers docteurs de la Sorbonne, mais pour des filles religieuses qui n'ont pas, comme j'estime, plus estudié que moy. Toutesfois vous le verrez, s'il vous plaist, et sy il y a en icelluy quelque chose contre les bonnes mœurs, je vous prie de l'oster et corriger, car je suis enfant obéissant à l'Eglise ; je croy ce qu'elle croit et veulg vivre et mourir en la foy d'icelle ; et le bien qui y est, provient des bons serviteurs de Dieu et le mal, c'est ce qui est mien, non par malice, ains par ignorance... [cela vient du désert]. Ce jour de l'an 1608.

---

[1] Diocèse de Toul.

XXXVII.

1608 environ. — Règlement des Reclues et Défense des Reclues.

Extraict tiré des articles dressez pour l'ordre de la fondation des Reclues lequel ordre l'on baillera par escrit sy l'on admet les reclues des champs.

(Perfection de cet état de vie). L'on priera Monseigneur de Vaudemont d'embrasser cest affaire pour l'amour de Dieu.... Toute l'affaire en un mot gist en l'establissement de quatre reclues, deux d'icelles estant aux champs et les deux autres en la ville....

Le reclu qui est il y a plus de 40 ans au Mont Vallerian, est aidé et entretenu d'une pareille commodité, car la reclue fondatrice qui estoit de Paris, estant deceddée après avoir esté en ce lieu-là reclue seize ans, y ayant laissé quelque peu de revenu pour [faire] vivre un successeur ou successeurs, le reclu d'après, à l'aage de 17 ans, prit la place de la reclue et y a demeuré et plusieure autres reclus jusques à ce jourd'huy, estant admiré pour ses vertus de tous ceulx de ceste fameuse Université de Paris..... Il y a en aultre hermitage qui n'est guerre loin de celluy du reclu, trois hermites ses disciples. (Il faut pour être reçu en communauté, un apport d'argent, d'où des refus malheureux, tandis qu'ici.....)

XXXVIII.

1609. 22 Janvier. — A M. Hébert grand pénitencier et soubz chancelier de l'Université.

Au sujet de sa fondation. Situation mal définie des Hermites du diocèse. La princesse Catherine en cellule. Sur le cousin Pierre.

Monsieur et mon très vénérable Cousin. J'ay

reçeu la lectre qu'il vous a pleu de m'escrire du XVIe du passé, dont je vous remercie bien humblement. Je suis mary de vous apporter tant de travail parmy vos grandes... occupations; c'est pourquoy je désire, s'il plaist à Dieu, de veoir bien tost une... heureuse fin en mes affaires... Toutefois, sy nous en attendons l'expédition de ce costé icy, je doute que cela ne soit long, ou que l'affaire ne réuscisse pas bien. Car, j'ay appris que Monseigneur nostre Evesque est abbé de deux abbaies; et sy, il est fort affectionné aux pères J.[1], qui ne manqueront point d'aculer ceste affaire ou bien de la ruiner du tout. Sy elle eust peu s'expédier tout d'un plein sault à Rome, où je croy que vous avez des amis, ce fut esté le plus... asseuré.

Je ne plaignerois point en cela mon travail, s'il en estoit besoin, pour aller baiser les pieds de sa Sainteté et obtenir une telle expédition, pour l'augmentation du service de Dieu... Et néanmoins, je ne veulx point entreprendre ce voiage sy vous ne me le conseillez expressément, puisque desja vous m'avez mandé que je gardasse ma solitude... Quant est des respectz du monde, je ne m'en soucierois pas beaucoup, s'il estoit expédient de recevoir un peu de confusion et d'emploier trois ou quatre mois en ce voiage là pour avoir puis après du repos, et servir Dieu avec plus de tranquillité.

[Les hermites du diocèse n'ont aucun règlement parce que] deffunct l'Evêque ne venoit point à Nancy et..... que les dits hermites aiant esté tous traversez... par les communaultez, se gouvernent au gré des dictes communaultez. (Les Capucins et les Jésuites voudraient imposer leur règle).

---

[1] *Sic*, c'est-à-dire : *Jésuistes*.

J'ay escrit, comme vous verrez, à Monseigneur de Malienne le père pour sçavoir sy ledit seigneur Evesque ira à Paris, et quant; mais je n'ay point encor eu de response.

La princesse de Lorraine, Madame Catherine[1], fille dernière de feu son Altesse, que Dieu absolve, a obtenu de sa Saincteté permission de faire faire une cellule tenant au costé sénestre de l'église des Capucins de Nancy, où elle a une fenestre proche de l'autel de l'une des chappelles, par où elle oyt la messe, se confesse et communie. Elle a une aultre fenestre qui voit sur le grand autel, et une aultre qui voit dedans les jardins desdits pères Capucins; et a obtenu aussy de sa Saincteté que l'un desdits pères Capucins la confessera. Et elle est là tous les jours depuis le matin jusques au soir: les uns pensent qu'elle se veult reclure, mais que lesdits pères la conseillent de demeurer dévote, parce qu'elle pourra exercer davantage d'œuvres de charité; les aultres disent qu'elle se veult faire Capucine et fonder des Capucines et prendre avec elle plusieurs de ses filles dévotes qui se voulloient reclure et faire leur abbaie en une grande maison et jardin proche desdits Capucins, dont je vous ay faict mention en un escrit parlant de celles qui se voulloient reclure. Ceste princesse est fort dévote, et m'est venu viziter et parler quelquefois.

Je vous remercie des corrections des deux petits escritz que vous avez veuz...[2]

Je suis très aise de ce que vous avez assisté le Cousin

---

[1] Catherine de Lorraine entreprit de réformer l'abbaye de Remiremont où elle bâtit un couvent de Capucins, établit à Nancy des Bénédictines qu'elle fit venir de la Ferté-Milon.

[2] L'auteur indique les corrections qu'il a faites à *trois* de ces écrits : 1° sur la *mère Thérèse;* 2° *Touchant le salut des âmes;* 3° sur *Grenade et les Jésuites Arias et Loart.*

Pierre, vostre frère et sa famille... J'ay ledit Cousin et sa femme en singulière affection pour les avoir remarquez de bonne vie, de bonne amitié et de bonne conversation; et ay regret de ce que je ne les ay pas bien assisté estant avec eulx. Je vous suplie, jusques à ce que j'aie une résolution de mes affaires, que je sois secouru de vos lectres, afin que je ne manque point tout à faict d'assistance. Sy monsieur du Boullet est encor par delà, il vous pourra donner le moien de les bien adresser : car, aultrement, elles se perdent souvent et s'esvanouissent, ainsy que mon frère le procureur sçait, ès mains de ceulx qui se disent mes amis, lesquelz veulent aggréer plustost à aultruy qu'à un pauvre prisonnier pour l'amour de Dieu : Dieu leur veuille donner sa bénédiction et sa grâce... De Saincte Marie du Reclu, ce XXII[e] jour de janvier 1609. Votre très honoré Cousin et très obéissant serviteur en J. Ch. Pierre, ind. R.

XXXIX.

1610. 5 Mars. — A Mademoiselle N. Opuscule des sept dons du S. Esprit.

L'on y trouvera surtout des conseils pour les personnes qui exercent l'autorité...

D'autant que vous me demandastes aussi quelque bonne et salutaire instruction pour vous en aider au gouvernement de vostre famille et de vos subjects. Je vous dirai à ceste fin là, selon ce que Dieu m'en fera la grâce, ce qui suit.....

XL.

1610.—Aspirations *fréquentes pour exciter avant la Ste Communion, — après, etc.*

Voici une idée de ce formulaire de prières, lequel compte 44 pages :

Salutation aux fidelles trespassés. Aiez repos, âmes fidelles dont les corps gisent en poudre partout. Plaise à notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a tous rachetés par son précieux sang, vous afranchir de toutes pensées et vous loger parmy les anges et ses esleuz, afin, qu'après estants au port, vous aiez soin de nos fortunes et.....

XLI.

1610. 16 Septembre.—A la Princesse de Clèves.

Bouquet du désert *que j'ai ainsy dressé afin qu'il puisse aider à la dévotion de toutes les vefves vertueuses. Madame et très honorée princesse, en Jésus-Christ la paix et l'esprit de Dieu soient à tousiours avec vous.*

... Au milieu des périls, des afflictions, des maladies et des adversités, la vertu reluit et entre mille morts, les couronnes célestes elle poursuit.

(Penser à la récompense promise. Lors nous bénirons nos croix. Peinture du ciel).

XLII.

1610. — XIe Bouquet.

..... Je me resouviens encore qu'un certain prince

avoit un fol à sa suite et, quant il alloit aux champs, ce fol marchoit avec la cuisine, se mettant sur la charette de bagage. Or il advint que ce prince fut malade et en fut en telle extrémité que ceulx qui alloient et venoient de le visiter, disoient : Il s'en va partir; il s'en va partir, c'est-à-dire il s'en va mourir. Ce fol qui estoit aux escoutes, les entendant, couroit à la cuisine, mais voiant que le cuisinier ne partoit point, il en estoit fort inquiété et fit tant enfin qu'il entra en la chambre du prince et luy dit, se présentant en son lit : comment, on dit que tu vas partir et toutefois ta cuisine ne bouge? De quoy pense-tu vivre, quand tu seras là où tu vas? Ce prince qui avoit moins pensé de sa conscience qu'il ne debvoit, se trouva fort estonné et se proposa que, sy Dieu lui prolongait ses jours, qu'il auroit meilleur soin d'envoier des provisions des bonnes œuvres au ciel..., de sorte qu'il receut un sage et salutaire avis de son fol.

C'est pourquoy je désire que vous preniez mon conseil ainsy que ce prince fit celluy de son fol...

XLIII.

1610. — A M. Hébert, grand pénitencier et curé de la Magdeleine de Paris, demeurant au presbitaire de S. Cosme à Paris.

... Je vous escrivis il y a environ quatre mois par un jeune escollier et n'aiant point eu depuis ce temps là de vos nouvelles (je vous envoye un exprès appellé Emerand Simon..... Je songe à quitter Nancy pour le Mont-Vallerian où) j'ai connu il y a environ dix-sept ans que je fus quinze jours en ce mont, un prebstre appellé frère Jean Flambart, qui est maintenant en la forest de Senart, duquel je receus fort bonne édification. (Peut-être reviendrait-il volontiers

au Mont-Vallerian. L'Evêque est sous la puissance des religieux. Silence de la princesse (Antoinette de Lorraine) fondatrice. Jalousies du curé de Vandeuvre contre le curé de Villers). Vous voyez que je trouve le monde de tous cotez hors du monde et la guerre est à la maison de paix.

XLIV.

1611. 16 Juillet. — De Pierre à Hébert.

Le baron Hermite qui avoit obtenu la permission de sa Sainteté de s'établir avec des confrères hermites et qui avoit jà commencé son establissement à Saint-Nicolas en Lorraine, est deceddé en caresme dernier, après avoir esté et retourné par deux fois à Rome à cause des contradictions que l'on luy faisoit et obtenir de sa Sainteté tout ce qu'il désiroit, de sorte que ce qu'il avoit encommencé est tourné à rien. Un peu avant son déceds il m'avoit escrit avec beaucoup d'amitié et avoit receu de mes lettres. J'ay fait un petit Recueil, etc.

XLV.

1613. 29 Avril. — Pierre au Père Pillet.

Bienheureux est le prestre et sacrificateur du Très Hault qui donne généreusement congé à toutes les créatures pour mieux aimer et servir J.-C., dompter soy-même et crucifier les appetits de la chair. (Eloge d'Arsène) se grand et admirable solitaire qui escoutant la voix du Ciel qui lui dit : fuy, voy, tays-toi, quitte à l'instant la faveur de l'Empereur, les Seigneuries du monde pour se rendre hoste fidèle de la solitude et vray habitateur du désert. Adieu, ô monde immonde, ô plaisirs vains et imaginaires, ô faulx délices ; je vous dis adieu pour toujours, pour ce doux et bien-

heureux hermitage qui est la demeure des anges, l'habitation des saints, le désert des solitaires et le purgatoire des pénitents, l'enfer des mondains et le paradis des justes.

XLVI.

1616. 15 Mai. — A M. Hébert curé de S. Cosme et grand pénitencier à Paris.

Sur sa fondation des reclus. Faudra-t-il donc aller à Rome? Envoi d'un « petit boucquet. »

..... M. Faber docteur... a obtenu de sa Sainteté tout le consentement qu'il dèsirait...

Je vous envoie un petit boucquet pour ma Cousine, vostre niepce, la religieuse : je me suis émancipé de le faire imprimer à l'honneur de la Vierge. Pour ce que vous en avez veu presque auttant en fin de l'escrit que j'envoiay, il y a quelques années à ma dicte Cousine [1]; cela m'a fait croire qu'il n'y avoit rien en icelluy qui ne fut conforme à la doctrine de l'Eglise; sy, toutefois, il y avoit quelque chose qui se deust corriger, je vous prie de me le mander, afin que, le faisant réimprimer, nous le corrigions; plusieurs me demandent des images et advis : je n'en ay point; je donne cela, au lieu d'iceulx...

XLVII.

1616. 28 Juillet. — A M. Sury, curé de N. D. de Nancy.

Apologie de sa conduite et de la vie de réclusion.

(Reproches sévères à M. Sury. Réfutation de l'accusation de désobéissance). Nous debvons l'obéissance à

[1] Voir L T. XXXVI.

nos supérieurs : mais aussi nous doivent-ils de la justice, le secours en nos tentations et infirmitez et le bon exemple, et ne briser point le roseau cassé ny estendre le lin [mèche] fumant. (Description de sa pitoyable situation depuis son arrivée à Nancy; la peste que j'y trouvais) eut été peu, si elle n'eut été suivie des misères qui me sont arrivées en la réclusion. (Par une confusion où) Dieu lui-même opéroit, (S. Vandru substitué à Ste Marguerite pour servir d'hôpital aux pestiférés). Jugement de Dieu. Nous voions les faces des hommes, mais Dieu scrute et congnoit les cœurs et souvent nous pensons que ce soit or ce qui n'est que de l'alquimie.

XLVIII.

1616. — Apologie de la vie de Réclusion.

Ce genre de vie a été approuvé par feu Messeigneurs Rozes, oncle et nepveu [1], très dignes évesques de Senlis..... qui m'ont plusieurs fois visité en nostre oratoire.....

Feu ce saint personnage de Mornays [2] docteur, et infiniment d'autres m'escrivirent..... Le Saint Père a ceste vie tellement aggréable qu'estant adverty de la longue réclusion et bonne vie du feu Reclu du Mont-Vallerian, près Paris, il luy envoia de son propre mouvement des indulgences plénières, luy commandant la persévérance en icelle...

---

[1] Guillaume Rose 1583-1602 le célèbre ligueur, et Antoine son neveu, 1602-1610.

[2] Est-ce Philippe de Mornay dont Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, a écrit que « on ne pouvait rien lui reprocher, sinon qu'il était « huguenot ?. »

XLIX.

1616. Dernier Juillet. — A M. Hébert curé de S. Cosme.

Historique de son établissement. Pierre ne cédera ni aux persécutions ni aux injures. Il accorde l'offre qu'Hébert lui fait du Mont-Vallérien. Visite et conseil d'un certain... Emmanuel...

(Exposé de la situation qui est triste et décourageante. Pourquoi contraindre un reclus à faire des vœux? Hébert lui offre le Mont-Valérien). « La plus « grande difficulté que j'y trouve, c'est... d'y porter « mes livres et pappiers... Je ne pense pas qu'un « cheval les puisse porter.... »

Un certain personnage appellé Emmanuel, j'ay oublié son surnom, qui est de Paris, qui estoit secrétaire du Roy et fort versé en affaires ecclésiastiques, et qui a fait ses estudes avec vous à Montaigu, et qui a congnoissance et amitié avec des principaulx de la noblesse de ce païs, me vint veoir il y a un an, et me dit qu'il avoit dévotion de se rendre hermite. Et, depuis un mois, il m'est venu retrouver par deux fois, avec l'habit d'Hermite qu'il a pris à Lion ; et comme il a eu entendu mes affaires, il m'a dit que sy je voulois aller à Rome, qu'il croit que j'obtiendrav ce que je désirerois de sa Sainctеté, et que l'ambassadeur de France qu'il congnoist, M. le Bossut et aultres m'y aideroient. Il m'a dit, davantage, que sy nostre évesque voulloit passer oultre à l'exécution de son mandement, qu'il trouve irraisonnable, qu'il me conseilloit d'en appeller comme d'abus à la court de parlement de Paris; et qu'encor que nostre hermitage soit sur les terres de la Loraine, que l'evesque deppendant du Roy de France, que la court prendra cognois-

sance du faict, et que ce que la court ordonnera sur ce faict, que sa Saincteté la passera. Je luy ditz que, cela estant, que je rendrois les princes de ce païs mal contans. Il me dit qu'il estimoit qu'ils s'en soucieroient peu.

Je vous suplie de me donner votre advis là dessus, en dedans le Ve Septembre que les six mois que l'on m'a donnés, escherront, etc.

L.

1616. 12 Août. — Procès-verbal d'une conférence entre Pierre, Monseigneur Erric, le curé de S. Epvre, etc.

Nous en extrayons ces détails :

[Situation des Hermites de Lyon. Espérances d'appui à Rome. Mortifications et obéissance religieuse du duc Erric].

Je luy (au curé de S. Epvre) ai faict response..... que depuis quelques années... les Hermites du diocèse de Lion sont bien voullus et aimés de l'archevesque... et de tout le monde à cause qu'ils vivent bien et qu'il y a de grands prédicateurs entre eulx et qu'ils sont la pluspart de bon lieu et de bonne maison..... Je luy ai dit encore qu'un grand personnage de France qui avait pris depuis peu l'habit d'hermite à Lion et fort versé dans les affaires ecclésiastiques m'avoit dit... que sy j'allois à Rome... l'ambassadeur de France qu'il congnoist et M. le Bossu... garde de la bibliothèque de sa Saincteté... m'y aideroient...

Je vous ay dit, m'a dit le Sr Curé, que je ne vouldrais pas m'engager à des reigles et je vous baille

pour exemple Monseigneur le duc Erric [1]. Vous voiez qu'il porte soubz sa robbe l'habit de Capucin et va nud pied avec des sandalles, et n'est point lié à reigles en sortes quelconque.— Je pensois, leur ai-je dit, que Monseigneur fut soubz l'obéissance des pères Capucins. — Ledit Seigneur m'a respondu qu'il n'y estoit point, et qu'ils le confessoient seullement. Et néanmoins, il y a quelque temps, que luy m'avoit dit que jamais il n'avoit vescu sy contant que depuis qu'il estoit soubz obéissance; et s'il n'est pas lié à reigles, c'est pour ce que l'on ne le luy veult pas commander comme on feroit à un aultre.....

LI.

1616. 21 Août. — Supplique à l'Evêque de Toul.

... Je vous avais faict prier de nous rendre nostre règle que vous avez il y a plus de douze ans signée et certifiée estre selon Dieu de trois docteurs de la Sorbonne. Vous promîtes dès lors à mon frère... de nous la rendre... Il vous a pleu de promettre, il y a environ quatre mois, la mesme à Mademoiselle de Tailly, gouvernante des enfants de Mgnr de Vaudemont.. (Pierre ramène brièvement l'histoire de ses ennuis et demande une solution nette).

---

[1] C'est Eric de Lorraine-Vaudemont, évêque de Verdun de 1593 à 1610 époque où il démissionna en faveur de son neveu, Charles de Lorraine. Les détails intimes de la lettre confirment ce que l'Histoire rapporte de lui qu'il se serait fait capucin, si sa santé le lui avait permis.

LII.

1616. 22 Septembre. — A notre Très Saint Père le Pape. Supplique.

(Voir p. 77 le début)... Je me rendis reclu et solitaire avec Dieu en un petit hermitage désert, ès environs de Nancy, où grâce à Dieu, j'ay persévéré jusques icy avec tel contentement de ma vie solitaire que oncques je n'y ay trouvé un seul jour onéreux [1], et sy nostre solitude n'a jamais esté ouverte.

LIII.

1616. Décembre. — A M. Hébert.

Il le met au courant de la situation.

... Monseigneur mon Evêque m'a remis ma reigle ... avec sa licence pour aller à Rome et des lettres de faveur pour Monsieur de Creil et Monsieur le Bossu. ..... (Il hésite à aller à Rome ou à échanger Ste Marie du Reclus contre le Mont S. Valérien).

(En marge on lit) : Les Pères Jésuites ont de nouveau des collèges à Nancy [2] qu'ils appellent le Noviciat pour les jeunes escoliers où il y a déjà à ce que l'on dit, plus de trois cens escolliers.

LIV.

1617. — Règle du Reclus; item des hermites.

Le dossier en contient plusieurs copies. Nous avons donné un résumé de ces règles p. 79.

---

[1] C'est ce détail intime que j'ai tenu à publier ici ; tant de gens s'ennuient au milieu des agitations du siècle !

[2] Le premier collège de Nancy lequel datait de 1612, avait été cédé en 1616 aux Jésuites.

LV.

1618. 28 Avril. — A M. Hébert.

Je suis en peine de ce que je n'aye point reçu de vos lettres depuis le XVe Juillet 1616... (L'affaire de la fondation n'est point encore terminée)... Il vint, le Jeudy après Pâques deux Pères de l'Oratoire nouvellement établis à Nancy, me visiter, dont l'un est curé de Notre Dame.

LVI.

1618. 17 Juillet. — A M. Hébert.

(Etat des affaires. Détourner Mademoiselle Coutel d'un projet de voyage inutile. Il désire) un bon prestre hermite pour demeurer auprès de lui.

LVII.

1618. 15 Septembre.

A Monseigneur, Monseigneur le Duc Erric, prince très généreux, prélat très vertueux et religieux très parfaict — A Nancy.

Monseigneur. Jésus ✝ Maria.

Aiant receu les livres de sœur Julianne Morell, religieuse à Avignon, je vous faict présent de l'un d'iceulx, et vous prie de l'avoir aggréable; sy vous en avez la lecture, vous y recevrez du contentement : ce sont des exercices et instructions spirituelles de S. Vincent Février, qui conduisent les Ames dévotes à la perfection, traduites et annotées très excellamment par ceste docte religieuse[1].

---

[1] Julienne Morell n'avait que 23 ans, lorsqu'elle composa ces commentaires « pour sa particulière consolation et édification, et encore pour « celle de ses sœurs. » Ces commentaires parurent d'abord à Lyon en 1619 avec une délicieuse préface et deux épitres dédicatoires : l'une à la Sainte-Vierge, l'autre à la reine Anne d'Autriche, où Julienne confirme ce que nous avons déjà appris de son père, de ses études, etc.

Du reste, je vous rends infinies actions de grâces de tant de travaux qu'il vous pleut de prendre sy charitablement pour faire la consècration de nostre église, etc.

LVIII.

1618. 18 Octobre. — A Charles le Procureur.

Consécration de l'hermitage. Travaux qu'il nécessite. Nouvelles du cousin Le Grand et Commissions.

..... Nostre confrère a l'habit d'hermite, et nostre oratoire fut, grâce à Dieu, consacré le XIXe aoust. Mais, d'aultant que j'ay escrit une partie de ce qui se passa en icelle consécration à nostre frère le religieux, et qu'il m'a dit vous en avoir faict part; et aussy que des hermites d'auprès de Beaumont[1], qui se trouvèrent icy fortuitement lors d'icelle consécration, me dirent, partans le jour mesme sur l'après disnée d'où ils estoient, qu'ils vous verroient et vous réciteroient ce qu'ilz auroient veu, car il me fut du tout impossible de vous en escrire par eulx, mesme à peine peu-je leur dire à Dieu. Et d'avantage, qu'un père Jésuite de Pont-Ste-Maxence me dit, ces jours passés, qu'il en avoit escrit à son père et qu'il vous en parleroit; car les pères Jésuistes assistèrent aussy aux dictes cérémonies..., et plusieurs fois le jour furent en nostre célulle.....

...Nostre cousin Le Grand m'a escrit qu'il est appoincté en la maison de Monseigneur le Cardinal de Sourdis et bénéficier en l'une des églises de Bordeau; il me mandoit néanmoins, qu'il avoit volonté de revenir par deça, s'il y trouvoit condition, à cause de ses anciennes amitiés. Mais je luy ay faict response qu'il feroit mieulx de demeurer par delà, et faict sçavoir

---

[1] Beaumont-sur-Oise, chef-lieu de canton de S^e-et-Oise.

le décedz de son amy, feu Monsieur le Curé de Nostre-Dame. Il a esté au Mont-Serrat et à aultres pélerinages en Espagne, où il pensé mourir.

Je suis esbahy que je n'ay nulle nouvelle de Monsieur nostre Cousin le Grand-Pénitencier. L'on m'a dit que luy et les hermites du Mont-Vallerian m'attendoient par delà ; mais il me semble que c'est pour le mieulx et pour la meilleure édification d'un chacun que les affaires se soient ainsy expédiées, et que je demeure par deçà comme vous-mesme vous me l'avez quelque fois escrit ; et néanmoins, je doubte que cela ne soit cause en partie de son dégoust, sy j'ay trop constamment et trop longtemps persisté en ceste estrange pensée ; l'effect d'icelle faict cognoistre qu'il estoit besoin de faire ainsy ; et ceulx qui m'ont esté le plus opposés, louent à présent ceste patience et persévérance, et ont esté ceulx qui m'ont le plus assisté à la consécration, marchans cotte-à-cotte de moy aux processions qui s'y sont faictes.

Frère Paul[1] vous présente ses bien humbles recommandations et de mesme à son frère le Chanoine..... Je vous prie, sy vous escrivez à Monsieur nostre Cousin le Grand-Pénitencier, de luy faire mes humbles recommandations et de luy envoier le mot de lettre que je luy escrit ; et aussy de me recommander aux sainctes prières de Monsr l'Official Puleu ; de Monsieur l'advocat du Roy de Cornouailles ; de Monsr Charmolue, chanoine, et de ne m'oublier pas aux vostres ; priant nostre Seigneur de vous donner à tous et à toute vostre famille, en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie et en fin sa gloire.

De Ste-Marie du Reclu, ce XVIIIe oct. 1618, vostre très humble frère et parfaictement amy en Jésus-Christ. Pierre, Ind. Reclus.

[1] Charmolue.

LIX.

1624. 16 Juin.— A Monseigneur l'Archevesque de Bourges, primat d'Aquitaine, Roland Hébert, prélat très digne, très généreux et très vertueux à Bourges.

..... Je vous fais ce mot pour vous dire que je me suis grandement resjouis que vous aiez accepté ceste charge et dignité..... Certes, encor que vous aiez tousjours voullu fuir la gloire, si est-ce que vous avez moissonné l'honneur, lequel accompagne la vertu tout ainsy que l'ombre accompagne le corps. Et Dieu qui sçait les talens qu'il vous a donnés en despost, a eu aggréable de vous appeller à ceste dignité, afin que vous les faciez mieulx proufiter à sa gloire et au salut de plusieurs, et que vous en receviez en fin au ciel les loiers, des biens infinis et éternels[1]..... que je luy suplie humblement, indigne que je suis, de vous donner, Monseigneur et mon très honnoré Cousin.

LX.

1624. 8 Août. — Requête au duc François II en faveur de son frère Mathieu Séguin.

Monseigneur, le Saint-Esprit et sa divine opération soit tousjours en vostre âme.

Aiant pleu à Dieu d'appeller à soy feu son Altesse, prince très illustre et serénissime, d'heureuse mé-

---

[1] Il est inutile d'insister, surtout à notre époque de courtisaneries étranges, sur la délicatesse de cet éloge adressé par un reclus à un évêque austère.

moire [1], il a apporté le dœuil et le regret à tous ses subjects, voire à toute la chrétienté, leur aiant osté un prince qui estoit la bonté mesme et le vray support et deffense de la foy catholique... Mais, après les larmes, nous a-t-il donné grand subject de nous consoler, en ce que... nous croions qu'il a fait la fin des justes et qu'il est maintenant... au ciel, et davantage... de ce qu'il plaist à sa divine majesté de faire succedder à feu son Altesse... l'Altesse Monseigneur vostre très aimé fils.....

Or, laisserai-je ce discours, pour suplier très humblement vostre Altesse de ne me tenir pour importun sy je prends la prier, de toute mon affection, de recevoir à son service ou bien de faire admettre au service de son Altesse son très aimé fils, un mien nepveu, suivant les lettres que son père m'a escrites du Ve juillet dernier, qui le désire grandement et a eu cet honneur de parler quelque fois à vostre Altesse de ma part. Certes, je seray bien aise que ce mien nepveu puisse rendre service à vostre Altesse, m'asseurant qu'il y apportera tout bon debvoir et fidélité ; aiant esté élevé et enseigné par son père en la crainte et amour de Dieu, lequel est tout prest de l'amour luy mesme à vostre Altesse.....

---

[1] Les trois personnages dont notre Reclus fait ici un éloge justifié par l'Histoire, sont : 1° Le défunt Henri II, dit le Bon, duc de Lorraine et de Bar, décédé sans enfant mâle, le 31 juillet 1624; 2° François, comte de Vaudemont, frère cadet du deffunt, qui appelé au siège ducal sous le nom de François II, abdique presqu'aussitôt en faveur de..... 3° Charles IV son fils aîné.

LXI.

1626. 29 Juillet. — A Dom Nicolas [1] prévôt en labbaie de Moiremont.

Litiges à pacifier.

[Pierre l'excite à accepter patiemment les afflictions et à chercher la paix, s'il est nécessaire, dans une transaction habile avec ses adversaires]. « Pour moi « j'aimerais mieulx pour mon salut de garder le bes- « tial que de vivre en telles inquiétudes et contra- « dictions..... L'on me mande que Madame de Mon- « dreville est travaillée de maladie et prie de luy « escrire ce que je faictz. »

LXII.

1630. — Le pourtrait au naturel de la mort.

Petit cahier d'un intérêt médiocre dont nous avons donné p. 86 une idée suffisante.

LXIII.

1631. Dernier Novembre et 1er Décembre. A Charles le Procureur.

Condoléances pour le décès de sa femme et l'assassinat de Mathieu. Le seigneur N..... est maintenant en Allemagne qui guerroye contre le roi de Suède. Peste à Nancy. Un mot sur l'archevêque Hébert et le neveu du prélat.

... Icy, pour venir à la lettre que vous mavez escrite le Xe Septembre dernier, que j'ay receue seullement

---

[1] Nicolas était encore à Miremont dix ans après, quand la mort vint le surprendre le 29 août 1636.

le XXVIe Novembre, par laquelle vous me mandez, oultre ceste vostre grande maladie..., les très tristes... déceds non attendus de feu ma très chère sœur, vostre très fidelle et bien aimée espouse, et du cruel assassinat de feu mon nepveu Mathieu, vostre bien aimé fils. Ce m'a esté un sy sensible desplaisir d'entendre cela qu'il a banny de mon cœur toute consolation. Je ne me resouviens point d'avoir receu de longtemps de sy vives atteintes d'ennuy, de dœul et d'amertume, et je ne doubte nullement que ce soleil de perfection, de vostre très chère espouse, ma sœur, qui vous esclairoit et aidoit de ses beaux raions pour suivre le chemin du bien, qui vous estoit une sy douce... compagnie,... ne vous apporte un très grand regret, et vous donne subject... de dire avec l'Ecclésiastique, qu'il est vray que la mort ne pardonne ny au juste, ny à l'injuste. Et pourtant, cela estant ainsy, il fault que nous aultres qui ne sommes que de pauvres ignorans laissions faire à la divine sapience tout ce quil luy plaist... C'est pourquoy, mon très cher frère que vous debvez modérer la douleur qui vous presse... Car, comme vous scavez, le monde ne peult donner que ce qu'il a, et ne debvons-nous attendre de luy que telles misères et calamités, les quelles ne manquent jamais aux fidelles serviteurs de Dieu qui sont destinés et esleus pour le paradis où est leur vray repos... Dieu, qui est très bon..., veuille verser dans votre âme sy abondamment les divines consolations de son sainct esprit, que vous portiez d'un courage viril... telles très fâcheuses amertumes... De vray, quant la mort est à l'ordinaire et naturelle, elle semble plus aisée à supporter parce que c'est une grande simplicité que de s'opposer opiniastrement à ce qui est commun et que l'on ne peult éviter : veu, spéciallement, que nous ne sommes nez que pour

mourir afin d'aller puis après au ciel revivre éternellement...

Mais, ce qui me touche jusques au centre du cœur, c'est l'assassinat funeste de... mon nepveu Mathieu que j'avois recognu estre, estant auprès de moy, d'un bon naturel, d'un bel esprit, et d'avoir une bonne âme pieuse et dévote; il servoit bien Dieu, se confessoit et communioit souvent, et estoit fort favorable aux pauvres, les aimoit et les assistoit. Celuy qui garda les lettres que vous luy escriviez, sy longtemps qu'elles ne vindrent ce pendant quil estoit auprès du seigneur que vous scavez, luy fit tort : car sy elles feussent arrivées en temps et heure, mon nepveu, vostre fils, voiant quelle estoit vostre volonté, fut demeuré, comme je croy, auprès de ce seigneur. Il m'escrivit de Moiremont, deux fois, disoit-il, ses premières lettres aiant esté perdues et que je ne vis point, ses secondes arrivées long temps après. Et lors, néanmoins, j'en fiz parler par Monsieur de Chaudene à ce seigneur, lequel trouva que la place estoit prise et quil n'estoit plus temps. Comme il va peu de gens de ce costé, à Moiremont, je ne manday point cela à feu mon nepveu; ce seigneur est à présent avec son Altesse en Alemaigne, à la guerre pour l'empereur contre le roy de Suède. En fin nous debvons croire que feu ma très chère sœur... et feu mon bien aimé nepveu... sont bien morts en Dieu.....

... A cause de la contagion, Monsieur Bouquet estant retiré aux champs, un sien voisin receut votre lettre qui me l'envoia et me fit plaisir, car il y avoit plus de quinze mois que je n'avois point eu de vos lettres.

Chacun revient à présent à la ville, la maladie estant presque appaisée.

Monseigneur de Bourges m'a escrit : il me mande

que Monsieur son nepveu a la première dignité ecclésiastique de Bourges après l'archevesque, et que sy Monseigneur le Primat luy voulloit permettre, quil luy bailleroit l'archevesché pour se rendre reclus, vie, dit-il, quil a tousiours affectionnée; sur tout il m'escrit fort favorablement.....

LXIV.

1635. 21 Décembre. — De Pierre à Charles.[1]

Incontinent après nostre partement, je receus deux mots de vos lettres par lesquelles je fus assuré de votre retour, comme celle-ci sera pour vous remercier affectionnément et mon nepveu Pierre, votre fils, de la bonne visite et assistance que vous me fistes... Monsieur Joubert que Dieu reçoive en sa gloire, est mort. Je doubte que les deus pistolles que mon nepveu lui presta ne soient perdues.

[Dame Constant réclame une escopette].

Je me trouve si cassé et rompu d'infirmité que je serai contraint, sy Dieu ne m'appelle bien tost, de faire entrer quelqu'un pour me secourir. Monsieur Caniste m'a assisté environ un mois, puis, pour crainte des gens de guerre il se retira avec les pères [Cordeliers] venant toujours célébrer nos sainctes messes et maintenant il est retourné au service des religieuses Carmélines.

La cellule du frère Antoine [Parotel] n'a point esté ouverte, sinon depuis deux mois que la noblesse françoise vint se loger en sa cellule.

---

[1] Dernière lettre, c'est une note du Procureur par moi repçue le 7 Janvier.

TROISIÈME PARTIE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettres de Philippe Séguin le Père; de Monseigneur de Mondreville; d'Antoine Morell; de Monseigneur Roland Hébert, archevêque de Bourges, etc.

QUITTANCES, NOTES, etc.

I.

1578. 11 Juillet. — De Philippe Séguin à Monseigneur de Mondreville.

Remerciements humbles et délicatement exprimés.

Monseigneur, mon filz m'a escript que lui avez faict le bien et honneur de le recevoir auppres de vous, dont je suys fort joyeulx. Je désire qu'il vous rende si bon service qu'il vous donne occasion de contentement, vous remerciant affectionnément de cet honneur et faveur que de vous luy et moy recevons, vous suppliant, Monseigneur, l'avoir pour recommandé, vous asseurant que, quand il vous plaira me commander, je seray prest à vous obéyr, désirant, la commodité se présentant que passiez à Senlis, qu'il vous plaise ne prendre aultre logis que celluy qui est vostre où je fais résidence, où ne serez selon votre mérite, mais aultant bien qu'en aultre logis qui y soit, priant Dieu, Monseigneur, vous tenir en santé, bonne et longue vye. A Senlis, ce XIe Juillet 1578.

Par vostre très humble et obéissant serviteur,

Philippe Séguin.

II.

12 Octobre. — De Philippe à Pierre, à Fontainebleau.

Inquiétudes sur la santé de son fils.

Pierre, de ce mercredy, j'avais envoyé ce porteur à Paris, au logis de Monseigneur de Mondreville, pour scavoir de vos nouvelles où luy estant avec Monseigneur Chevalier, luy fut diz que estiez à la court, quatre jours avant, avec mon dit Seigneur de Mondreville. Toutefois aujourd'hui, six heures du soir, Monsieur de Laboissière m'a dit qu'il avoit souppé jeudy dernier avec ung gentilhomme en la ville de Melun, qui luy dit que estiez demeuré au lit malade à Fontainebleau..... Je vous envoye ung de vos frères...

Par vostre père, Philippe Séguin,

Au logis de M. de Mondreville, à Fontainebleau.

III.

(?) De Monseigneur de Mondreville à Pierre.

Séguin, mandez-moy sy M. de la Vallete l'aisné [1] est à présent marié et le nom de celle quil a espousée. Escrivez-moy aussy combien me couteroient dix corseletz gravés, dix picques de Bisquaye, xx morions dorés gravés. Vous le scaurez du quinqualier devant lorloge du Palais. Conservez-vous sain et vous souvenez de l'évocation et me faire au plustost certain de ce que vous aurez faict avec la femme Jehan de Caen.

---

[1] Jean-Louis de Nogaret de la Valette duc d'Epernon, l'un des mignons préférés d'Henri III. L'une des exigences des Guises en 1588 sera que le roi éloigne Epernon, son frère, etc. (Voir l'Esprit de la Ligue).

IV.

1580. 15 Novembre. — Philippes Séguin (le père) à Perrette Séguin.

Nouvelles de la famille. Peste à Senlis.

Ma sœur. Ce jourdhuy mardy quinziesme novembre M. V^{c} IIII^{xx} j'ay reçeu une lectre de mon nepveu Jehan Guillot, vostre fils, par laquelle il me mande de ses bonues dispositions de luy, sa femme et enffans..... Je luy ay faict donner cognoissance de ung gentilhomme de par deçà, qui est maistre d'hostel de Monseigneur le duc de Montpensier... de quoy mon nepveu m'en a sceu bon gré..... J'ay donné charge à mon filz le religieulx, à présent prieur de l'abbaie en Laval, nommée Clermont, à dix-huict lieues près de Nantes en Bretaigne, d'aultant que j'ay entendu qu'il y a ung religieux, qui est procureur de ladite abbaie, qui va souvent en la ville de Nantes, de luy escrire et luy porter faveurs et bonne amytié. Mon filz le Religieulx a avec luy en ladite abbaie mon petit-fils Charles, pour le apprendre, dès le mois d'apvril dernier passé : je croys que chacun d'eulx fera son debvoir. Au reste des nouvelles de par deçà, tous noz parens et voz enffans, tous, se portent bien, dont je remercie Dieu.

Nous avons esté grandement assailly de maladie de peste, toutesfois, il a pleu à Dieu nous préserver et garder jusques aujourdhuy : la marguillière tenant sur la porte de la Commanderie de sainct Jehan où je faiz ma demeurance comme très bien sçavez, est déceddée de peste ; la dame de Sainct Michel, vefve de Jehan Panthou, est aussy déceddée et plusieurs aultres ; tellement que j'estois contrainct, quant je voullois aller en la ville, de sortir par la porte de

derrière jectant sur la rue des Vignes [1]. Je prie à Dieu quil luy plaise nous continuer sa grâce et nous préserver.

Je vous ay escript par ung nommé Ozee Ometz, canonnier demeurant à Senlis, lequel s'en alloit au camp de Grenelle et me promist, sans faulte, de vous porter ma lectre et d'aller par la Mothe ; je ne sçet sy les avez reçeues. Je me recommande à vostre bonne grâce et à celle de mon nepveu Anthoine Guillot, vostre filz, sa femme et enffans, priant Dieu vous donner à tous santé bonne et heureuse vye. Sy Madame la duchesse de Vantaudour [2] est par delà, je vous prie luy présenter mes très humbles recommandations.....

De Senlis, en la Commanderie, ledit jour de mardy quinziesme novembre 1580.

La vefve Pierre Brillot et ses enffans tous se portent bien.....

Vostre frère et meilleur amy, Philip. SÉGUIN.

— *A ma sœur et bonne amye Perrette Séguin, demeur. à la Motte sur On, à huict lieues par delà Orléans, sur le grant chemin allant à Bourges, appartenant à Monseig^r le Conte de Vantadour, gendre de feu Monseig^r le Connestable.*

V.

Sans date. (Vers 1581). — Du même.

Sur la recepte des biens patrimoniaulx. Commissions diverses. Sa femme est bien malade.

Pierre, le jourdhuy j'ay reçeu vostre lettre, avec

---

[1] Voir MULLER, *Monographie des Rues, etc., de Senlis.*

[2], [3]. Gilbert de Lévis, duc de Ventadour, avait épousé (1578) Catherine, fille du Connétable Anne de Montmorency (1553 † 1591).

ung édict de la recepte des domaines patrimoniaulx qui n'est pas de grand prouffict. Du temps de feu le roy François, premier du nom, fut ung pareil édict, aux gaiges de six deniers tz. pour livre; et en fut pourveu dès lors François Le Grant. A la publication de ses lettres de provision, les habitans de Senlis l'empeschèrent, et par arrest de la court de parlement fut débouté de l'entérinement desdites lettres. Néantmoins fut ordonné qu'il seroit remboursé des deniers desboursés par ledit Le Grant : ce qui a esté faict, au mécontentement des habitans dudit Senlis. Ladite recepte n'est pas de grant prouffict, car il n'y a pas grands deniers patrimoniaulx. Au reste, je vous envoye cinq lettres que vous ferez, en dilligence, signer par Monseigneur le Commandeur [1]. Et ce fait, me les renvoyeré, sans les délaisser es mains de mon dit Seigneur ny de ses gens.

Vostre mère m'a dit ce matin qu'elle vous à prié de luy envoyer des cytrons.....

Ne faillez pas de demander à Monseigneur qu'il m'envoye son committimus et que j'en ay fort affaire, parce que ses subjects sont reffusans payer, d'aultant qu'ils sont demeurans hors le bailliaige de Senlis. Voyez les lettres que je luy envoye et, ce faict, les fermez; et que je le prie de me donner responce sur le tout.

Faites mes recommandations à Monseigneur le Commandeur.

---

[1] Le Procureur habitait la Commanderie. Voir Eug. MULLER, *Rues, Places de Senlis*.

VI.

1581. 28 Novembre. — J. A. Morell à Pierre Séguin.

Monsieur Séguin, come verés pour[1] la [lettre] de Monsieur [de Mondreville], il vous escrit de doner pour moi à les seniores Aliano et Simon Calvis, gênovoiers[2] qui demorent près de St André des Arts, que vous y avois hété une fois aveque moi, très sens sinquante escus, je dis 350. Je vous prie y doner tote diligance afin que je n'é besoin pour le faire [de venir] de Lion, prenant de les dis Calvis pour la decarge de Monsieur que pour vous. Monsieur demande une letre... et la costume, et ainsi ferés que les envoiers en Lion par primier. Et ainsi me ferés plésir de soliciter mon procureur ligitieux[3] et me avertir par une vôtre, en Lion. Monsieur jusques [à présent] no m'a rien dit de ce que vous sevés. Priant Dieu vous doner horose et longue vie. Le 28 novembre 1581. Votre serviteur et bon ami, J. Ant. Morell[4].

VII.

1582. Janvier. — De Philippe à Pierre.

Sur la santé de leurs père et mère.

Mon frère, l'indisposition de mon père et de ma mère est si grande que je doubte qu'ils ne la facent pas longue. Ma mère désireroit que vous vinsiez les

---

[1] Lisez *par*. — [2] Génevois. — [3] Litigieux.

[4] Au dos est écrit : A Monsieur Séguin, à la maison de « mon senior « de Mondreville, Paris. » Et en marge : « L'Espagnol ».

Quel est ce Morel ? Son rôle dans les affaires de la Ligue?... La fille de Ant. Morell dit de lui qu'il habitait Barcelone quand elle naquit, que « une disgrâce de quelque fausse accusation le contraignit de quitter son « pays, » qu'il choisit sa demeure à Lyon.

visiter, affin que vous donniez ordre pour vostre estat, auquel mon père ne peult plus vacquer. Et surtout elle a affection de veoir commencer ce que tousiours vous luy avez promis, d'aultant qu'elle sera fort aise et tous vos parens, que cela se face, cependant qu'elle sera de ce monde, et aussi qu'elle croit fermement que ce sera une chose à vostre aise et contentement.

Vous ne serez pas tousiours à la court; il ne fault à présent laisser ce qui s'offre.

Vous parlerez, s'il vous plaist, à Monsieur de Malmédy [1] auquel vous ferez entendre leurs maladies, suivant le mémoire que l'on vous envoie. Et s'il est besoing d'un sirop magistral, [2] vous le ferez faire par delà suyvant l'advis du dit sieur.

Ma mère vous prie de luy envoier des citrons et des oranges.

Vous verrez de ma part mon sieur de Monnyveau et luy direz que j'ay donné ses pièces à mon frère, l'huissier Bayart, pour adjourner ses fermiers. Je vous prie de scavoir du sieur Scipion à combien sont taxez les offices de recepveurs-collecteurs de ceste ville.

A Dieu auquel je prie vous tenir en sa saincte garde. Ce 9 janvier 1582. Vostre frère, Françoys Séguin.

VIII.

1582. — De Philippe à Pierre à Paris.

Il le presse de finir au plus tôt. Ses souffrances.

Pierre. Ce jour d'huy matin, Maistre du Vyvyer m'est venu veoir et m'a faict vostre recommandation, et m'a dit que la sepmaine prochaine viendrez par

---

[1] Voir p. 20 note et P. J. IX.

[2] Fait sur ordonnance.

deça. Ce ne sera jamais si tost que je voudray bien, vous assurant que je suys en ung grand torment, dont je remercie Dieu, luy pryant qu'il ayde moy. Je vous ayt escript venir, en trois fois, dont n'ay eu aucune responce, à mon grant rescrait. Sy scaviez le torment de ma maladie en laquelle je suys, vous auriez pitié de moy. Je vouldrois bien avoir ung challumyeau pour vuider l'eaue de nuyct. Je suys en la plus grosse peine que jamès ne fuz. Je suys après ung paissere faisseur de l'enterine [1] pour vuider l'eaue qui est sur moy.

Sy vous avez quelque empeschement pour Monseigneur de Mastignon, ne délaissez pas son service pour venir par deça. Me recommandant à vostre bonne grâce, mandez moy de vos nouvelles et de vos frères.

Et à Dieu auquel je prie vous donner tousiours bon conseil.

De Senlis, ce mercredy : Pax.

Vostre père, Philippes Séguin.

IX.

1582. 24 Mai. — Monseign^r de Mondreville à Monsieur de Malmédy, docteur et gérant en la faculté de médecine.

Il lui recommande chaudement Pierre son secrétaire.

Monsieur de Malmédy, seur ce que vous m'avez parlé, je vous prie de aider à Séguin, affin qu'il obtienne ung estat de secrétaire du Roy, et lorsque vous en aurez découvert ung, je vous ouvriray les

[1] Nous donnons ce texte avec hésitation, les souffrances du malade ajoutant encore aux défauts de l'orthographe et de l'écriture.

Pessaire, terme de chirurgie (Littré); pessette, bandage (Hippeau); faisseur, de fasciare, lier (Littré); enterine de enteros, intestin.

moiens pour en faire l'achapt, car je le veulx gratiffier en cela d'une bonne somme en considération des services qu'il m'a faitz et que j'espère tirer de luy à l'advenir, et le plaisir que vous me ferez en cest endroit, je l'adjouterai à une infinité d'autres, pour le recongnoistre où vous vouldrez m'emploier, dans sa bonne volonté que je prie Dieu, Monsieur de Malmédy, donner en santé longue et heureuse vie... De Ham, ce XXIIIIe mai 1582.

Vostre antiez disciple et plus affectionné amy à vostre service

MONDREVILLE.

X.

1582. 22 Juillet. — De Philippe le religieux à Pierre, rue des Bourdonnais, devant la Chasse.

[Philippe convoite l'abbaye de Villeneufve, près Nantes, dont Guillaume Poyneau (?) désire se défaire et fonde quelque espoir sur Monseigneur de Montpensier dont le maître d'hôtel est son parent].

Or, mon frère vous prie m'ayder. Monseigneur Montpensier est à la court. Monsieur de Rochefort peut beaucoup pour moy. S'il veult faire demander par le dit Seigneur la réserve, je luy feray telle composition qu'il voudra...

XI.

2 Septembre. — Du même au même.

Même sujet.

... Mon cousin Guillot, orfèvre, demourant à Nantes, me dist qu'il avoit à sa dévotion un conseiller au siège présidial de Nantes, natif de Crespy en Valois, lequel

gouverne le chœur et administre les affaires du chapitre de Villeneufve. Le conseiller n'estant à Nantes à cause de la véhémente contagion qui y est, etc.

XII.

1583. — Extrait du testament de Philippe Séguin.

Je prie mes exécuteurs [1] cy après nommez de dire et bailler en souvenir de Monsieur le prieur de Saint Maurice que je suis par le moyen de ses prédécesseurs prieurs, de la congrégation de Saint-Victor [2], [afin que mon trespas soit annoncé et attire à mon âme les prières des religieux. Convoi à S. Pierre, corps porté par les frères mineurs]. Je prie aussy quil soit mis contre la muraille de ladite chappelle nostre dame, à l'endroict et au dessoubz de lymage de ma dame Saincte Restitue et, si besoing est, repainturé plus hault icelle image, une pierre de liais scellée contre ladite muraille, en laquelle sera gravé et escript entr'aultres choses, le jour de mon trespas, affin de donner souvenance à mes enffans, parens et amys de prier Dieu pour le salut de mon âme et amys trespassés.

[Il est fait mention dans ce testament, de Jean Puttefin, son neveu, demeurant à Pont S. Maxence].

XIII.

1583. 17 Avril. — De Philippe le Religieux à Pierre.

Toujours l'Abbaye de Villeneuve. — Peste à Nantes.

Je serais bien marry que telle commodité nous

---

[1] Philippe Séguin avait déjà fait son Testament le 9 Juillet 1581; mais il le renouvela quelque temps avant de mourir. Voir page 6.

[2] Voir Eug. Müller, *Monographie des Rues... de Senlis.*

escoula des mains pour en vestir un autre... L'abbaye est belle, bastie tout de neuf et en un beau lieu..., à deux lieux de Nantes. Le revenu est gros. Vous avez les vignes, prairies, bois, tant dedans l'enclos de la maison que dehors... L'abbé n'est pas pour mener longue vie... Avisez d'en parler à M. de Mondreville.

Notre cousin Guillot est mort de la peste.

De Clermont-en-Laval, ce etc.

XIV.

1594. 3 Mai.

Arrêt de Conseil d'Etat maintenant Me Jacques d'Amboise en la place de médecin au Chatelet de Paris, non obstant semblable provision accordée par le duc de Mayenne à Me Pierre Séguin [1].

XV.

1598. 25 Août.

Me François le Poulallier, controlleur de la Maison du Roy, s'est fait pourveoir dudit office de procureur, qu'il a exercé pendant l'absence de Me Pierre Séguin, occasionnée par les guerres civiles. Mais, le 25 aoust 1598, ayant traité avec ledit sieur le Poulallier et ayant esté rétably dans sa charge, [2] Pierre l'a résigné le 1er sept. suivant à son frère Charles, 1598, 23 septembre.

Provisions accordées à Me Charles Séguin par la reine Margueritte, reine de France et de Navarre, duchesse de Vallois et d'Etampes, comtesse de Senlis, de l'office de procureur du Roy sur le fait des tailles

---

[1] Arrêts de Conseil d'Etat sous Henri IV (ms franç. 18159 f° 125 r°).

[2] Afforty, T. XXV. p. 773. Bibl. munic. de Senlis.

et gabelles de la ville et élection de Senlis, par suite de la résignation du précédent titulaire.

3 Octobre. — P. Séguin, reclus, transporte à son frère Charles 273 livres qui lui sont dues sur la recette de l'Hôtel de Ville à Paris.

On trouvera aussi dans le dossier le détail de ce que Charles a payé pour son frère le reclus à M. de Compans, au cousin Philippe Hébert, etc.

XVI.

1598. 16 Novembre. — Décharge donnée par M. de Mondreville et Conventions.

Fut présent en sa personne hault et puissant seigneur messire Jacques du Val, seigneur de Mondreville, Comte de Dampière, Barron de Han, Chevallier de l'ordre du Roy, Conseillier d'estat de son altesse de Lorraine, demeurant à présent en ceste ville de Nancy, lequel a recongnu et confessé, recongnoist et confesse par ces présentes que Pierre Séguin, procureur du Roy en l'eslection et (gabelle) de Senlis, demeurant aussy à présent en ceste ville de Nancy,... a eu avant les troubles de la France la charge... de plusieurs affaires dudict Seigneur en plusieurs et divers lieux, à ce présent, lui a rendu à diverses fois six comptes, bien au loing et par le menu, de tous et chacuns les deniers qu'il a receuz et débourcez pour luy en quelque sorte et mannière que ce soit, depuis le...[1] qu'il a commencé à lui faire service jusques au XVe aoust mil cinq cens quattrevingtz neuf qu'il s'en est desparty. Lesquelz comptes led. sieur de Mondreville confesse avoir dès ce temps là, et encor à présent, dilligemment veuz, calculez et, les ayans trouvez

[1] Date laissée en blanc.

véritables, baillé plusieurs des charges, moyennant lesquelles et ces présentes, tous lesd. comptes, contiaux, promesses, procurations, acquis, procédures et pièces justificatives d'iceux ont esté mis et baillé fidellement par ledict.....

Et combien que Icelluy sieur de Mondreville et messire Nicolas du Val, abbé de Moyremont, son frère, demeurant à présent audict Nancy, aussy à ce présent et acceptant, aient recongnus et confessez estre l'ung pour l'aultre devenus redebvables envers led. Séguin, par la fin desdictz comptes, de la somme de six cens vingt deux escus cinquante cinq solz neuf deniers tournois, sy est ce que led. Séguin, de sa pure et bonne volonté, pour diverses bonnes et justes considérations, mesme pour la bonne amictié que led. sieur de Mondreville et de Miremont ont tousiours démonstrez par bons effectz à lui et aux siens, a présentement remis, donné et quicté, donne, remect et quicte par ces présentes, ausd. sieurs de Mondreville et de Miremont ladicte somme..., sans qu'à l'advenir il leurs en puisse rien demander, demeurans les promesses que led. Séguin a desd. sieurs pour ladicte sommes nulles et cassés, pour ce regard seullement, par ces présentes : à cet condition toutesfois que lesd. sieurs de Mondreville et de Miremont ont promis et promectent, par ces présentes l'ung pour l'aultre, d'acquitter et indempniser led. Séguin de la somme de cent escus d'or sol, dont led. Séguin a faict sa promesse au sieur de Bénie, recepveur généralle à Caen, et de lui rendre ladicte promesse solute et acquictée dedans ung an du jourdhui.

Et en oultre ledict sieur de Mondreville, tant pour s'acquitter d'aucuns veux et promesses qu'il auroit par cydevant faictz à Dieu pour l'avoir délivré de plusieurs peines et travaulx ausquels il c'est trouvé,

et led. sieur de Miremont, son frère, ont volontairement promis et promectent aud. Séguin, et seront tenus par charité la vie durant seulement dudict Séguin, de bailler et paier au chappellain qui célébrera messes pour led. Séguin en la chappelle de Madame saincte (Marie) près Nancy, ou en quelque aultre lieu qu'il fera sa résidance, la somme de vingt cinq francs, monnoie de ce pais de Lorraine, par chacun an, à la charge toutesfois qu'il y aura tous les premiers dimanches des mois l'une des dictes messes à l'intention et au salut desd. sieurs de Mondreville et de Miremont ; de la célébration faicte des dictes messes led. Séguin en sera creu à sa simple parolle. Et au cas que quelque fois, faulte de presbtre, lesdictes messes ne fussent dictes lesd. premiers Dimanches, ou fussent disférées quelque temps, il pourra puis après les faire dire en tel aultre temps et jour qu'il en aura la commodité ; et oultre, led. Séguin a promis prier Dieu pour lesd. sieurs de Mondreville et de Miremont à ce qu'il plaise à sa divine bonté leur donner paradis; car ainsi a esté librement convenu et accordé entre lesdites parties. Sy ont promis et promectent lesdictes parties, chacune en droict soy par leur foid et dèteur, et soubz l'obligation faicte et passée aud. Nancy le seiziesme jour du mois de novembre mil cinq cens nonante huict, présens Nicolas Montfort et Félix Dupuis, appellez pour tesmoings. Et ont lesdictes parties et tesmoings signez la minutte des présentes, J. Pelletier.

Donné pour coppie et se concordent.

Pour le sieur de Séguin.

XVII.

Sur Julienne Morell.

Les nouveaux éditeurs du *Traité de la Vie Spirituelle* par *S. Vincent Ferrier... avec des commentaires...* par la *Vén. Mère Julienne Morel* (Poitiers, H. Oudin, 1866) ont reproduit la *Notice biographique* que la Mère Marie de Beauchamps a composée sur cette femme extraordinaire.

La Vénérable Mère Julienne Morell naquit à Barcelonne, en Espagne, l'an 1594, le 16 février, jour de Ste Julienne... Son père était fort riche et puissant, et sa mère de très illustre naissance ; mais elle eut à peine le loisir de voir son enfant...

Jean-Antoine Morell, son père, voyant les rares dispositions de sa petite fille pour l'étude, employa tous ses soins à la faire instruire dans toutes sortes de sciences. Il se promettait qu'elle serait..... la merveille de son sexe et le prodige de son temps.....

(Suit le récit de son savoir et de sa piété précoces, de son habileté dans la musique qui fut louée dans des poésies du temps, de ses tentations contre la foi, des violences de son père lorsqu'il apprit sa vocation religieuse, de son arrivée à Avignon). Parmi les personnes de qualité qui l'honorèrent de leur visite, Madame la Princesse de Condé voulut être du nombre... Aidée de la toute puissante protection de Monseigneur le vice-légat et de Madame la Princesse de Condé, elle entra dans le monastère de Sainte-Praxède... Son père alla jusqu'à lui refuser sa dot et sa légitime... Notre Saint-Père le Pape, Monseigneur le cardinal de Joyeuse et Monseigneur le Référendaire fournirent, par leurs libéralités... C'était le 8 juin 1609 et Julienne était lors âgée de quinze ans, etc., etc.

XVII bis.

1609. Mai. — Nicolas à..... X, son frère.

Demande de livres et d'une robe de serge. Dissertation prétentieuse sur la prodigalité et ses conséquences.

Je vous remercie du bonnet carré et des *Fleurs de l'Amour divin*... Je désire l'Anatomie, explication du corps humain, la Philosophie morale de Monsieur du Pleix, imprimé à Paris chez la vefve Dominicque Valée près S. Jean de Lavran au Lys Blancq ou chez Laurens Connins, rue S. Jacques, au coq de compas d'or, les œuvres de Moryse le Chartreux ; le Traité de la vie supérieure de Thomas des Champs ; le Traité d'Annichilation du même ; le livre d'Ignace Loiola, pour discerner les bons des mauvais espritz.

Il me faut une robe de serge noire, de la façon que la portent Messieurs les prestres dessoubz leurs grands manteaux... Il fault le collet hault... avec 3 ou 4 agrapins pour le serrer soubz la gorge, et une ceinture pour la trousser quand il faut cuisiner et travailler.

(Ces demandes sont coupées par toute une dissertation sur la) prodigalité, fille de volupté..., bombances, figures d'habitz bigarrez imprimés tous les jours de façons nouvelles, si pompeux qu'ils semblent des Roys de carte... Ils ne portent plus des rabatz d'Hollande mais de Périgueux.....[1].

---

[1] C'est à cause de ces détails de costumes que j'ai cru devoir introduire ici ce tronçon de lettre.

XVIII.

1613. 10 Mars. — Charles Séguin à son frère le Reclus de Senlis.

Sur les affaires du Reclus. Nouvelles de la famille.

Mon frère. Je ne vous ay point escrit depuis le 28 novembre dernier, et aussy n'ay-je point... reçeu lectre de vous; au mesme temps, Mr nostre official escrivit à Mr de Soubz-le-Four. Laquelle lectre aussy-tost je feist tenir à Mr Roussel, nostre cousin, qui la bailla à Mr Lo..., maître des postes, son amy, lequel luy dit qu'il falloit, pour le port d'icelle, ung quart d'escu; mais, aiant entendu de luy que ladicte lectre estoit pour vous, il ne voullu prendre argent, et luy donna beaucoup d'assurance qu'elle seroit fidellement, promptement et assurément envoyée. Depuis, nous attendons nouvelles du sieur de Soubz-le-Four, dont je suis estresmement marri.

J'ay esté ung long temps tourmenté d'ung mal d'estomacq..., mais, grâces à Dieu, ce mal m'est allegé... Ce pendant je suis tous jours en ceste volonté de faire le voyage de Caen..., mais, je suis retardé, au moien de mon beau père, lequel est au lit malade dès il y a ung an, estant aagé de IIII^{xx} ans.....

... Le père Pillet m'a baillé pour vous envoier quatre images des quatre docteurs avec une missive; je vous envoie seullement la missive, d'autant que je craingnois que lesdites images ne soient trop incommodes pour les envoier par ceste voye : elles serviront pour me remémorer de vous en envoier d'aultres avec icelles, au prochain voyage que j'iré à Paris. Je vous avois promis de faire mon posible de trouver ung presbtre propre pour célébrer en vostre chappelle, et je vous asseure que cela ne se peult trouver

que par une grâce spécialle de Dieu ; les hommes dévots et de bonne vye veullent s'accommoder ès lieux seullement par eux désirés, et les autres sont plus à fuir que de les désirer..... Nostre niepce Lavoisier, la dernière, est déceddée près la cousine le Grand... De Senlis..., etc.

XIX.

1613. 3 Juillet. — Nicolas Séguin religieux à son cousin M. [Hébert].

Sentiments de l'Evêque de Toul sur la réclusion et des Jésuites.

Monsieur mon Cousin, Dieu soit garde de vous. A la prière de mon frère le Reclus, duquel je vous envoie la lettre, je esté à Nancy à fin d'apporter, si je pouvois, quelque fin à ses affaires. Je trouvay que Monseigneur de Toul, son évesque, n'affectionnait aucunement la solitude, pour le péril qu'il y a, dit-il, et, que s'il ne vouloit qu'il fust collateur de son hermitage, qu'il s'en retournast à Senlis. La veille de mon retour par deça, ledit évesque de Toul luy envoya son visiteur, prieur des Jacobites dudit Toul, avec aultres notables personnes ecclésiastiques, luy dire qu'il le vouloit le landemain aller viziter, et s'il ne luy ouvriroit pas sa cellule, auquel il dit qu'il n'avoit pas les clefs, mais le pria prendre la peine de les demander à un tel...

..... [L'Évêque alla le lendemain visiter Pierre. Opinion du P. Guibert sur la vie édifiante mais singulière], du reclus, d'aultant qu'il n'y a que luy en toute la Loraine qui mène une telle vie. Ce Père a, du commandement du dit Monseigneur de Toul, réformé l'établissement de mon dit frère, trouvant bonne

comme faisant loye, sa reigle. Les Pères Jésuittes sont maistres, ce me semble, en ce pais là : on n'y parle qu'après eux. (Prière de donner avis...)

XX.

1615. 15 Novembre.

Quittance de III^{c} LV francs donnée par Nicolas de Chamaigère, maître maçon tailleur de pierre, demeurant à Nancy la Noeuve, en présencede Jean Lambert, conseiller ordinaire de son Altesse et tabellion juré au duché de Lorraine, pour avoir faict le bâtiment qui est proche de la chappelle du dit frère Séguin..... et crépissement et blanchiement de la chapelle.

XXI.

1616. 15 Mars. — Charles Séguin à son frère le Reclus.

Conseils pratiques de docilité et de calme.

Par son acte du XXV janvier, Monseigneur de Toul vous fait commandement de vous adresser aux Révérends pères Jésuistes, ou Carmes, ou Capucins, ou Mynimes de Nancy, pour choisir certaines reigles conformes à la perfection que vous désirés suivre, par le conseil de l'un desdits pères : prendre aussy, par l'advis et désignation d'icelluy, ung confesseur régulier ou séculier, approuvé par ledit seigneur évesque. Et semble en cela que ledit Mgr évesque ne fait rien contre vostre establissement.....

... Et est à craindre que ce soit une tentation, de vous vouloir tant opiniastrer d'avoir une reigle approuvée de sa Sainteté, et pour cest effect sortir du lieu où sy long temps vous avés, par vostre vie, donné exemple à plusieurs de la vie recluze.

Il me souvient qu'ung jour le bon père du Mont-Vallérien me dit qu'il avoit eu un grand désir d'aller à Rome, et mesme qu'il avoit obtenu permission et fait tous ses préparatifs; mais que, par la grâce de Dieu, il avoit esté destourné de ce voyage, et recongneu clairement que c'estoit une tentation du Malin qui le voulloit faire sortir de sa recluzion..... De Senlis, etc.....

XXII.

XXIIIe Aoust 1616.

De Charles Séguin à son frère Pierre.

M. de Cornouaille est opposé à tout appel et au voyage de Rome et conseille la soumission. Quelques détails sur le Mont Vallérien. Sentiment de M. Hébert. Nouvelles de Famille.

Mon frère. A mon retour de Caen, j'ay reçeu les vostres du dernier juillet, et en ay communiqué avec Mr de Cornouaille, et me suis acheminé en ceste ville pour aussy en communiquer et faire tenir à Mr nostre Cousin icelles que luy escriviez, et vous faire tenir promptement responce. Lequel sieur de Cornouaille est d'avis que vous ne debvez interjeter aucun appel, spéciallement icelluy comme d'abus. Il dit que comme l'évesché de Toul s'estent d'une part sur ce qui despend du royaume de France, il y a apparence que les subjects du royaume peuvent interjeter tel appel, mais que les autres qui sont demeurans hors et sont sur terre d'empire ou de Lorraine ne peuvent ce faire; qu'un tel appel, s'il est interjeté, luy semble de telle conséquence pour le duc de Lorraine, qu'il croit asseurément que son Altesse en seroit extrêmement mary et en escriroit au Roy, lequel aussitost, pour le

contenter, feroit le tout évocquer en son conseil avec deffence au parlement d'en congnoistre. Il croit que cela seroit une occasion que l'on vous appelleroit appostat, et que tel qui est très aise de vous veoir, ne vous veuldroit plus regarder.

Non seulement il n'est pas d'avis de cest appel comme d'abus, mais aussy de icelluy de Rome.

Quand à l'Ermitage du Mont Vallérien, je ne puis vous donner là dessus autre advis que le vostre mesme, car mieux que moy vous pouvez congnoistre ce qui en peult réusir; et je sçay que, avant mon voyage de Caen, mon Cousin me dit que icelluy qui y est à présent est beaucoup en peine pour trouver ung lieu de retraite; et tels qui, avant sa sortie, estoient en volonté de luy subvenir de plus de cinq écus, à présent ne le vouldroient assister d'ung liart. Je suis, à mon retour, en telle disposition que j'estois en Lorraine à mon dernier voyaige, ayant mon mal d'estomac qui me tourmente beaucoup.

Quand à Mr nostre Cousin, il m'a dit qu'il estoit d'advis que vous ne vous mettiez point tant en peine de vos successeurs; que vous preniez la reigle de Mr vostre évesque, et, encor qu'il vous bailla la reigle d'une communaulté, néantmoins, que vous debviez la prendre d'icelle communaulté comme de vostre évesque, et ung des curés pour confesseur; et que s'y l'on vous trouble mal à propos et voullez venir au Mont Vallérien, qu'il ne vous y manquera avoir tous les jours messe et encor autres petites commodités; qu'il n'y a point de fondation, mais des personnes qui ne manqueront de bonne volonté : il vous escrit.....

Quand à mondit voyage de Caen... je suis encor incertain de ce qui en doit réusir; jusques icy, cela m'a donné beaucoup de peine et de très grands fraiz.

Je suis seulement bien ayse de ce que, en espérance d'accord, j'ay retiré les pièces à fin qu'il ne se fasse davantaige de poursuittes. J'ay mon fils aisné qui estudie en ceste ville, dès il y a trois mois; il est demeurant chez M^{r} nostre Cousin, ce qui m'est une grande faveur et commodité. Après mes humbles recommandations et les prières de toute ma petite famille, je prie Dieu... etc. De Paris... Envoyé par le cocher de Nancy, logé à l'Asne, rue du Bourg-l'Abbé.

XXIII.

1616. Octobre.

Coppie et extrait de la lectre de Rome.

Monsieur. J'ay reçeu la vostre du 23e du passé, avec les pappiers y inclus concernants l'affaire du révérend père hermite Séguin. Desquels j'ay désia veu et leu une grande partie. Je trouve que led. père hermite a faict une très bonne et saincte résolution de se priver des choses du monde pour servir seullement et purement à sa divine Majesté, et me semble qu'il est fort louable en cela.

C'est pourquoy je feray tout ce qu'il me sera possible en la poursuitte de sa demande, tant plus que vous m'en recherchez sy instamment, ne debvant manquer aucunement à ce qui me vient recommandé de vostre part.

Bien vray est que pour estre une singulière et nouvelle institution, j'ay grand peur que sa Saincteté face quelque difficulté à luy concéder ce qu'il demande. Toutefois je ne manqueray de m'y emploier à bon escient, et d'y user de toute diligence. Et de ce qui se passera, je vous en bailleray advis. Je n'ay loisir pour pouvoir rescrire audit Révérend Père. Je vous prie luy baiser les mains de ma part et luy dire qu'il

m'ait pour excusé et que je luy escriray une aultre fois....

De Rome ce 22 octobre 1616.

XXIV.

1617. 11 Mai.
Charles Séguin à son frère le Reclus.

Achat de drap. Du Mont-Valérien. Mort de M. Pillet.

Mon frère. Je vous ay cy devant escrit que j'avais fait le voiage de Caen :... non seulement j'ay perdu la debte [1] mais beaucoup de despens..... Aussitost que les chemins ont esté ung peu libres, j'ay esté à Paris à fin de sçavoir où l'on recouvriroit du drap ; et j'ay veu, comme j'arrivois, icelluy qui en délivre le plus aux pères C. [2] ; il m'a dit en avoir de très bon..., de propre pour faire des manteaux pour durer plus de XX ans ; qu'il y en a de plusieurs pris, sçavoir VI l. X s., VII l. et VIII l. ; il m'a baillé de l'eschantillon d'ung habit qui a esté porté, et m'a dit en avoir de neuf, semblable à icelluy eschantillon lequel je vous envoye, et m'a dit qu'il vault VII l..... Voiez ce que vous désirez, et vous en envoirai ce que vous me demanderez.

Mr nostre cousin dit qu'il n'y a point de rente au Mont Vallérien, mais qu'il ne fault point craindre y avoir manque d'aucune chose nécessaire, mesmes qu'il y a prosche deux Ermites qui célèbrent messe, l'ung desquels il seroit allé trouver, les jours derniers en la célule. Sy vous pouvez permuter sans rompre vostre célule, je crois que ce vous sera ung grand

---

[1] Vc livres environ.

[2] Capucins.

repos ; sy non, vous pouvez choisir. Mr nostre cousin vous promet, ainsi qu'il me l'a dit, toute assistance; Dieu vous veuille bien conseiller. S'il fault que vous sortiez, commandez-moy et je vous assisterés de tout mon pouvoir, et vous irés trouver, les chemins estans libres. Jusques icy, nous n'avons sorty nos portes ; maintenant, les chemins sont plus libres, mais je crois que sur les frontières, ils sont encor dangereux...

... J'avois baillé mon fils à nostre cousin à fin que proche de luy il peust, avec quelqu'espargne, continuer ses estudes ; mais, j'ay esté contraint de le retirer et mettre en ung collège ; d'aultant que chez luy il y a trop d'occupation.

Mr Pillet est déceddé le XXIIIe avril. Dieu luy fasse pardon !..... De Senlis, ce XIe may 1617.

XXV.

1617. 5 Juillet.

Coppie de lettre de M. l'abbé de Clairlieu. [1]

Jean, abbé de Clairlieu, le met au courant des efforts que font pour lui ses amis.

Mon très cher frère. La paix du Seigneur soit avec vous ! Sachez qu'avant-hier, je vis Monsieur (de) Verdun [2] qui me dit avoir desja parlé à M. de Toul par commandement de Monseigneur le duc Erric et que le dit Seigneur avait respondu qu'il estoit content que vostre règle vous demeurast et que, s'il se trouvoit après vous un qui voulust vous ensuivre, que il vous succédast.

---

[1] A droite de Villers quand on vient de Nancy. Il n'est demeuré de ce prieuré qui finit en rendez-vous de chasse, qu'un colombier.

2 Charles II de Lorraine-Chaligny..., neveu et successeur du duc Erric... à l'Evêché de Verdun·

(Comme) de bonne fortune, avons esté invités de diner icy, chez les Pères Jésuistes, en compagnie de Messeigneurs de Toul et de Verdun, de Marandville, Mr Eschevin, Rebourset, Père recteur et Père principal du collège de Nancy, Tailly... (le duc Erric s'est entretenu de l'affaire avec Monseigneur de Toul).

Sy daventure ils ou quelqu'un d'eulx vous vient veoir, sans faire semblant que vous sachiez rien de ceste assemblée, portez-vous du tout indifférent...

Bon vespre, Monsieur. Je suis vostre très humble et affectionné confrère.

Frère Jean, abbé de Clairlieu, à Villers.

XXVI.

1617. 20 Août. — De Charles à Pierre.

Avis de M. de Cornouaille. Opinion du P. Ange de Paris gardien des Capucins de Senlis, sur Charmolue. Ce Charmolue et sa famille. Nicolas est prévot de Moiremont. Procès gagné.

J'ay veu ce jourd'huy le père Gardien des Capucins de ceste ville, qui se nomme le père Ange de Paris [1], lequel m'a dit vous congnoistre et m'a donné congnoissance de Charmolue dont m'escrivez, car autrement je crois que je n'eusse peult le congnoistre; d'aultant, qu'à la vérité, partant en voyage, il a fait croire qu'il alloit en Savoye et prié les pères ne point dire qu'il alloit en vos quartiers. Il dit avoir recongnu en luy une bonne volonté et sainte intention : Dieu luy face la grâce de persévérer de bien en mieux !

Ayant doncques la congnoissance d'icelluy, je vous diray... l'avoir veu premièrement porter les armes, puis marié à une jeune femme de laquelle il a eu ung

---

[1] Voir P. J. XXVIII.

fils lequel, ainsy que l'on m'a dit, est à Compiègne chez ung sien oncle ; depuis le décès de sa dite femme en ces derniers troubles, il a encor porté les armes en qualité de gendarme, estant fort aimé de son capitaine et respecté de ses compagnons, l'ayant pour mon regard, tous jours recongnu pour ung homme de bonnes mœurs, réputation et conversation. L'on m'a dit que son père estoit greffier du présidial de ceste ville ; cela n'a pas esté de mon temps. Mais j'ay congneu ung sien frère qui estoit chanoine de ceste ville, lequel est déceddé depuis peu, durant le siège de Soissons. Il y a encore ung aultre de ses frères qui est à présent procureur de ladite chanoinerie et d'une cure que avoit ledit deffunct.

Nostre frère le relligieux est à présent prévost de Moiremont ; il y a quelque temps qu'il a eu quelques traverses par son abbé, à cause de quelque empeschement qu'il avoit donné et donnoit à la prise de possession d'ung prieur, lequel se présentoit sans avoir licence de ses supérieurs ny ses lettres de prestrise....

Priant Dieu que vos saincts désirs réussissent à son honneur et gloire et au salut et édification des gens de bien, vous recommandant tousjours ma petite famille, je demeure, Monsieur mon frére, vostre frère, très obéissant serviteur, Charles Séguin. De Senlis, ce 20 aoust 1617.

Par ma lettre du XV[e] juillet, entre autres choses, je vous escris comme je crois véritablement,.... que la debte est deue. Aussy, nonobstant toutes leurs raisons, ils ont esté condampnés par deux sentences, l'une du viconté, et l'autre des présidiaux ; et ne reste plus que, sur l'appel, ung arrest. Leurs raisons principalles estoient deux missives qu'ils disoient estre de vostre part ; et parce qu'elles ne parloient point de ceste debte, ils en vouloient tirer une conséquence. Mais,

je crois estre un bon cœur et pour le mieux d'avoir fait l'accord, et leur avoir usé de remise de partie, pourveu qu'ils satisfacent.....

XXVII.

1617. 31 Octobre. — De Charles à Pierre.

Encore sur Charmolue. Il a perdu un enfant.

Mon frère, le 16 septembre dernier, je receu la vostre du XIIIe aoust, avec les médales, par les mains du fils de feu Mr du Vivier. Auparavant, dès le 20e du mois d'avril, je vous ay escrit touchant le sieur Charmolue qui est prest de vous, et comme nous le tenons par de çà, de bonne vie.... Et vous prie aussy avoir souvenance de l'ung de mes enffans, qui se nommoit Charles ; il est déceddé le 8e de ce mois, aagé de XIII ans ; il estoit de très bon naturel, craignant Dieu; il a esté XVIII mois malade, et je crois que Dieu luy aura fait la grâce de faire son purgatoire en ce monde... Vostre très humble frère et serviteur.

XXVIII.

1618. 31 Juillet.

Joie de voir les difficultés s'aplanir. Commission pour Charmolue. Amitiés du P. Ange.

..... Je ne sçaurois vous escrire la joye que j'ay receue par la lecture des vostres du XVIIe de ce mois, voiant, grâces à Dieu, les choses estre sy bien acheminées. Je vous envoie ung long advis de Mr de Cornouaille.... J'ay envoyé la lettre à Mr nostre Cousin, le G. P [1]; je ne trouve estrange de ce qu'il ne vous a escrit jusqu'à présent, car il est continuellement

---

1 Le Grand Pénitencier.

occupé ; comme aussy, il désiroit tant que vous ne vous missiez davantage en contestations..... qui ont duré tant d'années... Au premier voyage à Paris, je le verray et vous manderay ce qu'il me dira touchant Rome...

Lorsque vous aurez pris le jour de la consécration et bénédiction de vostre chappelle,... je serai bien aise que me le mandiés, car peult estre que lors je pourray avoir plus de liberté d'y aller ; et n'estoit que l'année passée il m'a convenu payer au Roy v[c] liv. pour une nouvelle attribution en mon office, de survenir aux dits voyage (n'ay encore rien touché de Caen : ces gens n'ont satisfait à leur promesse), j'aurois désiré de vous veoir et assister. Sy je retrouve le livre du *Désert*, je vous l'envoyeray.

Je vous prie me recommander aux bonnes grâces de M[r] Charmolue : son frère se porte bien..... De Senlis ce dernier juillet 1618.

Le père Ange de Paris, à présent gardien des Capucins de ceste ville et cy-devant gardien des Capucins de Nancy, vostre amy de cœur, ... se recommande aussy à vos bonnes prières et du sieur Charmolue. Il est très aise de ce que vostre establissement est en sy bon chemin ; [mais il est] mary du décès de deffunct M[e] de Monnoyer, son bon amy ; et vous prie, lorsque vous en aurez la commodité, faire ses recommandations à Mgr le duc Erric.

XXIX

1618. 24 Octobre. — Nicolas Séguin, religieux à Moiremont à Charles.

Récit de la consécration de la Cellule. Vêtement de Pierre. Nouvel hermite lequel est de Senlis. Nicolas désire une « sotane ». Envoi de chapelets.

Monsieur mon frère. Je vous escript bien chaudement et bien hasté : on m'avoit dit que ce porteur différoit son voyage. J'ay veu nostre frère, lequel se porte bien, grâce à Dieu. J'ay entré par tout sa cellule pour ce qu'on travailloit en icelle. *Le tout fut consacré et bénit par le prince Erric, assisté* de Monsieur de Verdun, son nepveu, de plusieurs princes, barons, grands seigneurs, et d'un grand concours de peuple. La consécration s'est feis le XIXe aoust, jour de dimanche, dès le grand matin ; nostre dit frère assistant en icelle et à toutes les processions qui se firent autour de son enclos et hors sa cellule. Je ne fu pas tant auprès de luy que je l'aurois voulu : le trésorier de chez nous m'accompagnant, me pressa de partir plustôt que je ne voulois ; nostre dit frère me dit, entre autres choses qu'il se recommandoit bien à vous.

Sa robe ne vault du tout rien, ny son manteau ; si je vous ay escript par mes dernières qu'il en avoit une neufve, la faulte vient de celui qui m'apporta ses lettres, qui me dit que son confrère estoit habillé de neuf. Ce dit confrère est de Senlis, et prit l'habit d'hermite la veille de la Pentecoste : il me semble hors d'espoir, et s'il veult, comme on dit, prendre frein aux dents, il est pour faire chose bonne. La bierre vault ici aultant qu'à Paris. Le messagier de Ste Menehou ne sçachant quand il partiroit, a esté cause que vous n'avez de nostre dit frère responce.

Dès que vous aurez reçeu la présente, si faire se peult, faicte moy faire une sotane.....

Frère Bézieux m'a fait rappeller devant l'official; il a fait serment au contraire de nostre accord; je ne scay plus comment je feray... Je croi que l'abbé et l'official l'induisent à me faire tous ses desplaisirs....

J'envoye deux chappellets bénits qui ont touchés aux robes de St Nicolas; ils sont, si le vendeur dit vray, d'ambre noir entailliez, où il y a des croix en forme de celles des chevaliers du St Esprit : l'un est pour ma sœur, l'autre pour ma niepce Françoise, vostre fille; elles le prendront de bonne part, priant Dieu pour vous tous. Je me recommande à vous. Adieu. Vostre frère et serviteur, frère Nicolas Seguin. — De Moiremont ce 24e octobre 1618.

XXX.

1619. 10 Juin. — Charles Séguin. Aux bons pères Ermites de Nostre-Dame-de-Fleichinel, d'Erre-Sainte-Mère [1].

Décès de M. de Cambronne. Envoi d'Écrits de Pierre. Vie Eremitique à Ognon.

Messieurs, j'ay esté grandement resjouy d'avoir ce bon heur de recevoir de vos nouvelles, et avec vous je prie Dieu avoir l'âme de ce bon père feu M. de Camberonne [2] : la fin de nostre vie est le couronnement de l'œuvre; je crois qu'il aye fait une heureuse fin.

J'ay plusieurs escrits de mon frère le Reclu, pour tousjours nous induire et entretenir à la dévotion; mais, je crois que vous ne manquez pas de livres et autres

---

[1] Voir la P. J. XXXI.

[2] J'ose insister sur ce détail qu'a son importance pour la mémoire de mon pays de Senlis et de la famille des S. Simon.

escrits qui tendent à tellement faire, et me souviens que ceux que je vous feist parvenir, estoient, se me semble, sur quelques discours touchant la vie ermiticque, à quoy mon frère avoit respondu. Néantmoins je refeuilletteray les pensées de mondit frère, et s'il y en a quelqu'une que je crois vous debvoir estre utile ou agréable, je ne faulderay vous en faire copie pour, à la première commodité, vous l'envoyer.

Quand à une Règle Ermiticque,...... si vous désirez avoir une congnoissance de celles de mon frère, il seroit à propos... luy escrire : son Ermitage est à trois quarts de lieues de la ville de Nancy. Il y a aussy deux pères Ermites à Saint-Martin d'Ognon [1] ; mais je ne vous sçaurois parler de leur vie et exercice, pour ce que je ne les congnois point particulièrement ; à la première veue, qui sera, Dieu aidant, vendredy prochain, je m'en informeray de moy mesme pour vous faire part...

XXXI

1619. 17 Juin. — Charles Séguin à son frère le Reclus.

Renseignements sur l'hermite Lavoisier. Mort de M. de Cambronne, frère de M. de Rasse, hermite.

Mon frère. Je suis adverty que Pierre Lavoisier, aagé d'environ XVIII ans, fils de deffuncte Anthoinette Séguin, nostre niepce, lequel, depuis ung mois, a pris l'habit d'ermite en ung ermitage du diocèse de Laon, doibt, avec ung autre ermite, vous aller veoir. Et d'aultant que j'ay encor apris que ce sont Ermites pour la besasse et pour avoir plus de moïen de suivre l'osiffeté et féniantisse, je n'ay osé manquer de vous en donner advis, afin que... ne croyez tout ce qu'ils vous diront...

---

1 Canton de Senlis (Oise).

Depuis quatre jours, j'ay reçeu lettres des pères Ermites de Fleichinel, avec celle de Bouloigne, lesquels me mandent que leur confrère, le sieur de Camberonne, frère de M. de Rasse, est déceddé le XXVIIIe may dernier [1] ; aussy, ils désirent avoir une règle. Je leur ay mandé... qu'ils s'adressent à vous... J'ay bien vieille nouvelle de Caen...

XXXII.

Charles Séguin aux Pères Hermites de Fléchinel.

Réponse à une demande d'Ecrits et de règle de Pierre, Hermite à Pont Sainte Maxence,

Messieurs. Par la vostre, je recongnois le bon désir qu'avez de voir quelqu'uns des escrits de mon frère, lesquels je ne puis vous envoier comme me le mandez, d'autant qu'ils sont en grand nombre et fort longs : plusieurs d'iceulx sont des minutes très dificilles à mettre au net à ceux qui ne l'ont accoustumé et qui ne sont stillés à son escriture. Car, le plus souvent, après qu'il a minuté lesdits escrits, il m'envoie seulement la minute et, lorsque j'ay le loisir et les aye ainsi coppiés au net, je les donne ; tellement qu'il est

1 Ces détails, sur deux frères représentant la branche de Rasse de la Maison de St-Simon, paraissent inédits : nous regrettons qu'ils ne soient pas plus explicites : 1° suivant le généalogiste « M. de Cambronne » est le fils cadet de Louis de St Simon, Sgr de Rasse, Plessis-Choisel etc. bailli de Senlis (1567-71) ; ils le nomment Louis comme son père, Sgr de Cambronne et de Vaux, châtelain d'Orchies ; ils lui donnent pour femme Julienne de Conti, et pour lignée une fille et outre 3 fils morts jeunes. Antoine, Seigneur de Cambronne, mort sans postérité. 2° « M. de Rasse » frère aîné du précédent, ne peut être que François de St Simon, Sgr de Rasse, Plessis-Choisel, etc., qui mourut 17 mois après son frère.

Sans doute, il est étrange de voir un aussi grand seigneur renoncer à une telle situation et se faire humble hermite : mais nos témoins sont placés pour être bien renseignés.

nécessaire que vous me donniez le loisir d'en faire quelque coppie pour vous.

Et ce pendant, j'escriray à mondit frère vostre désir de veoir sa reigle, avec celle de ses confrères, et les advis qu'il a auttrefois reçeu des docteurs, tant théologiens que médecins, touchant le vivre, qui est un petit livret qu'il avoit escrit en chiffres, lequel j'ay deschiffré ; c'est assez long à coppier ; donnez-vous doncques du loisir, car à la première commodité je ne faillerez pas en escrire à mondit frère. Sy vous désirez luy escrire, il fault adresser vos lettres à frère Pierre Séguin, ermite reclu à Ste-Marie, près Nancy…

… A présent, il n'y a plus qu'ung Ermite à Saint-Martin d'Ognon ; l'autre est allé, depuis peu s'accommoder en ung aultre ermitage vers Pont [1] : c'est ung bon et simple frère, lequel s'exerce à la lecture de quelques bons livres et faire ses petites prières ; quand à la contemplation et aux méditations, je ne sçays s'il y est versé. Je vous remercie du livre et de l'image que vous m'avez envoyés… Je ne puis rien vous envoyer de deux ou trois mois, car je crois que j'iray aux champs, et sy, je désire avoir responce de mon frère… Vostre bien humble serviteur. Ch. Séguin.

XXXIII.

1625. Janvier. — De Monseigneur Hébert, archevêque de Bourges à Charles.

Monsieur et Cousin. Je vous remercie des encloses que m'avez envoyé de vostre très chère frère, très dévôt reclus. Je craignis que l'accident de la mort de frère Charmolue luy apporte de l'inquiétude, à raison

[1] Pont-Ste-Maxence; arrondissement Senlis (Oise).

du grand désir et de l'ardente ferveur avec lequel je l'ay veu se porter à un successeur.

Il a faict grande perte à la mort de son prince et de son prélat; mais ils ont plus d'asseurance en ces païs d'avoir de bons successeurs pour l'evesché, que non pardeça, parce que les estudes y florissent davantage et sont plus honnorées. Je suis faché que vous n'aïez présenté vos lettres plustôt, affin d'empescher que vous ne soyez prévenu par monsieur de Viennes, secrétaire de Monseigneur, qui fait son séjour pardelà; néantmoingt, vous estes plus certain en telles affaires que moy. Si ceste ouverture nous manque, nous tâcherons à découvrir quelque aultre, et vous faire paroistre le désir que j'ay de vous faire cognoistre que je suis, Monsieur, Vostre très affectionné cousin, pour vous servir, Roland. P. P. Archev. de Bourges, indigne [1].

XXXIV.

1630. 20 Janvier.

Acte de donation de Damoiselle Renée Brunehault, veuve de Jean Callot, d'une rente de 59 francs...

Par devant le soubscrit tabellion juré au duché de Loraine demeurant à Nancy, et en présence des tesmoins cy après denommez, Comparurent personnellement Damoiselle Renée Brunehault [2] relicte de feu

[1] A côté de l'adresse est le cachet de l'archevêque, sur cire rouge' avec ses armes.

[2] A quelle famille appartient cette Renée Brunehault, *relicte*, c'est à dire, veuve du héraut d'armes Jean Callot et mère de Jean « concierge « en l'hostel et hérault d'armes de son Altesse », de Jacques « graveur de « son Altesse » (c'est l'illustre Callot), de François et de Marguerite mariée à Nicolas notaire à Bainville ? Philippe Séguin avait épousé en premières noces une Marguerite Brunehaut. Les historiens de Callot nou disents

noble Jean Callot, vivant hérault d'armes de son Altesse, sienne dame et maistresse usante de ses biens et droitz de viduité, comme elle a dict; noble Jean Callot, concierge en l'hostel et hérault d'armes de son Altesse, tant en son nom que comme aiant charge expresse de noble Jacques Callot, son frère, graveur de son Altesse pour passer ce que cy après, et promettant luy faire ratifier, quant requis sera, à peine de tous despens, dommages et intérests; Et Noble François Callot jeune, fils aagé de vingt-deux ans ou environ, et, à ce moïen, majeur d'ans et hors de toutes tutelles, tous demeurans à Nancy; Lesquelz, aussy tous ensemblement, et tant en leurs noms qu'ès noms tant dudit Jacques Callot présentement absent, que du sieur Nicolas, notaire, et Marguerite Callot, sa femme, demeurant à Bainville lez le pont Sainct-Vincent,[1] à cause d'elle et promettant aussy leur faire ratifier, agréer et corroborer le tout porté au présent contract quant requis seront, à peine de tous deppens, dommages et intérestz; Aiant ledit sieur Callot, absent jà dès le 4me du présent mois de janvier, donné parolle audit soubscrit tabellion de passer ladite ratification à son retour de Paris[2]; Ont recognus, confessés et déclarés volontairement avoir vendu et constitué..... pour et au proffit de l'hermitage de Saincte-Marie du Reclu, assis au ban de Vendeuvre lez Nancy, ce acceptant par frère Jean Haxaire, hermite audit lieu, se

---

que Jean Callot, « était lié d'amitié avec Jacques Brunehault médecin de « Christine de Danemarck, mère de Charles III (de Nancy) que ce médecin « anobli épousa Jeanne de Gennetaire de laquelle il eut Renée Suprá ». Jean Callot serait le gendre de Jacques Brunehault.

[1] Bainville sur Madon. C'est là que se trouvait, disent les historiens de Jacques Callot, sa propriété.

[2] Noter ce détail : Jacques est absent depuis le 4 Janvier 1630, et il est actuellement à Paris.

disant avoir charge expresse de frère Pierre Séguin, hermite reclu en la dicte réclusion de Ste-Marie du Reclu, la somme de cinquante-neuf francs, six gros, monnoie de Lorraine, de rente annuelle, paiables à deux termes de l'année, ès mains de frère Anthoine Parotté [1], aussy hermite audit lieu, pendant sa vie naturelle durant, pour aider à subvenir à sa nourriture... et après son décedz la dite rente estre emploiée à la nourriture de son successeur hermite au dit hermitage, etc.

XXXV.

JÉSUS † MARIA

1631. — Charles à Pierre.

Il raconte la mort de sa femme et l'assassinat de Mathieu son fils.

Mon bon et très cher frère.

Voullant vous escrire la présente [2], je me suis trouvé en grande perplexité ne sachant comment et à quoy commencer. Et vous diray que m'acheminant, au mois de juing dernier, pour aller à Saint-Germain en laye pour une affaire que j'avois au conseil, deslors estant arrivé à Paris, l'on me dit que Mathieu, mon fils, avoit esté tué à Véronne. A l'instant, croiant qu'il s'estoit battu en duel et qu'il pouvoit avoir perdu l'âme et le corps, cela me donna une grande indisposition ;

---

[1] Quel était cet Antoine Parotté ? Voici ce que le procureur Charles en écrira le 3 Juin 1636 à MM. Simonin et Marande : Lorsque j'estois près de mon dit frère, il leur dit estre admis en l'hermitage près la réclusion, mais mon dit frère n'y voulloit entendre et moy qui estois de tout de son advis, d'auttant que l'on nous disoit qu'il estoit grandement adonné à l'art d'alquimiste.

[2] L'on nous aurait reproché de laisser de côté cette belle lettre, malgré sa longueur.

néantmoins continuant mon chemin de Saint-Germain, espérant que ce mal se passeroit, au lieu de diminuer, auroit augmenté en sorte que j'ay esté très indisposé l'espace de plus de deux mois, sans que ma femme en sceust aucune chose, car elle n'eust eu de repos qu'elle ne me feust venue trouver. Elle, de sa part, lors des nouvelles de mon fils, feust grandement navrée : daultant que ung homme d'église, qui croioit luy faire scavoir ses nouvelles et la consoler, commença sur le soeil de la porte de mon logis luy demander si elle avoit receu de mes nouvelles et comment je me portais; et elle n'ayant rien respondu, luy dit : entrons en vostre logis et vous fault résouldre à la patience. Lors elle comprit que luy voulloit discourir que j'estois thué... dont elle feust grandement navrée, et depuis n'a porté santé ; tellement, lors que je suis esté de retour, combien que mal disposée, elle disimulant son mal, estoit comme ravie de me veoir et pris ung tel soing pour me trester et faire médecines qu'elle n'avoit repos. Et ce jour mesme que Dieu me donna la disposition de pouvoir cheminer, qui feust le mercredi XIIIe de ce mois d'aoust, ce jour, disje, elle demeura malade d'une fiebvre accompagnée de débilité qui luy a continué quatorze jours. Durant ceste maladie, le médecin disoit que ce ne seroit rien. Enfin le mardi XXVIe jour de ce mois, après avoir miraculeusement receu tous les saints sacrements, miraculeusement, disje, d'autant que l'ung alla quérir le curé, encor que le médecin dit que cela n'estoit pas pressé, l'autre quérir le cirurgien, le presbtre vint le premier, et, si le cirurgien eust esté au logis et qu'il feust venu le premier, après la saignée du pied enlevée, elle devint cy asoupie qu'elle n'eust peu estre confessée. En fin le XXVI, sur les deux heures après minuit, ayant eu ung assoupissement l'espasses de XXXII heures qu'elle

semblait dormir..., elle rendit son âme à Dieu... c'estoit une créature dont je doibs bien me resouvenir le reste de mes jours ; elle estoit bonne envers Dieu, n'eust pour rien voullu avoir de l'aultrui, grandement sobre et mesnagère, qui me portoit une affection indisible, qui avoit ung très bon jugement et dont j'estois grandement heureux prendre les advis et conseils... Et je crois que Dieu l'a pris en très bon estat, et qu'il me la ostée du monde pour de ma part. vivre à l'advenir mieulx que je n'ay faict par le passé, Avant qu'elle feust allitée, elle désiroit fort voir nostre fils le Recollet, mais il est encor à Nevers. Son décès et icellui de Mathieu, qui a esté thué à Véronne deux jours après la quasimodo., me doibvent bien faire penser aussi à mon dernier jour.

Auquel jour de quasimodo il avoit communié et debvoit le lendemain du jour qu'il feust thué, avec ses compagnons partir pour retourner pardeça... Il arriva doncques que, estans en la rue, trois Italiens sortant d'une taverne vindrent frapper le compagnon de mon fils sur le chapeau. Mon fils leur dit : pourquoi le frappez vous; lors l'ung des trois lui en feist autant qu'il en avoit faict à l'aultre; mon fils leur dit : si vous avez quelque chose contre nous, nous avons une espée comme vous. A l'instant l'ung d'eulx bailla ung coup de poing au visage de mon fils, lequel desmarchant en arrière, mist la main à l'espée. Et aussitôt avec ceux ycy, dix aultres Italiens surviennent et se mettent quatre contre luy, quatre avec contre ung aultre françois qui estoit de Bourges, et aultres quatre contre le compagnon de mon fils, enfin deux de ces quatre se départent et vont encor contre mon fils, tellement que estans six contre luy, l'ung le frappe par derrière au travers du corps, dont il tombe sur le pavé. Et lors, ces Italiens, s'estans fuys, le compagnon

de mon fils aprochant luy dit : je vous prie que j'aye ung prestre, et dire à mon père et à ma mère que je leur demande pardon de ce que je suis parti d'avec eux sans leur congé et de tousjours prier Dieu pour moy ; et à mon frère le Récollet, passant par Nevers, que je le prie prier et faire aussi prier pour moy. Ce qu'ils nous assurent quil vivoit extrêmement bien [observant] le caresme, et avec jours de jeunes [. . .][1] encor que plusieurs par l'incommodité des [temps] feussent comme contraincts manger de la viande, et qu'il se passoit plustost à du pain que de transgresser les jours deffendus..., ayant ung grand désir de son retour pour nous donner en ce qu'il eust peu toutte sorte de satisfactions.

Ces deux déceds, mon très cher frère, me doibvent-il pas donner assez de subjects d'amander ma vye et de croire que Dieu me regarde en pitié puisqu'il ma envoyé ces afflictions pour le recongnoistre mieux que je n'ay faict par le passé ?

Et ay-je receu les vostres du Ve de ce mois ; mais, pour mon indisposition et le déceds de ma femme, je n'ay peu en communiquer à Monsieur de Cornouaille. Et il me semble, qu'avant de mettre dans vostre testament aucune clause touchant vos héritiers, que vous y debvez bien penser, craingnant que voz administrateurs n'en soient pas contans ; joint que mes héritiers et moy, malaysement pourrons nous entendre à ces choses. Pour mon regard, je crois que jamais Dieu ne permettroit que je peusse avoir aultre intention que la vostre ; mais je me sens à présent sy accablé d'indisposition que malaisément pourrois-je y entendre...

... Et me semble que délaissant voz administrateurs

---

[1] Lacunes du texte détruit.

seuls voz héritiers, pour ce regard, ils y auront beaucoup plus d'obligations et affection. Je ne suis pas capable pour vous résouldre solidement de cecy, mais je vous en escrit librement ce qui me semble et je crois que Dieu vous inspirera à tout ce que vous en ferez.

Maintenant, je suis en délibération vendre mon office ou le ballier en mariage, cy loccasion ce présente, à ma fille que j'ay encor preste à marier. Et sy j'effectue cecy, je délibère avec la grâce de Dieu, vous aller veoir, quand je ne debvrois faire que trois lieues le jour; et je ne puis, si, premier, je nay disposé dudit office et que le temps ne soit convenable. Ayant pourveu ma fille qui est à marier, aagée de vingt ans, après de longtemps je n'auray d'enffans à pourvoir; et me semble enfin que d'ung grand nombre d'enffans que nous avions, il n'en restera que trois ou quatre qui puissent estre mariés. Je vous prie doncques prier Dieu pour les âmes de ma femme et de mon fils, et qu'il luy plaise me faire la grâce qu'à l'avenir, ayant continuellement une vraye contrition de mes péchés, m'en faire pardon, et la grâce de plus jamais l'offenser mortellement. Et je le prie vous donner aussy voz saincts désirs. De Senlis ce dernier aoust 1631.

Vostre frère très humble et obéissant serviteur,

Charles Séguin.

Depuis la présente escrite, Monsieur de Cornouaille qui a leu entièrement toutes les vostres dernières, m'a donné son advis par escrit qui me console beaucoup. Il trouve très à propos ce que vous désirez, ainsy que verrez par son advis cy enclos. Pour moy, tant qu'il plaira à Dieu m'en faire la grace, je m'emploiray de tout mon pouvoir à l'accomplissement de voz saincts désirs et dernier establissement.....

XXXVI.

1636. 22 Mai. — Lettre de MM. Simonin et Marande au Procureur Charles Séguin.

Monsieur. Sur ce que nous recognoissons par celles qui nous ont esté rendues de vostre part, vous n'avez pas receu l'advertissement que nous vous avons fait donner de la mort de feu vostre bon frère que Dieu ayst en gloire..... Nous vous dirons que feu vostre bon frère... a tousiours eu bon jugement jusques à la fin. Il a reçeu par plusieurs fois les sainctz Sacremens pendant sa maladie qui n'a esté qu'une débilité sans fiebvre. Il dit au sieur Curé de St-Sébastien qui le fust veoir quelque huit jours avant sa mort, qu'un sien amis avoit son testament par lequel il confirmoit son establissement et que nous l'aurions incontinent après sa mort : au reste il a tousiours esté fort gay et constant pendant sa maladie. Il receu les derniers sacrements de confession, viatique et d'extrême-onction par M. le Curé de Vendeuvre qui l'assista jusques à la fin ; ayant, ledit frère Pierre rendu son âme à Dieu en invoquant son saint nom entre les mains dudit sieur Curé et de M. Anthoine [Parotté] prestres, le dimanche deuxième jour de mars, environ les sept heures du matin. Le lundy matin nous envoyasmes les torches et cierges pour l'enterrement et service. La fosse faite dans la chapelle sur le costé du balustre, au devant de l'autel, ou commença les vigilles, le corps estant exposé en la chapelle où on luy couppa quasy toute sa robbe et ses cheveux, chacun en voulant avoir quelque pièce. Le service achevé et la dernière messe célébrée par le sieur curé de Saint-Sébastien, après les obsèques, iceluy fist l'enterrement en la forme de l'Eglise. Le tout achevé, M. de Valleroy

trouva bon de laisser la garde de la réclusion à messire Anthoine, etc.

XXXVII

1635. Mai. — L'Archevêque Hébert à Charles, touchant le décès de Pierre.

Monsieur et Cousin. Je ne suis pas estonné de l'heureuse mort de feu le cousin Reclus vostre frère, parce que c'est l'ordinaire que la fin correspond à ses commencements et que la mort suive conforme à la vie précédente. Votre consolation et la mienne est que ses prières à présent sont encore plus approuvées et par conséquent plus agréables à nostre Dieu qu'elles n'estoient durant ceste vie d'exemplaire pénitence qu'il a mené en ce monde.

Je suis en admiration de ceste poursuite que font les gens du roy pour la nomination d'un successeur, d'autant que n'y a apparence quelquonque que telle fondation soict renvercée aultres fois. Je me suis fasché contre le deffunct de ce qu'il poursuivoit ceste affaire avec tant de tête et affection et luy ay presdit la difficulté qui se trouverait à l'asseurer, considéré le peu de nombre de personne capable de religion perpétuelle et que les hermittes pour le temps présent sont à grand mespris. J'espère néanmoins que vous aurez bonne issue à privé conseil, comme vous la dessiré.

Monsieur et cousin, vostre très affectueux cousin pour tousiours.

Roland P. P. A. de Bourges.

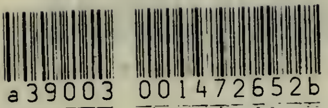
Il n'est point dans notre plan de raconter ici les vicissitudes que traversa l'établissement de notre cher Reclus : l'activité que déploya le pieux Procureur Charles, ainsi que le témoignent maintes lettres aux S. Simon, à la duchesse d'Orléans, au Roi, etc. ; les différents qui surgirent (1639) entre Antoine Parotté et l'Hôpital S. Julien de Nancy ; le discrédit jeté sur la vie érémitique : « fust dit que c'estoit une retraite « d'espion ; le prebstre fut assassiné ; l'hermitage « déserté par la violence des misères des guerres « (1661) » ; le relèvement de l'Hermitage et trois frères, Hilarion, Genâr et Grillot, vivant d'une façon précaire au milieu des souvenirs de l'ancien ligueur reclus ; et aujourd'hui, une appellation seulement rappelant aux esprits curieux l'un de ces efforts étranges peut-être, mais nobles par lesquels les âmes avides de la perfection sortent du vulgaire pour le dépasser.

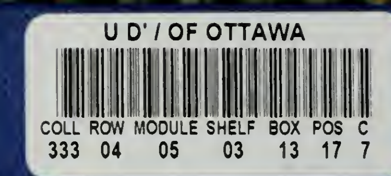
TABLE
DE PERSONNAGES, DE LIEUX
ET DE
DÉTAILS PLUS NOTABLES



Table des Matières




a39003 001472652b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 05 03 13 17 7